



COMMUNE DE SURPIERRE

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

L'assemblée est présidée par Julien Tüscher, Syndic.

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue et remercie les personnes présentes de leur participation à cette troisième assemblée de l'année 2025, laquelle a été convoquée à 19h30 par :

- insertion dans la Feuille officielle n° 48 du vendredi 28 novembre 2025 ;
- publication dans le Surpierre Info n° 15 distribué en tout ménage en semaine 49/25 ;
- publication sur le site internet www.surpierre-fr.ch ;
- affichage aux piliers publics officiels.

Lionel Pollo et Mélanie Dutoit sont nommés en qualité de scrutateurs par le Président.

L'assemblée est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. Le Président précise que l'enregistrement sera effacé lorsque le procès-verbal de cette assemblée aura été approuvé par le législatif. Chaque personne présente peut faire de même en s'annonçant, le Président demande si c'est le cas ce soir :

! personne ne s'annonce.

Comptage des personnes présentes dans la salle :

- | | |
|--|----|
| • presse : | 1 |
| • participants -tes n'ayant pas le droit de vote communal : | 6 |
| • citoyens -ennes ayant le droit de vote communal : | 81 |
| • membres du Conseil communal : | 7 |
| • nombre total des personnes ayant le droit de vote communal : | 88 |

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

- 1 Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 ;
- 2 Budget 2026 :
 - 2.1 Présentation générale ;
 - 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.

2.3 Budget des engagements :

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux

→ CHF 44'000.- TTC

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED

→ CHF 99'000.- TTC

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction

→ CHF 6'520'000.- TTC

2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.

3 Informations & divers

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques au sujet de la convocation ou de l'ordre du jour.

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

Le Président soumet l'ordre du jour proposé au vote, en demandant à celles et ceux qui l'approuvent de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 88
- ✓ **L'assemblée peut donc se dérouler selon l'ordre du jour proposé.**

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE DU 6 OCTOBRE 2025

Le procès-verbal susmentionné n'est pas lu. Publié depuis le mois d'octobre 2025 sur notre site internet, le document a également été mis à disposition au bureau communal (version papier, imprimée) durant ces derniers jours. Il peut être débattu ce soir.

1.1 QUESTION(S) / REMARQUE(S) SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

1.2 VOTE

Le Président soumet au vote le point 1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 85
- ✓ **L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 à la majorité.**

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR BUDGET 2026

2.1 Présentation générale

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 6 à 9 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ voir annexe 1.

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 10 à 24 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ voir annexe 1.

Il est à noter qu'un citoyen a rejoint l'assemblée durant les explications.

2.2.2 Budget du compte de résultats, validation

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

→ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget du compte de résultats 2026 - de se manifester par main levée.

Résultat du vote :

- approbations : 87
- ✓ **L'assemblée approuve le budget du compte de résultats 2026 dans sa globalité à la majorité.**

2.3 Budget des engagements

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux demande de crédit **CHF 44'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Explications transmises par Jacques Thierrin, Conseiller, sur la base des slides n° 27 à 31 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ voir annexe 1.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Christophe Dupré, membre de la commission financière.

→ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.3.1 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour l'ajout de trois points lumineux à Chapelle - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 86
- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour l'ajout de trois points lumineux à Chapelle à la majorité.**

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED demande de crédit **CHF 99'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Explications transmises par Julien Tüscher, Syndic, sur la base des slides n° 32 à 39 de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ voir annexe 1.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Rémi Crausaz, membre de la commission financière.

→ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2.3.2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit pour le remplacement de l'ERP communal et la mise en place d'une GED - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 86
- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour le remplacement de l'ERP communal et la mise en place d'une GED à la majorité.**

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire demande de crédit de construction **CHF 6'520'000.- TTC**

PRÉSENTATION

Projet détaillé par Fabrice Mahon du bureau d'architectes BBA Archipole (BAMO), sur la base de la présentation Powerpoint projetée à l'écran.

→ Voir annexe 3.

Ludmilla Bongard, Vice-Syndique, apporte les explications relatives à la défense du projet.

→ voir annexes 1 et 4.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Jean-Daniel Lambert, Président de la commission financière.

→ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

- ? Eric Four : je n'ai pas vu un accès en toiture, est-il prévu ?
- ! Fabrice Mahon répond par la positive, un accès en toiture est prévu par une trappe.
- ? Eric Four : et en termes de sécurité pour la toiture, est-ce que quelque chose est prévu ?
- ! Fabrice Mahon : les lignes de vie sont prévues sur la couverture.
- ! Eric Four : à savoir, les lignes de vie doivent être contrôlées une fois par année.
- ! Le Président : le Conseil communal en prend bonne note.

- ! Raphaël Thierrin : une économie de CHF 600'000 pourrait être envisagée en faisant participer la 2^{ème} Commune qui fait partie du cercle scolaire.
- ! Le Président : Prévondavaux participera dans le cadre de la clé de répartition (charges d'intérêts & d'amortissements). La Commune s'est montrée favorable à participer financièrement à ce projet, il n'est toutefois pas évident de l'orchestrer.
- ! Raphaël Thierrin rappelle que lors de la construction de l'école à Surpierre, les Communes de Praratoud et de Surpierre étaient toutes deux propriétaires du bâtiment. Il propose que la Commune de Prévondavaux soit également propriétaire du bâtiment projeté.
- ! Le Président : le Conseil communal reprendra les discussions avec Prévondavaux en tenant compte de cette proposition.
- ! Raphaël Thierrin tient à dire qu'il n'est pas contre le projet.

- ? Roger Maillard : il n'y a pas d'aide communale pour financer ces travaux ?
- ! Ludmilla Bongard : sur la base du programme des locaux, l'aide cantonale a été estimée à CHF 262'682.80.
- ? Roger Maillard : n'est-il pas possible de tout concentrer pour les écoles à Surpierre ?
- ! Ludmilla Bongard : le sujet a été débattu lors d'une précédente assemblée. Les contraintes & exigences relatives à un éventuel projet à Surpierre sont très grandes.
- ? Anne Thierrin : est-ce que la place de jeux est comprise dans les aménagements extérieurs ?
- ! Ludmilla Bongard répond par la positive.
- ? Anne Thierrin : je n'ai pas compris, quel sera le revêtement de la cour ?
- ! Ludmilla Bongard : une partie sera en asphalté, l'autre en gravier tassé.
- ? Anne Thierrin : combien y aura-t-il de places de parc ?
- ? Ludmilla Bongard : 12 places de parc sont prévues dans le projet.
- ? Vincent Stutz : est-ce qu'un montant relatif à l'intendance & à la conciergerie a été ajouté au budget ?
- ! Ludmilla Bongard : un montant sera prévu dans le budget de fonctionnement à futur mais pas dans la demande de crédit de construction.
- ? Bruno Ballif : pour alléger le budget, pourquoi ne pas vendre l'ancienne école à Villeneuve ?
- ! Le Président : oui, toutefois le Conseil communal est en attente de réponses du canton. Le PAD « Le Pommey » est en cours de consultation, le but est de valoriser cette zone. Sans PAD, on ne peut pas avancer dans les démarches, notamment dans la vente du bâtiment et du terrain alentour.
- ? Joseph Torche : avec un tel investissement, est-ce que le Conseil communal aura les moyens de payer les urgences ?
- ! Le Président : la planification financière - réalisée de manière sérieuse - laisse entendre que mathématiquement ce sera faisable.
- ? Jean-Marie Spertini : quelle est la date de fin des travaux prévue ?
- ! Ludmilla Bongard : ce sera plutôt fin 2027, courant 2028, mais on ne peut pas en dire plus pour l'instant.
- ? Eric Four : vous dites « on vise la rentrée 2027 ». Comment fait-on avec l'augmentation des effectifs d'ici là ?
- ! Ludmilla Bongard : le Conseil communal pense à la pose d'un 2^{ème} pavillon scolaire, lequel pourra être loué.
- ? Cédric Scheidegger : c'est un très beau projet. Taux d'intérêt estimé à 1,5 %, n'est-ce pas trop pessimiste ?
- ! Le Président : ce taux correspond aux dernières demandes de crédit faites par la Commune. Plusieurs instituts financiers seront consultés.

- ! Christophe Dupré : quel projet voulons-nous ? Celui présenté ce soir est trop cher, trop ambitieux pour notre Commune. Il relève que l'intégration de cette dépense dans les charges de la Commune, en l'état actuel, s'avère difficile, puis expose ses arguments.
- ? Stéphanie Catillaz : si on redimensionne un tout petit peu le projet en supprimant une salle de classe, quelle serait la différence en termes de coûts ? Ceci afin que ces derniers soient supportables par la Commune.
- ! Ludmilla Bongard : le programme des locaux - auquel la Commune est liée - est établi par le Canton sur la base de classes complètes. À ce stade, il est nécessaire de prévoir quatre classes, compte tenu de l'évolution des effectifs attendue au cours des prochaines années.
- ! Fabrice Mahon : le projet a été conçu de manière à être aussi compact que possible, tout en respectant les surfaces exigées par l'État et en limitant strictement les surfaces de circulation nécessaires à l'accès aux salles de classe. La réflexion portant sur la suppression d'une salle de classe n'apporterait, dans ce contexte, aucun gain.
- ? Pierre Torche : quel est le prix du mètre cube actuel pour une salle de classe ?
- ! Fabrice Mahon : aujourd'hui il faut compter CHF 800 le mètre cube pour le bâtiment entier. Ce montant est relativement correct par rapport aux constructions similaires dans la région.
- ! Lorianne Duc partage l'expérience de la construction de l'école à Fétigny. Le programme du canton, qui peut paraître exigeant, correspond à notre réalité qui a bien changé.
- ! pas d'autre question et/ou de remarque de la part de l'assemblée.

Le Président s'adresse à l'assemblée au nom du Conseil communal. Il souligne l'importance de ce vote et rappelle que le besoin est clairement avéré.

VOTE

Au vu de l'importance de ce vote, Laurent Thierrin demande que celui-ci puisse ait lieu au scrutin secret.

Le Président informe que, conformément à la Loi sur les Communes du 25.09.1980 (version entrée en vigueur le 01.01.2024) - plus précisément l'article 18 al. 2 - le vote a lieu au scrutin secret lorsque la demande qui en est faite est admise par le cinquième des membres présents.

A cet effet, il invite celles et ceux qui souhaitent que ce vote ait lieu au scrutin secret à se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 12

Le seuil précité n'ayant pas été atteint, l'assemblée vote à main levée.

Le Président soumet au vote le point 2.3.3 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent la demande de crédit de construction pour l'agrandissement du site scolaire à Cheiry - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 72
- objections : 9
- abstentions : 8

- ✓ **L'assemblée approuve la demande de crédit pour l'agrandissement du site scolaire à Cheiry à la majorité.**

2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

Lecture par Pascal Thierrin, membre de la commission financière.

➔ voir annexe 2.

QUESTIONS / REMARQUES SUR LE SUJET

! aucune question et/ou remarque de la part de l'assemblée.

VOTE

Le Président soumet au vote le point 2 de l'ordre du jour, en demandant à celles et ceux qui approuvent le budget 2026 dans sa globalité - de se manifester par main levée.

Résultats du vote :

- approbations : 83

- ✓ **L'assemblée approuve le budget 2026 dans sa globalité à la majorité.**

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR INFORMATIONS & DIVERS

3.1 MESSAGES DU CONSEIL COMMUNAL

- ! Le Conseil communal transmet quelques mots au sujet des éléments suivants :
 - Gestion des déchets / Manuel Fragnière
- ? Citoyen qui ne s'est pas annoncé : faut-il s'identifier quand on va à Granges ?
- ! Manuel Fragnière : c'est la carte déchetterie qui permet d'ouvrir la barrière à l'entrée du site.
- ? Christophe Dupré : concernant l'automate en façade de l'auberge communale à Villeneuve, est-il possible de diminuer l'intensité lumineuse de l'installation ?
- ! Manuel Fragnière : ce n'est pas possible.
 - Elections 2026 / Julien Tüscher
 - Prochaine assemblée : 21 avril 2026

Le Président a concocté un bilan de la législature 2021-2026 (travaux & projets), il en donne lecture. Il remercie ses collègues pour le travail accompli.

Aussi, il adresse ses remerciements à MM. Reato, Mahon et Valarezo pour leur participation à l'assemblée de ce soir.

3.2 LA PAROLE EST À L'ASSEMBLÉE

- ! Joseph Torche souligne que, concernant les déchets à déposer à Granges, certains jours, il faudra sans doute faire preuve de patience en raison de l'affluence durant les heures d'ouverture.
- ! Joseph Torche estime que les travaux réalisés dans le cadre de la revitalisation de la Broye sont décevants.
- ! Catherine Cuanoud tient à remercier le Conseil communal pour son engagement et le travail réalisé.
- ! Anne Thierrin exprime sa reconnaissance à l'assemblée pour l'adoption du crédit de construction de la nouvelle école.
- ! Marie-Louise Rotzetter apprécierait qu'un bon repas accompagne le bouquet de fleurs et les flûtes lorsqu'un Aîné fête un chiffre rond.
- ? Christophe Dupré : la Commune a récemment fait déplacer le local des pompiers temporaire. Le nouvel endroit où il a été déposé a-t-il été mis à l'enquête ?

! Louis Joseph : il est prévu que cette mise à l'enquête intervienne en même temps que celle concernant la mise en conformité de la nouvelle halle voirie & vestiaires.

! pas d'autre question / remarque de la part de l'assemblée.

Le Président lève l'assemblée à 22h20 et convie l'ensemble des personnes présentes à partager un moment ensemble lors de l'apéritif offert par la Commune.



Le Syndic
Julien Tüscher



La Secrétaire
Stéphanie Sallin

Annexes :

- 1- Présentation Powerpoint Commune
- 2- Rapports CoFin
- 3- Présentation Powerpoint BBA Archipole
- 4- Intervention Ludmilla Bongard au point 2.3.3



ASSEMBLEE COMMUNALE
du 15 décembre 2025

bienvenue



*Les termes utilisés dans cette présentation pour désigner des personnes ou des fonctions s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.
La forme masculine est retenue par commodité et n'implique aucune discrimination.*



ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 octobre 2025 ;
2. Budget 2026 :
 - 2.1 Présentation générale ;
 - 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
 - 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
 - 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.
3. Informations & divers



Point 1 de l'ordre du jour :

Procès-verbal de l'assemblée
communale du 6 octobre 2025



Point 1 de l'ordre du jour :
**Procès-verbal de l'assemblée communale
du 6 octobre 2025**





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026



Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



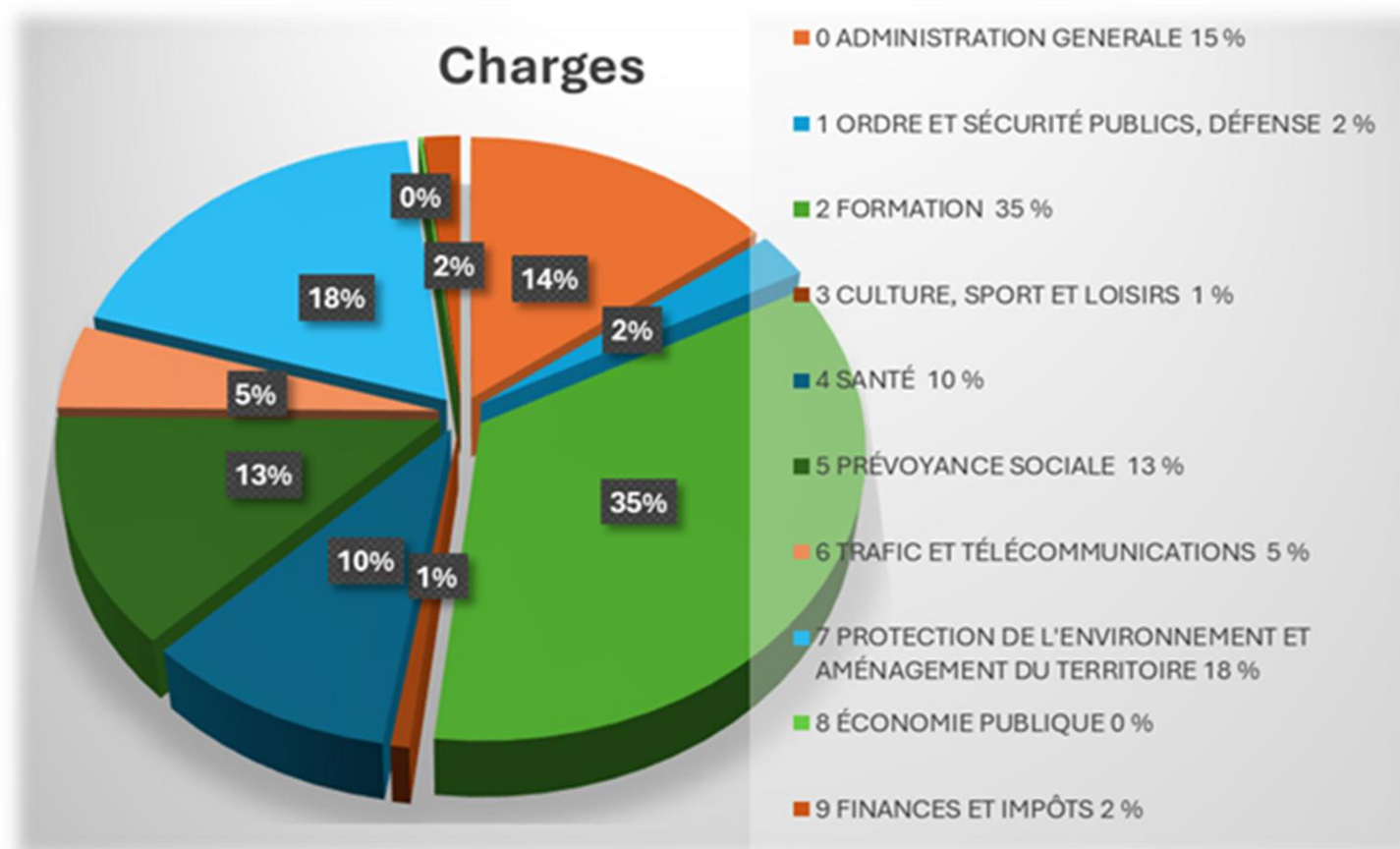
Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.1 Présentation générale

Charges :

- Progression d'un peu plus de CHF 420'000 par rapport au budget 2025
- montant total de 5'789'116.98





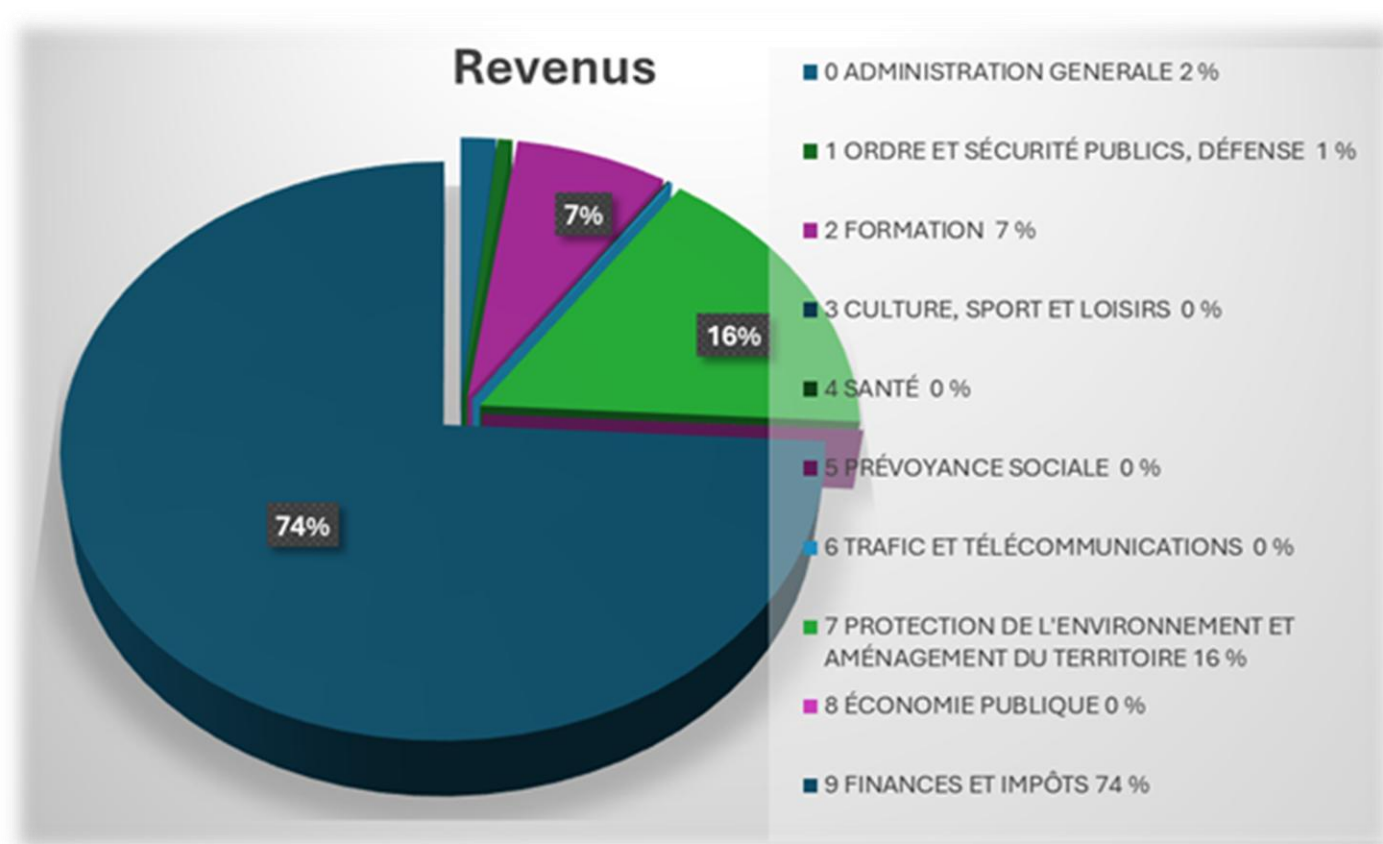
Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.1 Présentation générale

Revenus :

- Progression d'un peu moins de CHF 375'000 par rapport au budget 2025
- montant total de 5'759'863.65
- Excédent de charges de CHF 29'253.33 CHF correspondant à 0.51 % du total des charges





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

Budget par ordre administratif

Rubrique	Titre	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
		charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	850'895.33	101'655.30	751'361.00	89'191.40	788'921.35	157'811.13
1	ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE	143'688.85	39'410.00	144'883.15	43'360.00	138'588.85	45'026.15
2	FORMATION	2'016'264.02	402'589.20	1'784'995.26	239'365.00	1'653'207.18	193'900.40
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS	42'007.17		49'067.60		33'792.67	
4	SANTÉ	563'697.15	4'500.00	569'789.90	4'500.00	539'027.45	8'214.70
5	PRÉVOYANCE SOCIALE	744'983.20	1'200.00	729'250.34	74'000.00	625'688.40	18'679.90
6	TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	271'105.82	7'586.44	267'423.81	7'336.93	251'240.06	11'689.14
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TE	1'048'389.79	934'371.71	963'056.44	844'269.48	894'645.19	766'969.38
8	ÉCONOMIE PUBLIQUE	10'625.43	400.00	10'617.08	400.00	9'947.93	
9	FINANCES ET IMPÔTS	97'460.22	4'268'151.00	97'795.38	4'081'852.00	94'285.72	6'028'581.37
	<i>Total charges</i>	5'789'116.98		5'368'239.96		5'029'344.80	
	<i>Total revenus</i>		5'759'863.65		5'384'274.81		7'230'872.17
	<i>Excédent charges</i>	29'253.33					
	<i>Excédent revenus</i>				16'034.85		2'201'527.37



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

0. Administration générale

Législatif :

- + CHF 19'000 pour l'introduction du Conseil général
- + CHF 10'000 lié aux élections communales et cantonales

Exécutif :

- + CHF 11'000 pour un Conseil communal à 9 membres (conforme au droit)
- - CHF 8'000 prestations de tiers, réserve inutile

Administration des finances et des contributions :

- + CHF 52'000 pour un nouveau poste de comptable afin d'anticiper la retraite de l'administratrice des finances et pour le déploiement du nouvel ERP
- - CHF 32'000 CHF pour le mandat de soutien d'une fiduciaire pour l'aide à la comptabilité et pour l'aide au bouclage comptable
- + CHF 4'500 CHF de plus pour les frais de perception des impôts par le canton



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

0. Administration générale

Services généraux, autres :

- + CHF 9'000 pour les frais fixes annuels liés au nouvel ERP (Enterprise Resource Planning ou progiciel de gestion intégré)

Immeubles administratifs :

- + CHF 4'000 à la grande salle pour l'achat de 2 réfrigérateurs
- + CHF 12'000 pour divers ajustements des charges répartis sur l'ensemble des bâtiments du patrimoine administratif

Globalement, les revenus progressent de CHF 6'600 pour le chapitre.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

1. Ordre et sécurité publics, défense

Service du feu communal :

- - CHF 5'700 liés aux locations des locaux à l'ADIS. En effet, les pompiers de la Commune sont d'ores et déjà affectés au point de départ de Ménières.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

2. Formation

Scolarité obligatoire :

+ CHF 231'000 de charges et CHF 169'000 de revenus dont :

- + CHF 20'000 de transports scolaires à l'école primaire I, il s'agit d'une erreur de répartition au budget 2025, celle-ci est corrigée au budget 2026. Le budget global des transports scolaires reste inchangé
- - CHF 19'000 liés aux participations au C.O.
- + CHF 10'000 pour l'entretien du mur et de la clôture de l'école de Surpierre
- + CHF 4'000 liés à l'adaptation du coût de l'énergie aux comptes 2024
- + CHF 37'000 de charges d'amortissement pour le pavillon provisoire scolaire et pour le crédit d'étude de l'agrandissement de l'école de Cheiry
- + CHF 9'000 de charges d'intérêts
- + CHF 177'700 de charges liées à l'AES
- + CHF 157'000 de revenus liés à l'AES

Ecoles spécialisées :

- + CHF 10'000 liés aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

3. Culture, sport et loisirs

- - CHF 8'000 transfert du montant pour l'organisation du repas des aînés au chapitre 5, prévoyance sociale



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

4. Santé

Globalement ce chapitre est stable, voire en légère diminution. Il y a de faibles variations entre les divers sous-chapitres qui n'apportent aucun commentaire particulier.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

5. Prévoyance sociale

Invalidité :

En liens avec les mesures du PAFE, les Communes doivent assumer deux nouvelles prestations pour environ CHF 100'000. Fort heureusement, pour la Commune de Surpierre, ces nouvelles charges sont compensées par l'augmentations des impôts sur le revenu et sur la fortune, là aussi en lien avec le PAFE.

- + CHF 42'718.30 pour le financement des prestations complémentaires AI, mesure PAFE

Veillesse et survivants :

- + CHF 59'230.90 pour le financement des prestations complémentaires AVS, mesure PAFE
- + CHF 1'000 pour les jetons de présence de la commission seniors +
- + CHF 11'000 pour les repas, cadeaux seniors et actions seniors +, dont CHF 8'000 qui étaient habituellement budgétés au chapitre 3.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

5. Prévoyance sociale

Structures d'accueil extrafamilial de jour :

- Il est à relever que le nouvel accueil extrascolaire (AES) est comptabilisé au compte 2180 et non au compte 5451, seules les subventions aux crèches et autres structures d'accueil extrafamilial de jour sont comptabilisées à ce compte. En outre, les montants des subventions dans la globalité restent stables. Toutefois, les montants liés aux crèches ont tendance à augmenter. Le Conseil communal reste attentif et proposera au législatif une révision de la grille de subventionnement.

Aide aux victimes d'infraction :

- - CHF 2'800 les charges liées à la LAVI sont reprises par le Canton, mesure PAFE.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

6. Trafic et télécommunications

Ce chapitre est globalement stable et n'apporte aucun commentaire particulier.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Approvisionnement en eau :

- Budget stable

Traitement des eaux usées :

- Le sous-chapitre présente une progression de charges nettes d'environ CHF 27'000. Toutefois ce montant n'est pas représentatif de la nette augmentation de la participation à la STEP. 2026 est l'année de démarrage de la nouvelle organisation régionale et donc de la nouvelle facturation. En réalité, notre participation aux STEP passe de CHF 85'000 à CHF 242'000 soit une augmentation de charges de CHF 157'000. Une fois l'ensemble des mises en conformités du réseau réalisées, le règlement et la taxation devront être revus afin de remplir les exigences légales en matière de couverture des coûts. Dans le temps intermédiaire, le Conseil communal a décidé de prélever sur la réserve du maintien de la valeur.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Gestion des déchets :

- Le budget est équilibré et tient compte de la nouvelle organisation de la collecte des déchets. Il est à relever - qu'afin d'équilibrer le compte - un prélèvement sur la réserve du maintien de la valeur de CHF 13'634.82 est nécessaire. La réserve se monte à CHF 140'291.26, celle-ci peut et doit être diminuée.

Corrections de cours d'eau :

- Un revenu de CHF 11'000 est attendu à la suite de la dissolution de l'entreprise d'endiguement de la Broye section II en 2026.

Aménagement du territoire :

- Budget stable



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

8. Economie publique

Ce chapitre est globalement stable et n'apporte aucun commentaire particulier.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2 Budget du compte de résultats

2.2.1 Présentation détaillée

9. Finances et impôts

Impôts communaux ordinaires :

- + CHF 115'000 sur l'impôt sur le revenu des personnes physiques, dont une part liée au PAFE
- - CHF 35'000 sur l'impôt sur la fortune des personnes physiques, perte atténuée par les mesures liées au PAFE
- + CHF 70'000 sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Certaines entreprises de la Commune réalisent de bons exercices.

Impôts communaux spéciaux :

- + 31'000 CHF sur les impôts spéciaux

Immeubles du patrimoine financier :

- Budget globalement stable qui ne nécessite aucun commentaire particulier



Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.2.2 Budget du compte de résultats, validation





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / CHF 44'000 TTC

Introduction

- Plan de situation & objectifs
- Financement



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

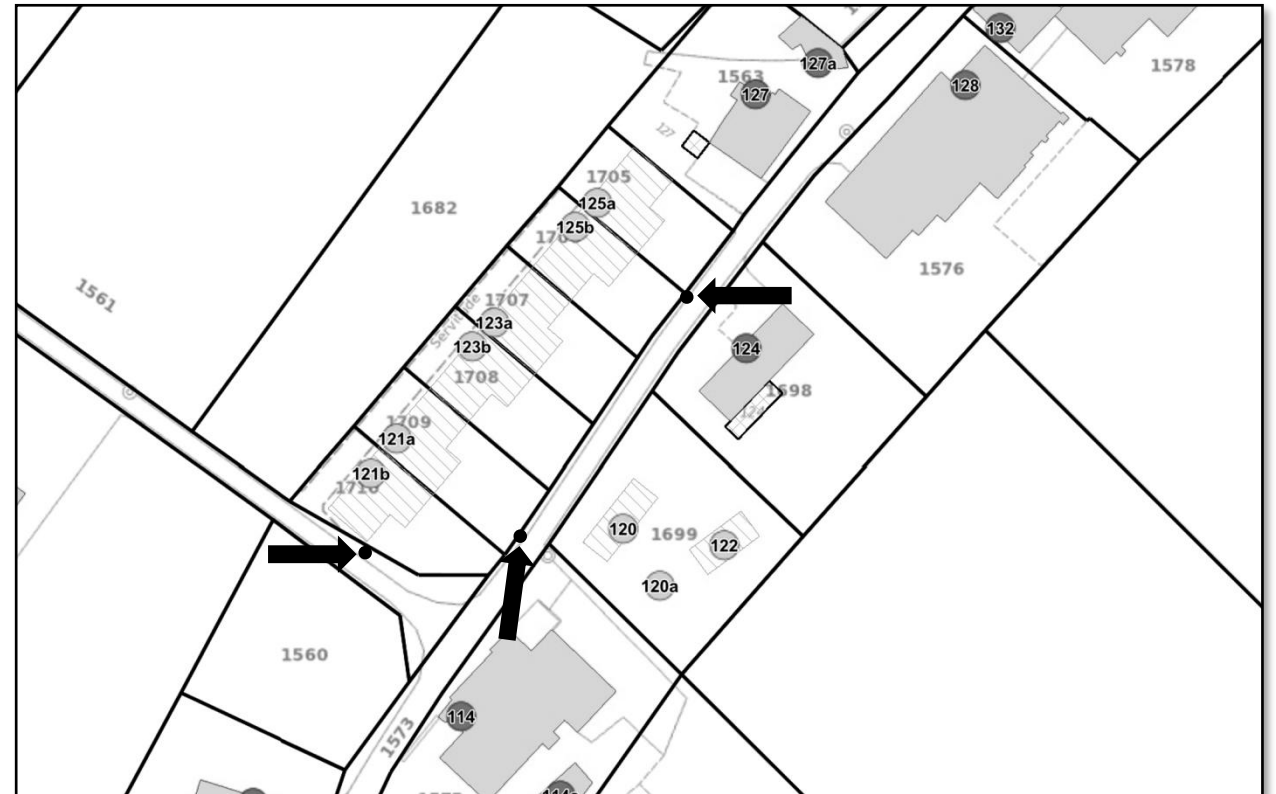
2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / CHF 44'000 TTC

Plan de situation

- Position des 3 PL projetés
- Vision locale prévue avant mise à l'enquête

Objectifs

- Corriger la lacune de l'éclairage public sur ce tronçon
- Assurer la sécurité des piétons





Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / CHF 44'000 TTC

Du côté des finances

- Financement : CHF 44'000.- par le compte courant
- Amortissement : à raison de 5% par année, dès 2027
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 2'200 pendant 20 ans





Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / CHF 44'000 TTC





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Introduction

- Contexte
- Avantages attendus
- Coûts
- Financement





Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Contexte

Les principales limites identifiées sont :

- architecture vieillissante et peu évolutive
- absence d'une GED intégrée
- échanges limités entre les différents modules (finances, RH, contrôle des habitants, etc.)
- risques accrus de panne ou de perte de support logiciel à court terme



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Avantages attendus

- ✓ Modernisation et pérennisation du système informatique communal
- ✓ Digitalisation complète des processus liés aux finances communales
- ✓ Intégration des fonctions finances, RH, cadastre et habitants dans un seul outil
- ✓ Mise en place d'une GED centralisée pour la facturation
- ✓ Sécurité accrue des données grâce à un hébergement certifié en Suisse
- ✓ Amélioration de l'efficacité et de la collaboration au sein de l'administration



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Calendrier prévisionnel

- L'évaluation et choix du fournisseur : 1^{er} trimestre 2026
- La mise en œuvre du projet : printemps 2026
- La mise en production : automne 2026



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Coûts

Les charges uniques d'investissement sont estimées à :

- Licences et matériel 30'000.- HT
- Prestations de mise en œuvre,
formation, migration 57'000.- HT
- **Total investissement estimé 87'000.- HT**



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC

Du côté des finances

- Financement : CHF 99'000.- TTC par le compte courant
- Amortissement : à raison de 25% par année, dès 2027
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 24'750 pendant 4 ans





Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / CHF 99'000.- TTC





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC

Introduction

- Présentation du projet par le bureau d'architectes BBA Archipole
- Arguments du conseil communal
- Tableau des coûts
- Financement



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC

Présentation du projet par le bureau d'architectes BBA Archipole

- la parole est à M. Fabrice Mahon

B B A

A R C H I . .

P O L E . . .



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC

Arguments du conseil communal

- urgence du besoin
- locaux pour les thérapies (logopédie, psychologie)
- amélioration des flux de circulation
- principe d'exemplarité énergétique
- attractivité de la place de travail
- proximité de l'AES
- pérennité de l'enseignement enfantine et primaire



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC

TABLEAU DES COÛTS

Désignation	Montant en CHF
Travaux préparatoires	94 100,00
Excavation, gros œuvre	2 539 000,00
Install. électr., chauffage, ventilation, sanitaires, transport	925 600,00
Aménagements intérieurs	1 026 600,00
Aménagements extérieurs	710 100,00
Autorisations, taxes, assurances	56 000,00
Documentation, présentation, frais second. divers	77 000,00
Honoraires architecte, direction de travaux, ingénieurs, BAMO	1 070 116,00
Honoraires déjà engagé (crédit d'étude)	-264 000,00
Meubles	190 000,00
Divers et imprévus (environ 1,5%)	97 000,00
TOTAL TTC	6 521 516,00
TOTAL TTC ARRONDI	6 520 000,00



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC

Du côté des finances

- Financement : CHF 6'520'000.- par emprunt
- Amortissement : à raison de 3% par année, dès 2029 (bâtiment & infrastructures)
- Amortissement : à raison de 10% par année, dès 2029 (honoraires & meubles)
- Intérêt estimé : 1,5%
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 172'780 pendant 33^{1/3} ans
- Nouvelle charge annuelle estimée à CHF 99'600 pendant 10 ans





Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.3 Budget des engagements

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / CHF 6'520'000.- TTC





Point 2 de l'ordre du jour :
Budget 2026

- 2.1 Présentation générale ;
- 2.2 Budget du compte de résultats ;
 - 2.2.1 Présentation détaillée ;
 - 2.2.2 Budget du compte de résultats, validation.
- 2.3 Budget des engagements :
 - 2.3.1 Chapelle, éclairage_ajout de 3 points lumineux / **CHF 44'000.- TTC**
 - 2.3.2 Remplacement ERP communal et mise en place d'une GED / **CHF 99'000.- TTC**
 - 2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire_crédit de construction / **CHF 6'520'000.- TTC**
- 2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité.



Point 2 de l'ordre du jour :

Budget 2026

2.4 Approbation du budget 2026 dans sa globalité





Point 3 de l'ordre du jour :

Informations & divers



Point 3 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !





Point 3 de l'ordre du jour :

Informations & divers

Messages du Conseil communal

- Gestion des déchets / Manuel Fragnière
- Elections 2026 / Julien Tüscher
- Prochaine assemblée : mardi 21 avril 2026



Point 3 de l'ordre du jour :
Informations & divers

- Messages du Conseil communal
- A vous la parole !





Fin.

RAPPORTS DE LA COMMISSION FINANCIERE PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE DU 15 DÉCEMBRE 2025

COMMUNE DE SURPIERRE

Budget 2026 de la commune de Surpierre

Point 2.2 : budget de résultats.

BUDGET 2026

Le budget de résultats 2026 ainsi que les budgets d'investissements ont été présentés à la commission financière lors d'une séance tenue le 19 novembre 2025 en présence du Syndic, Monsieur Julien Tüscher, de la conseillère communale en charge des écoles, Mme Ludmilla Bongard, du conseiller communal en charge des constructions, M. Louis Joseph, de la boursière communale Madame Francine Nicolet et de Monsieur Fabrice Corminboeuf de la société Fiduservice SA. A cette occasion, nous avons obtenu les renseignements et précisions nécessaires à la bonne compréhension des budgets. La commission financière s'est ensuite réunie le 26 novembre 2025 pour discuter des objets soumis et préparer l'établissement de ses rapports.

Rapport sur le budget du compte de résultat 2026 de la Commune de Surpierre

Pour commencer, nous soulignons à nouveau que le budget a été établi en partant du principe que les mesures fiscales liées au plan d'assainissement des finances de l'Etat (PAFE) seront intégrées. Nous considérons cette approche comme valable dans la mesure où l'issue du référendum contre la loi d'assainissement des finances de l'état (LAFE) n'est pas encore connue.

La commission financière relève en premier lieu que le budget de résultats pour l'exercice 2026 présentant un excédent de charges de CHF 29'253.33 peut être considéré comme équilibré. Aussi, cet excédent de charges peut être absorbé par le capital propre non affecté de la commune, ce qui est une exigence de la loi sur les finances communales.

Nous relevons une augmentation élevée des charges de l'administration générale. Bien conscients de la hausse constante des tâches administratives, nous constatons que les charges qui en découlent augmentent tout de même de 13% par rapport au budget précédent. D'une part, la mise en place du nouveau système législatif engendrerait des coûts supplémentaires d'environ CHF 30'000 et d'autre part, les charges d'administration des finances approcheraient désormais la barre des CHF 200'000 soit une hausse de 19% par rapport au budget 2025 et même de 35% par rapport au budget 2024. En plus de l'engagement d'un nouveau collaborateur, nous relevons que les coûts liés à la délégation de l'encaissement des impôts au canton pèsent de plus en plus lourd dans le budget. Les charges de l'administration générale ont la particularité d'être en partie maîtrisables par la commune et il nous paraît primordial que cette dernière prenne toutes les mesures possibles pour maintenir ces charges à un niveau raisonnable.

Pour les fonctions de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale, nous relevons également une hausse sensible des charges qui, pour l'essentiel, découlent des transferts de charges, de la prise en compte de l'accueil extrascolaire sur l'année complète ainsi que de l'introduction de la nouvelle loi sur les prestations complémentaires dont une partie du financement incombe aux communes, soit une charge supplémentaire de plus de CHF 100'000 pour l'année 2026.

L'épuration se voit fortement impacter par la hausse de la participation à l'EMB et nous relevons qu'il est nécessaire d'effectuer un nouveau prélèvement à la réserve de financement spécial du

maintien de la valeur de CHF 125'433.14. Cette réserve présentait un solde de CHF 626'938 à fin 2024, ce qui devrait être suffisant pour absorber les prélèvements qui auront lieu en 2025 et 2026. Il est toutefois impératif de prendre les mesures nécessaires pour inverser la tendance lors des exercices suivants.

Enfin les revenus liés aux impôts communaux sont en augmentation de plus de CHF 185'000 par rapport au budget 2025. Les revenus d'impôts sur les personnes physiques ont été calculés en tenant compte des mesures du PAFE. Par contre, si les mesures fiscales liées au PAFE ne devaient pas être intégrées, ces recettes fiscales budgétées diminueraient d'environ CHF 80'000. Il est également important de prendre en considération que l'augmentation d'impôts sur le bénéfice des personnes morales ne doit pas être considérée comme une constante pour les exercices suivants. Pour le reste, la progression semble malgré tout raisonnable et prudente.

Compte tenu de ces observations et d'un budget équilibré, la commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver le budget de résultats soumis au vote pour l'exercice 2026.

Budget des investissements

Point 2.3 du tractanda : crédits d'engagement.

Crédit d'engagement no 2.3.1 : Chapelle, éclairage, ajout de 3 points lumineux, CHF 44'000.- TTC

L'éclairage le long de la Route de Chapelle est lacunaire. Le développement d'un nouveau quartier implique de compléter l'éclairage public. Les habitants de Chapelle ainsi que le conseil communal ont constaté ce manque de points lumineux. Il semble opportun de compléter l'installation afin d'éviter des zones sombres entre les points lumineux actuels. Au-delà du confort que pourra apporter cet ajout, c'est surtout la sécurité des habitants du quartier ainsi que des utilisateurs de la route qui sera sensiblement améliorée.

Un montant CHF 44'000.- est nécessaire pour réaliser ce complément d'éclairage, ce montant comprend les travaux de génie civile, d'électricien ainsi que la fourniture du matériel.

Le financement par le compte courant est jugé approprié.

L'amortissement, prévu à raison de 5 % par année dès 2027 est conforme aux normes en vigueur. La nouvelle charge annuelle de CHF 2'200.- pendant 20 ans représente une charge acceptable pour les finances communales.

La Commission financière considère que ce projet est relativement prioritaire et financièrement supportable.

La Commission financière préavise donc favorablement le crédit d'engagement de CHF 44'000.- nécessaire à la réalisation de ce projet et recommande à l'assemblée communale d'approuver ce crédit.

Crédit d'engagement no 2.3.2 : remplacement du système de gestion communal (ERP) et mise en place d'une GED intégrée, CHF 99'000.- TTC

Le système informatique actuellement en place au sein de l'administration communale est exploité depuis plus de 17 ans. Après avoir répondu aux besoins pendant de nombreuses années, il atteint désormais la limite de sa durée de vie technique. Cette situation engendre des risques non négligeables pour le bon fonctionnement des services communaux, notamment en matière de sécurité des données, de fiabilité du support logiciel et de conformité aux exigences actuelles de digitalisation.

Le montant du crédit demandé, soit CHF 99'000.-, devrait couvrir l'ensemble des frais d'investissement liés aux licences, à la mise en œuvre, à la formation, à la migration des données et à l'hébergement sécurisé en Suisse. Le financement par le compte courant est jugé approprié.

L'amortissement prévu à raison de 25 % par année dès 2027, soit sur quatre ans, est conforme aux directives du Service des communes pour ce type d'investissement informatique. Avec un taux d'intérêt estimé à 1,5 %, la nouvelle charge annuelle d'environ CHF 24'750.- est maîtrisée et supportable pour les finances communales.

La Commission note en outre que les charges d'exploitation annuelles du futur ERP resteront proches de celles du système actuel, tout en offrant des prestations nettement supérieures en termes de sécurité, de fonctionnalité et de pérennité.

Au vu des éléments analysés, la Commission financière considère que ce projet est nécessaire, justifié et financièrement raisonnable. Il permettra à la Commune de Surpierre de moderniser durablement son infrastructure administrative, de réduire les risques liés à l'obsolescence du système actuel et de répondre aux exigences croissantes en matière de digitalisation et de sécurité des données.

En conséquence, la Commission financière préavise favorablement à l'octroi du crédit d'engagement de CHF 99'000.- et recommande à l'assemblée d'approuver la proposition du conseil communal.

Crédit d'engagement no 2.3.3 : Cheiry, agrandissement du site scolaire, crédit de construction de CHF 6'520'000.- TTC

Le nombre d'enfants à scolariser dans notre commune ne cesse d'augmenter. Les locaux actuels sont occupés dans leur totalité. Les projections relatives au nombre d'élèves pour les années futures font état d'un besoin en salles et locaux qui dépassera prochainement notre capacité d'accueil, malgré le pavillon provisoire installé dernièrement. Une extension de nos bâtiments actuels est donc absolument nécessaire.

Ce soir, le conseil communal demande un crédit de CHF 6'520'000.- pour un agrandissement du site de Cheiry. Si l'on ajoute le solde du crédit d'étude de CHF 260'000.-, c'est un projet atteignant près de 6,8 millions de francs qui impactera nos finances communales pour les prochaines années. La commission financière doit s'assurer que tout nouvel engagement soit supportable pour les finances communales. Les investissements importants doivent avant tout s'intégrer dans la planification financière en respectant les moyens dont dispose, ou disposera, la commune. Pour cette demande de crédit relative à l'école, nous avons tenu à faire abstraction de toute autre considération, telle que la nécessité, l'urgence ou la qualité du projet.

En nous concentrant sur la planification financière 2026-2030 qui nous a été présentée, nous avons réalisé que l'intégration du projet était certes mathématiquement possible. Cependant elle va

engendrer une situation précaire, pour ne pas dire critique pour nos finances. Nos constats ont été les suivants :

- L'endettement de la commune va fortement augmenter ; la dette par habitant dépassera rapidement les CHF 6'000.-, en 2027 et sera encore de près de CHF 5'000.- en 2030 ;
- L'indicateur montrant le taux d'endettement net dépassera la limite préconisée, soit 200%, durant quelques années, ce qui devrait nécessiter des mesures d'assainissement financier ;
- L'excédent de charges du budget de résultats dépassera les CHF 380'000.- en 2028, et sera encore supérieur à CHF 300'000.- jusqu'en 20230 au moins. Une projection intégrant une augmentation de 5% des impôts communaux laisserait néanmoins un déficit annuel dépassant les CHF 200'000.- en 2028 pour atteindre voire dépasser les CHF 150'000.- jusqu'en 2030.
- La plupart des gros investissements qui étaient planifiés ont été repoussés jusqu'en 2030 au moins, par exemple dans le domaine des routes ou celui des bâtiments.
- Cette situation ne nous laissera aucune marge de sécurité ; nous ne pourrions pas absorber une augmentation des coûts de l'extension de l'école, des investissements urgents, ou même une augmentation des charges d'exploitation ou des charges liées en renonçant à d'autres dépenses, puisque la plupart des engagements ont déjà été poussés plus loin dans la planification.

En résumé, accorder un tel montant pour ce projet serait très risqué pour nos finances communales, compromettrait nos capacités d'investissement dans de nombreux autres domaines et générerait un résultat négatif pour plusieurs années. En conséquence, afin d'éviter une dégradation risquée des finances de notre collectivité, la commission financière s'est finalement résolue, non sans un certain regret, à donner un préavis négatif à l'octroi d'un crédit aussi élevé que celui demandé pour le projet d'extension de l'école à Cheiry.

Rapport global pour le budget du compte de résultat et des investissements 2026

La commission financière propose à l'assemblée communale d'approuver globalement les budgets de résultat et d'investissements soumis au vote pour l'exercice 2026.

Nous tenons à remercier Monsieur le Syndic ainsi que les conseillers présents pour le travail effectué ainsi que pour les explications et éclaircissements donnés. Nous remercions également la boursière communale ainsi que M. Corminboeuf pour leur travail et leur disponibilité.

Surpierre, le 15 décembre 2025

Les membres de la Commission financière :

Rémi Crausaz :



Christophe Dupré :



Jean-Daniel Lambert :



Pascal Thierrin :



Benoît Torche :





SOMMAIRE

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

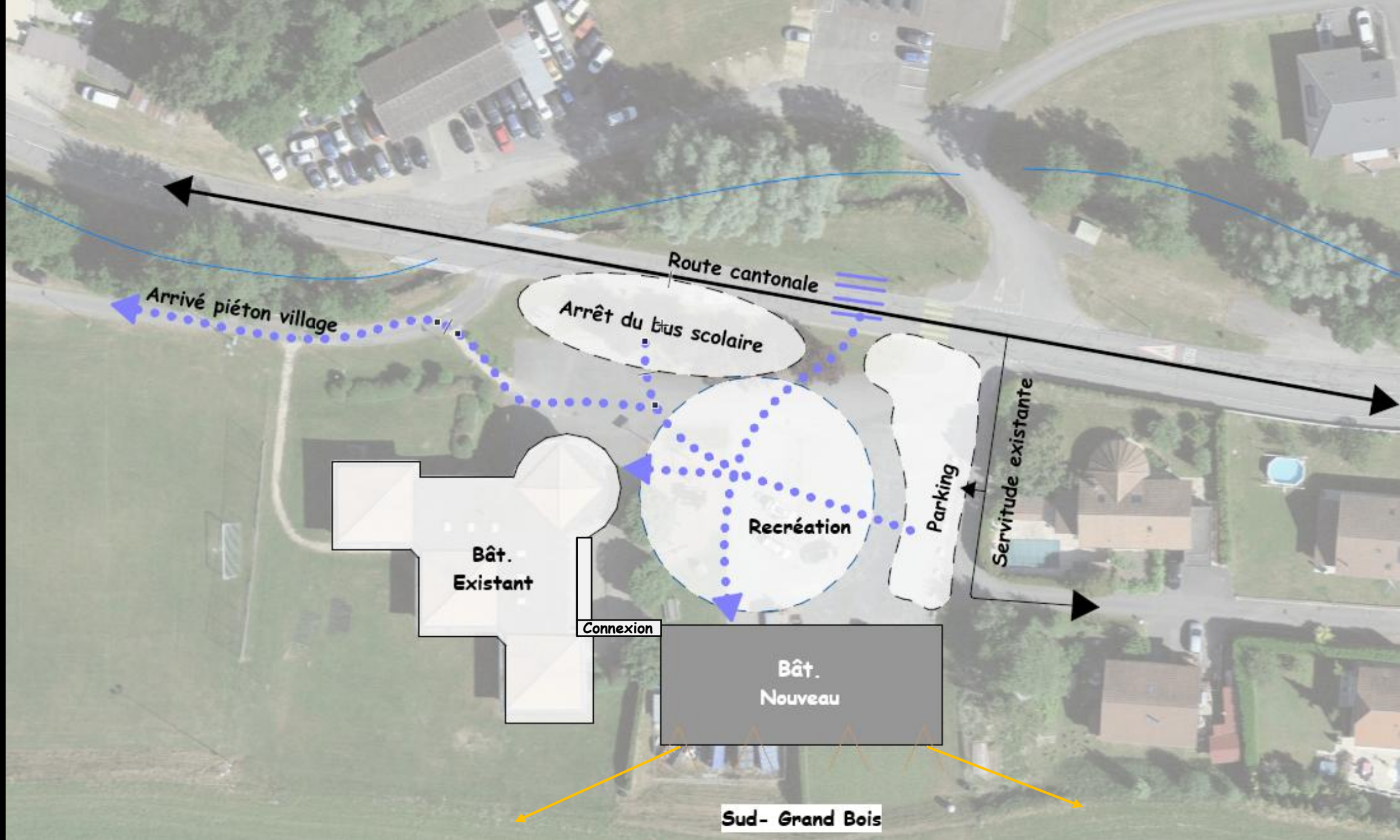


Situation

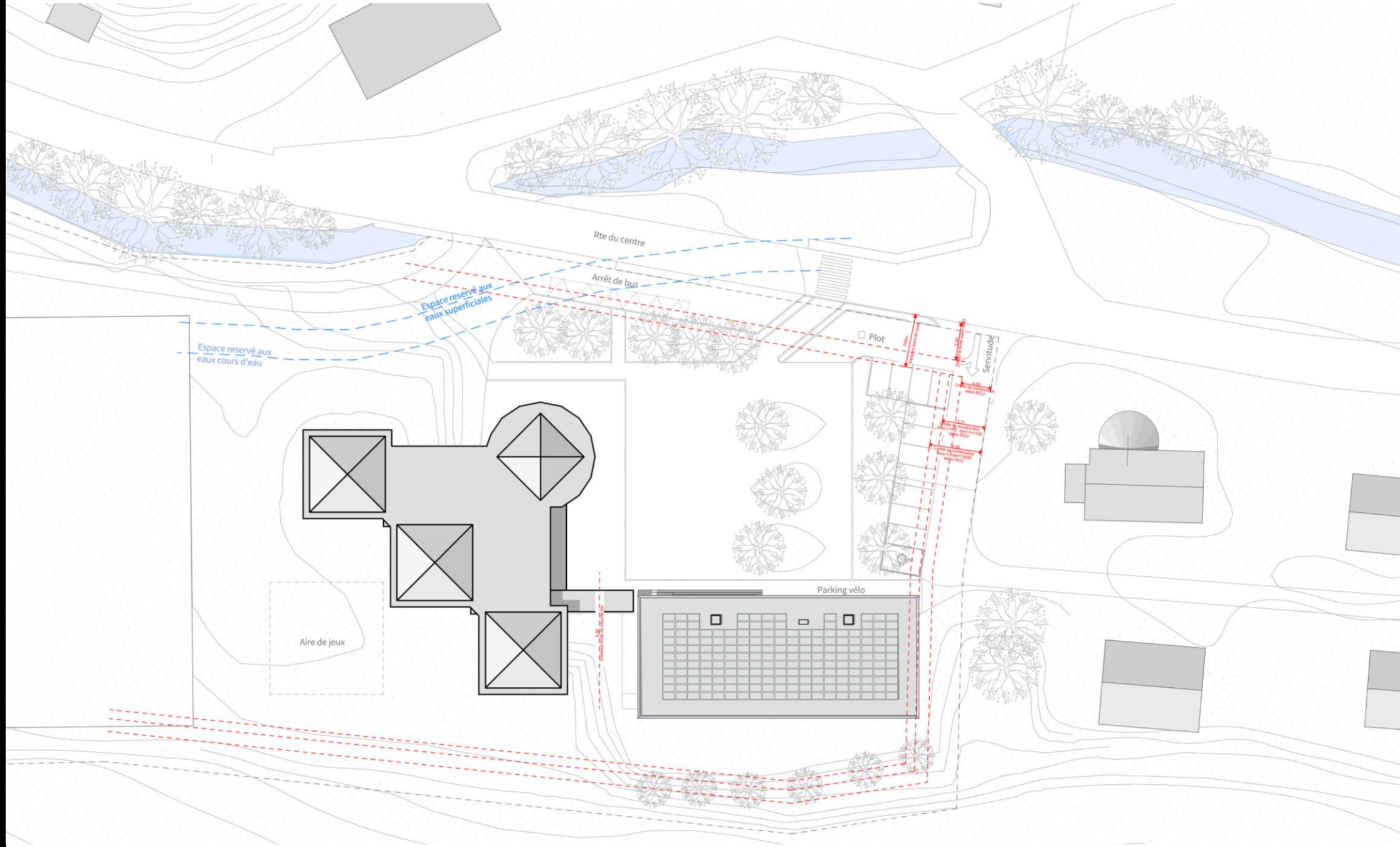
- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

Programme	Nombre	Surface
Hall d'entrée		
Salle de classe	x 4	81 m2
Salle AC	x 1	60 m2
Salle d'appui	x 2	21 m2
Salle des maîtres	x 1	40 m2
Espace administratif	x 1	20 m2
WC garçons	x 2	10 m2
WC filles	x 2	10 m2
WC maîtres / PMR	x 1	10 m2
Ascenseur / PMR	x 1	5 m2
Local concierge		15 m2
Préau		80 m2
Parking véhicule	x 12	
Parking vélo		
Local chauffage		selon spécialiste
Local ventilation		selon exigences légales
Local électricité		selon spécialiste
Local sanitaire		selon spécialiste
Bibliothèque		Dans bâtiment existant
Economat et photocopieuse		Dans bâtiment existant
Salle de Gym		Existant à Surpierre

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- **Implantation**
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

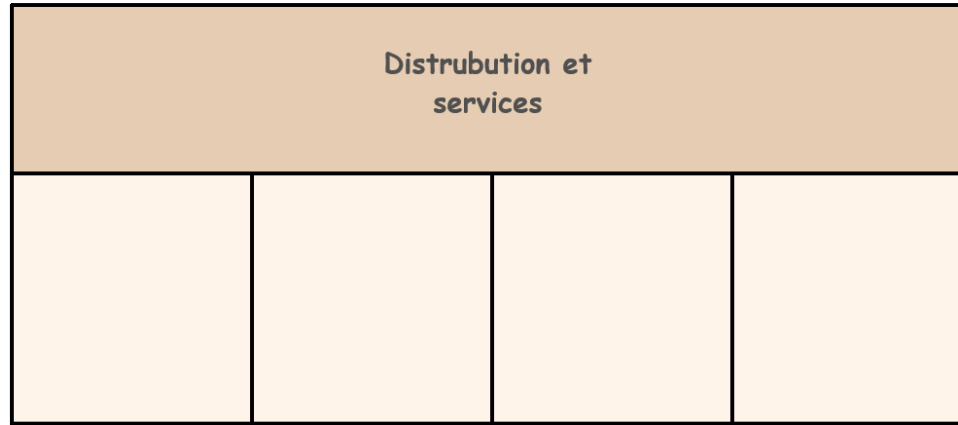


Implantation

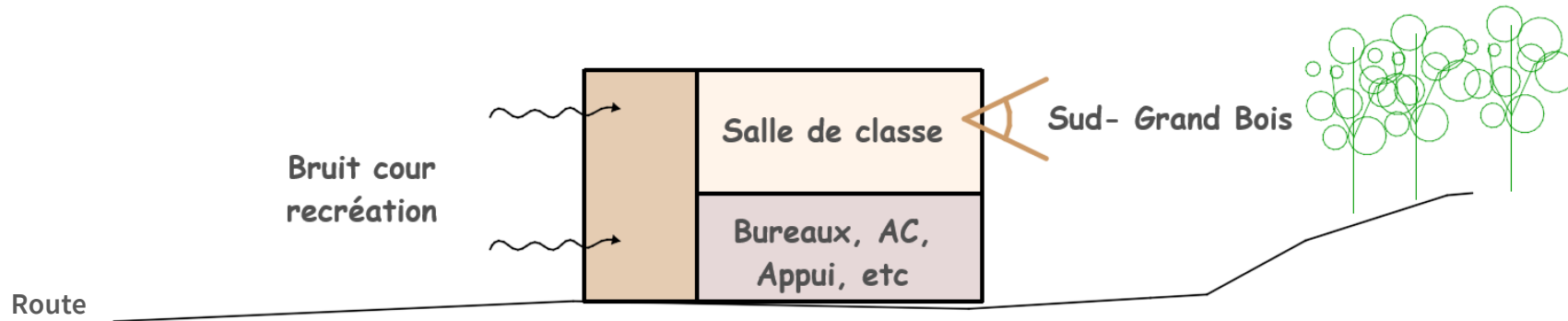


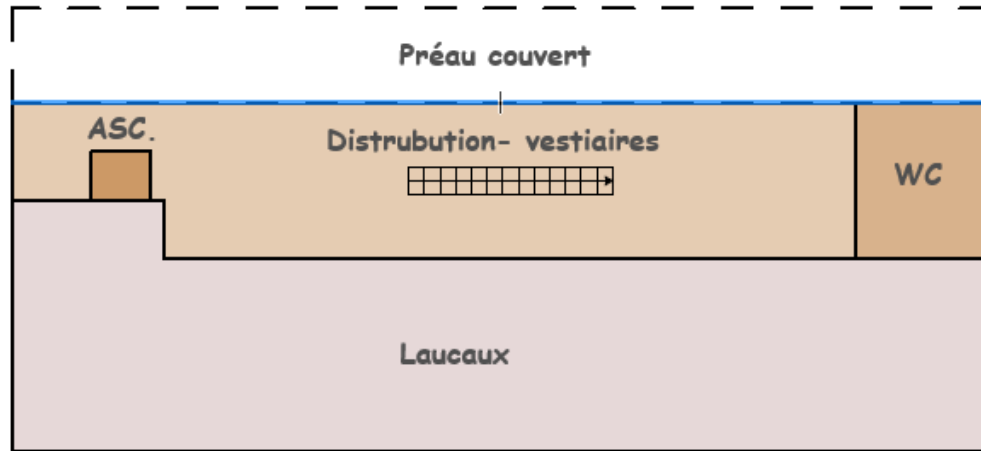
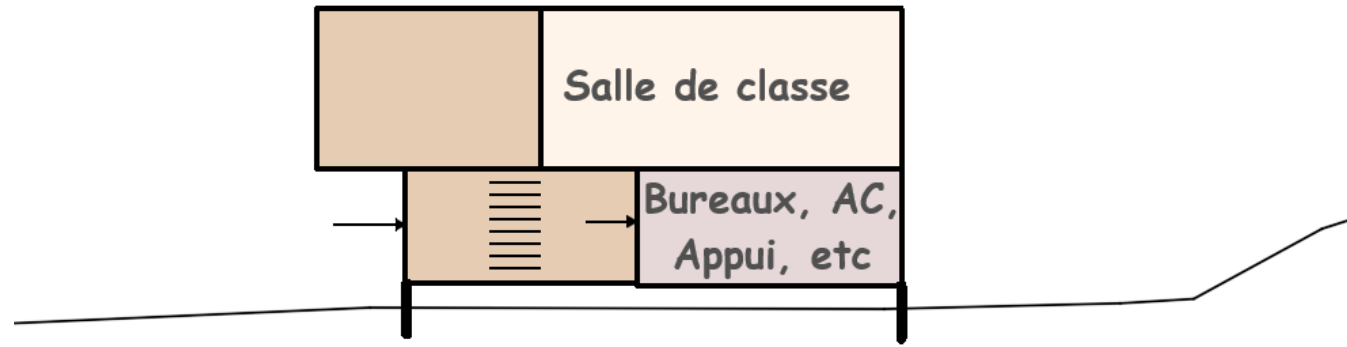
Implantation - Plan de masse

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- **Conception**
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

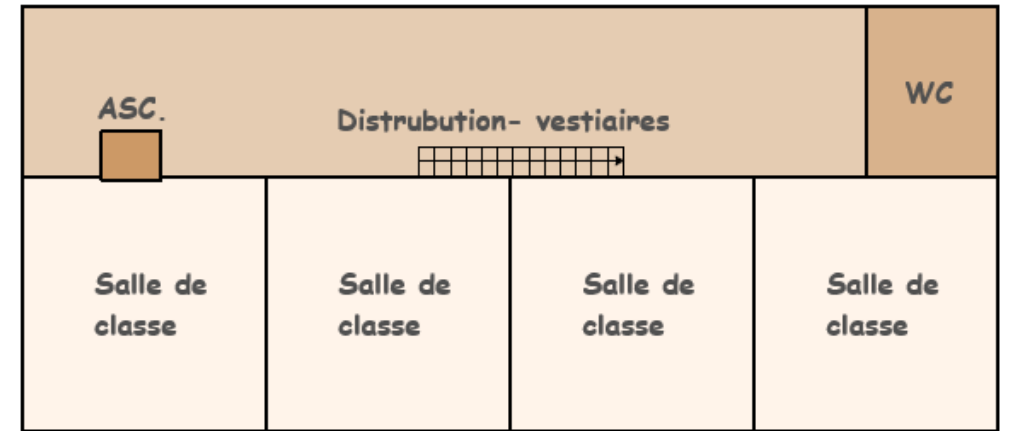


Longueur = 4 salle de classes

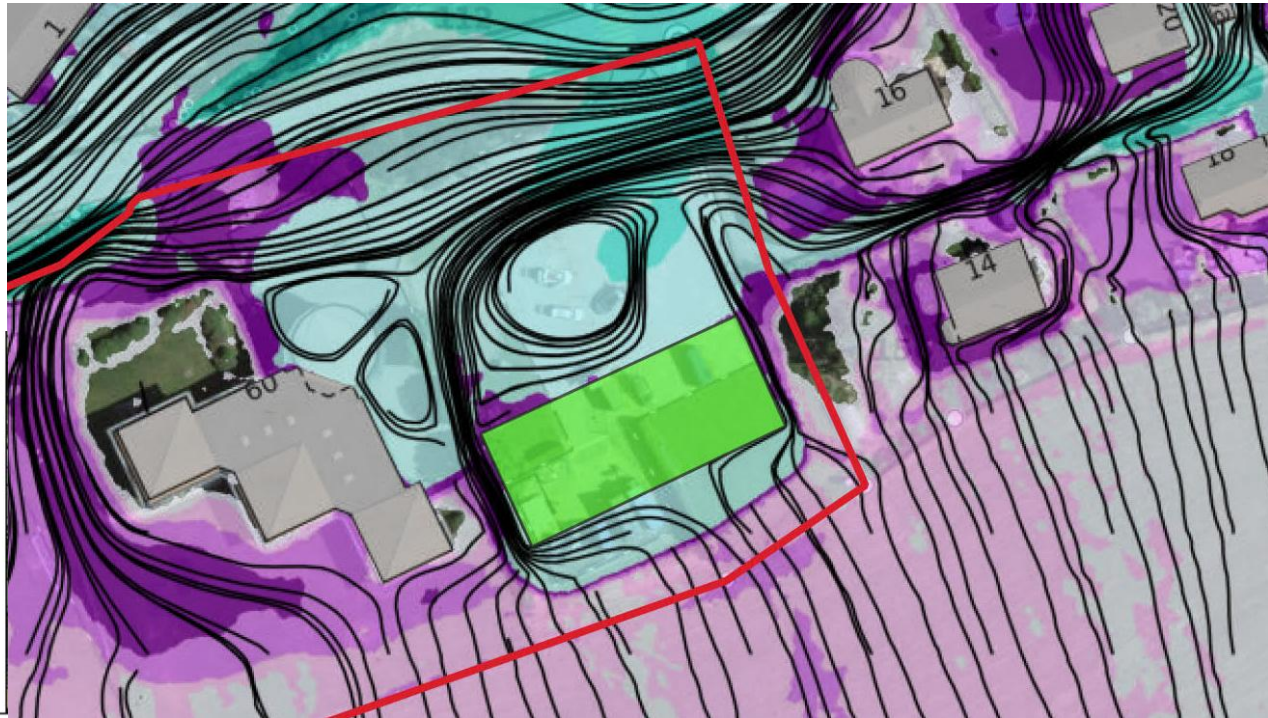
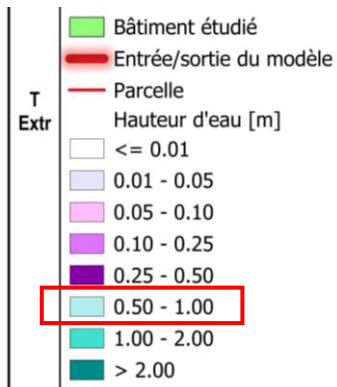




RDC



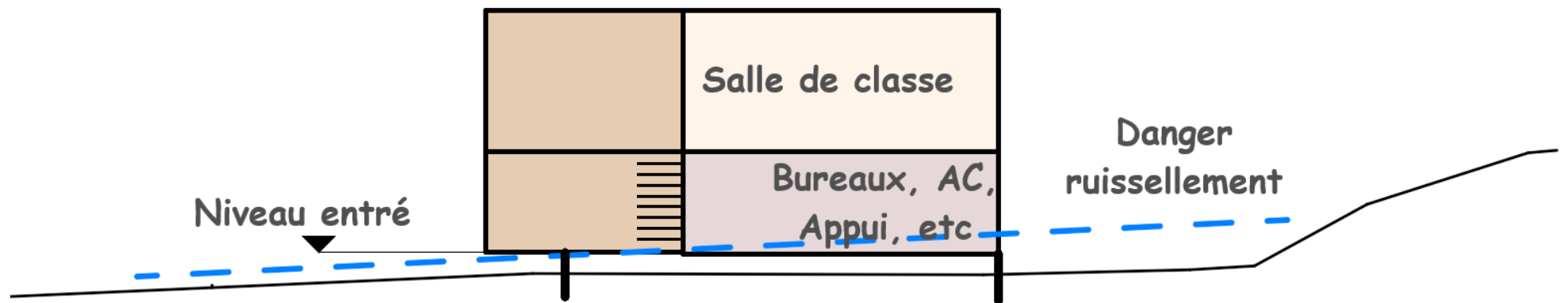
Etage



Façade nord :
 Hauteur d'écoulement $h_e = 550.8$ m.s.m
 Hauteur contre un ouvrage : $h_{stau} = 0.1$ m
 Revanche COI et scénario T > 300 ans : 0.0 m
 Hauteur d'incidence : 550.9 m.s.m

Façade sud :
 Hauteur d'écoulement $h_e = 551.8$ m.s.m
 Hauteur contre un ouvrage : $h_{stau} = 0.1$ m
 Revanche COI et scénario T > 300 ans : 0.0 m
 Hauteur d'incidence : 551.9 m.s.m

Façade ouest (au niveau de la fenêtre) :
 Profondeur d'écoulement $h_e = 0.6$ m
 Hauteur contre un ouvrage ($v = 2.5$ m/s) : $h_{stau} = 0.3$ m
 Revanche COI et scénario T = 300 ans : 0.0 m
 Hauteur d'incidence : 0.9 m

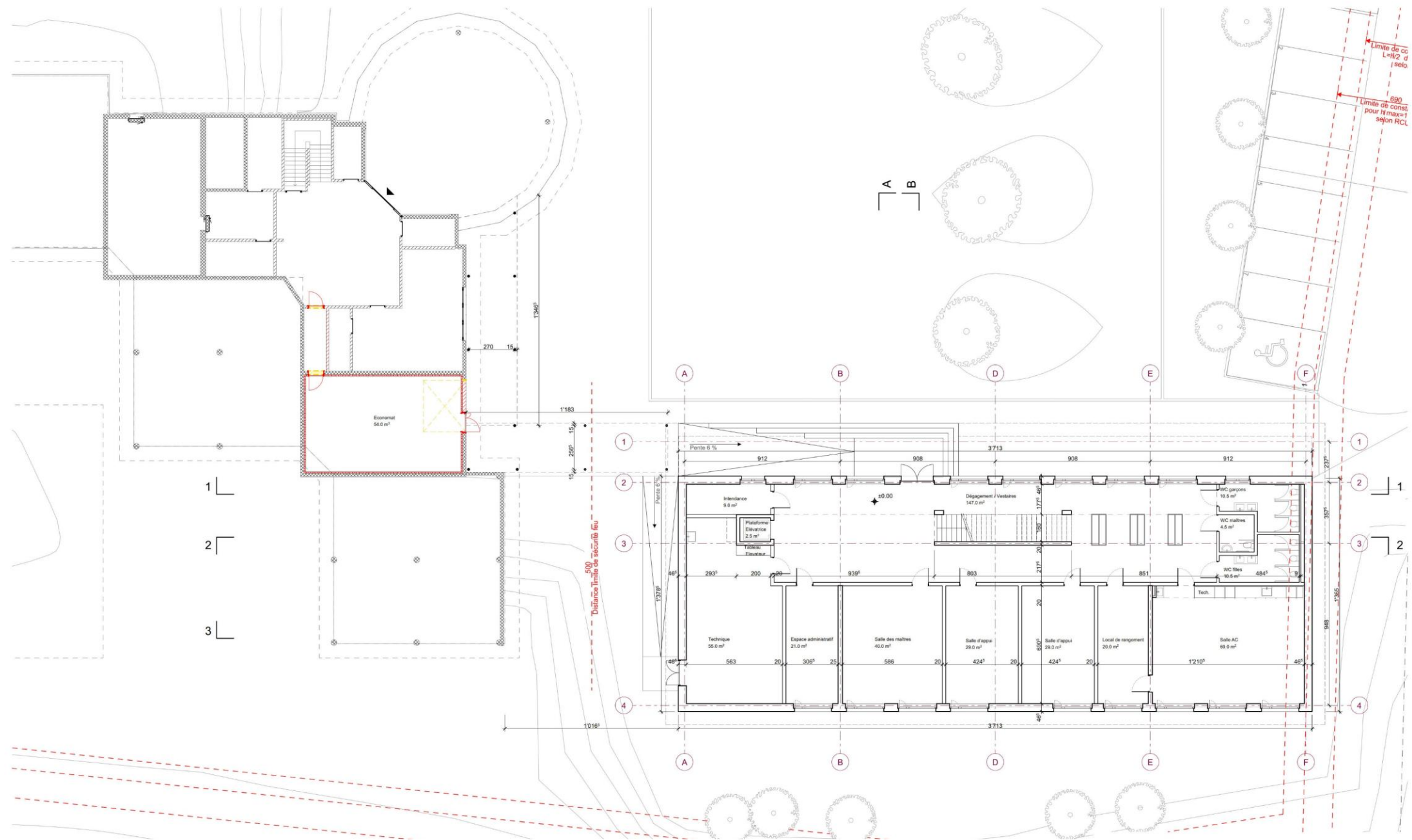


Hall d'entrée
 Salle AC
 Salle d'appui
 Salle des maîtres
 Espace administratif
 WC garçons
 WC filles
 WC maîtres / PMR
 Ascenseur / PMR

Local concierge
 Préau
 Parking véhicule
 Parking vélo

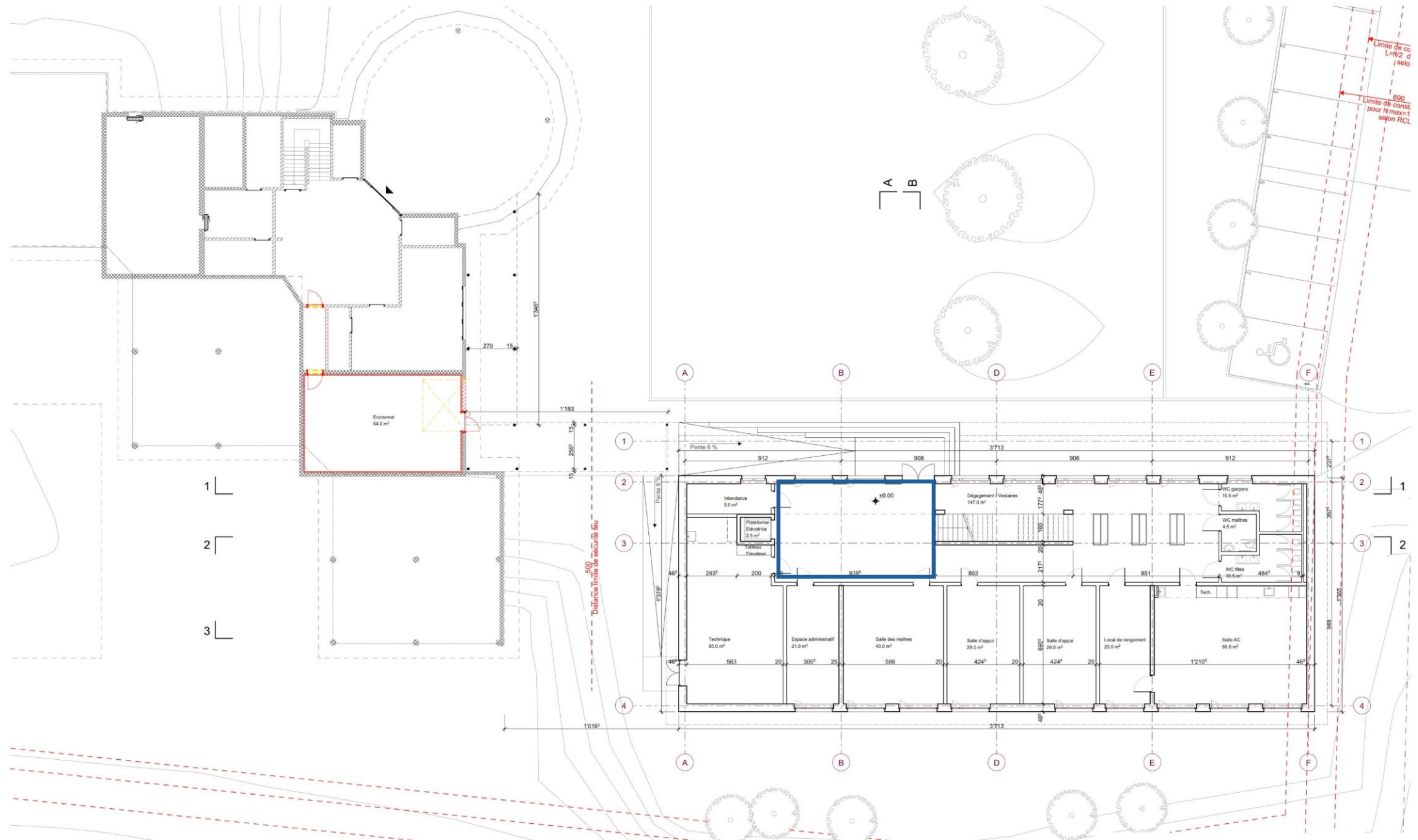
Local chauffage
 Local électricité
 Local sanitaire

Economat et photocopieuse



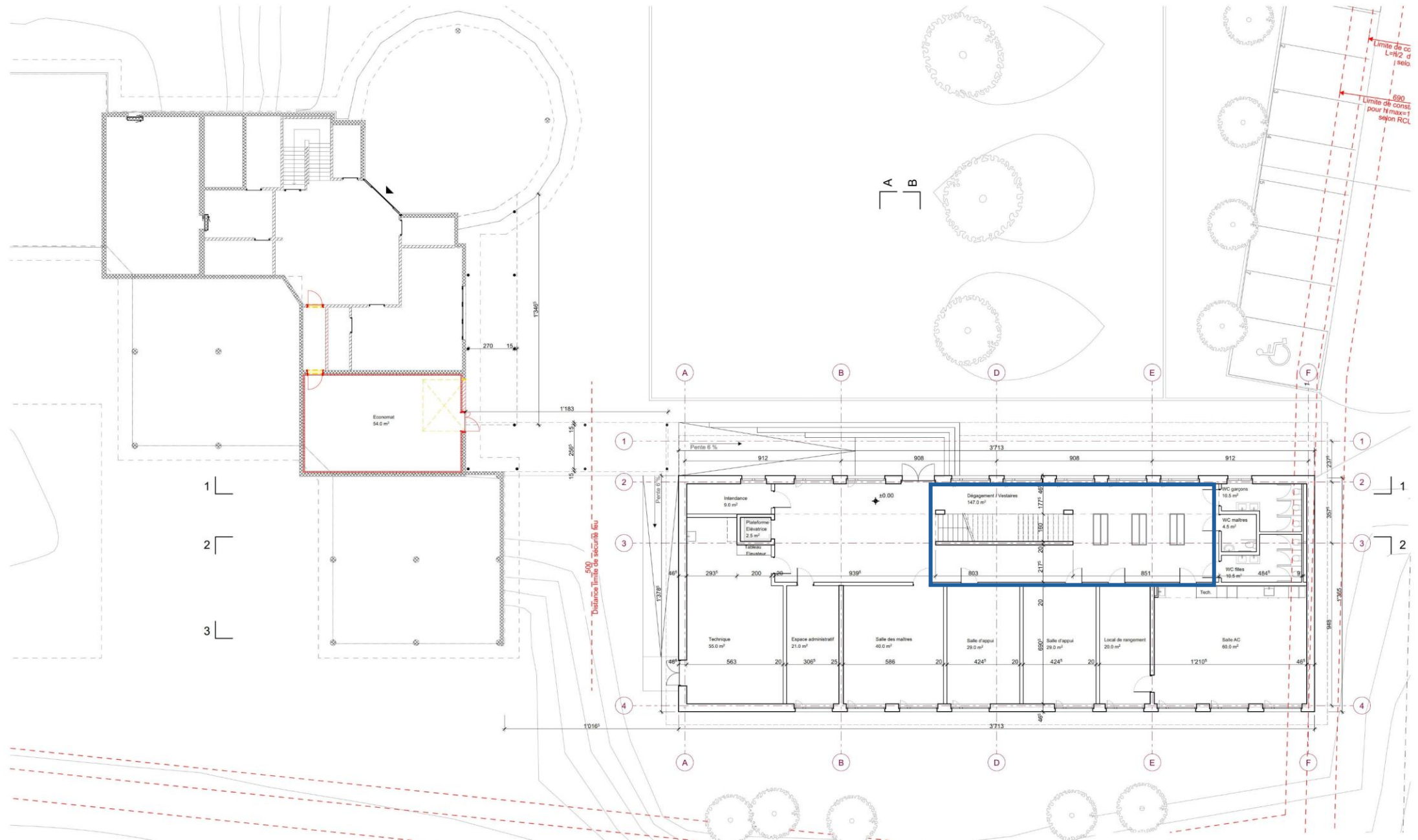
Rez-de-chaussée

Hall d'entrée



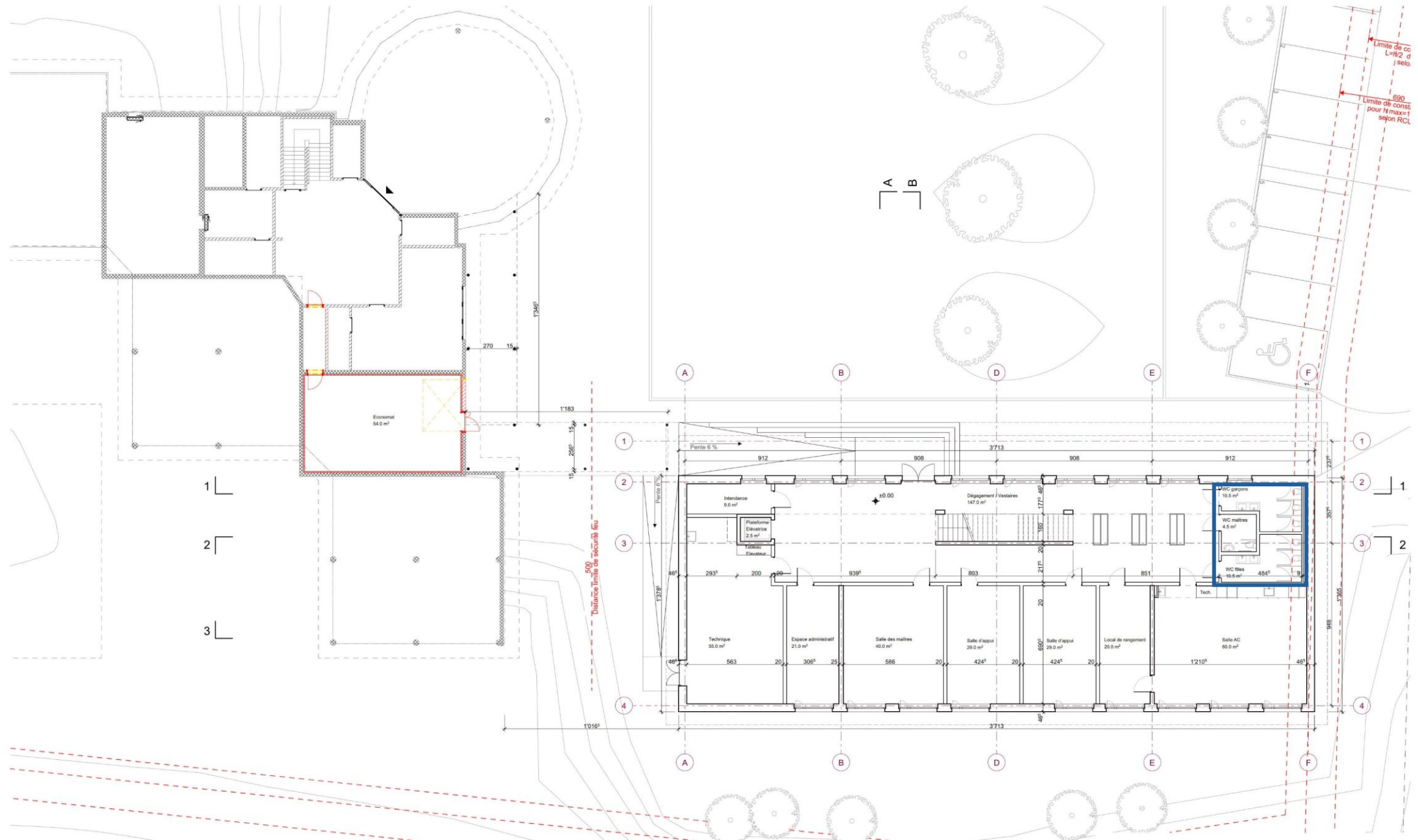
Rez-de-chaussée

Dégagement/ Vestiaires



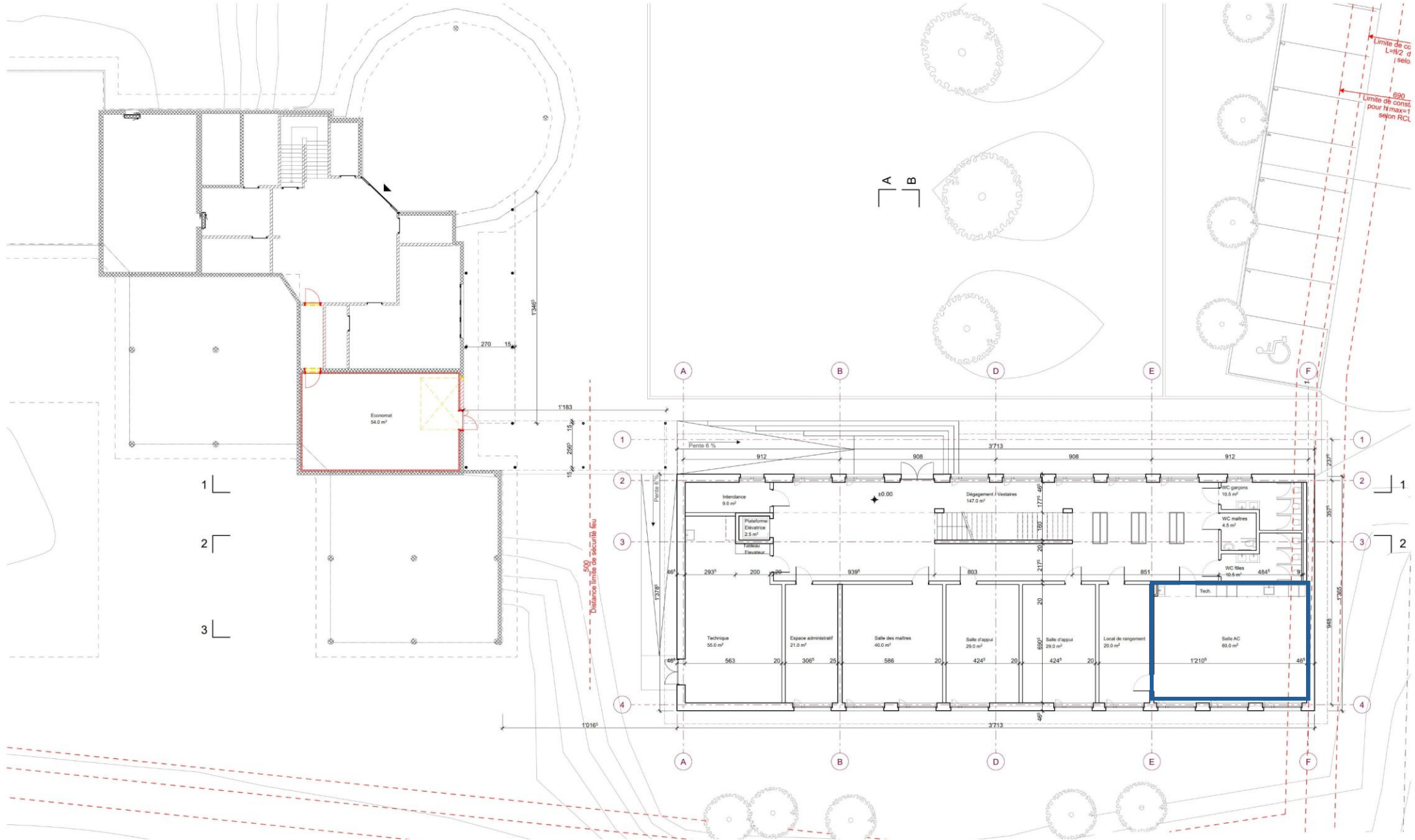
Rez-de-chaussée

WC garçons
WC filles
WC maîtres / PMR



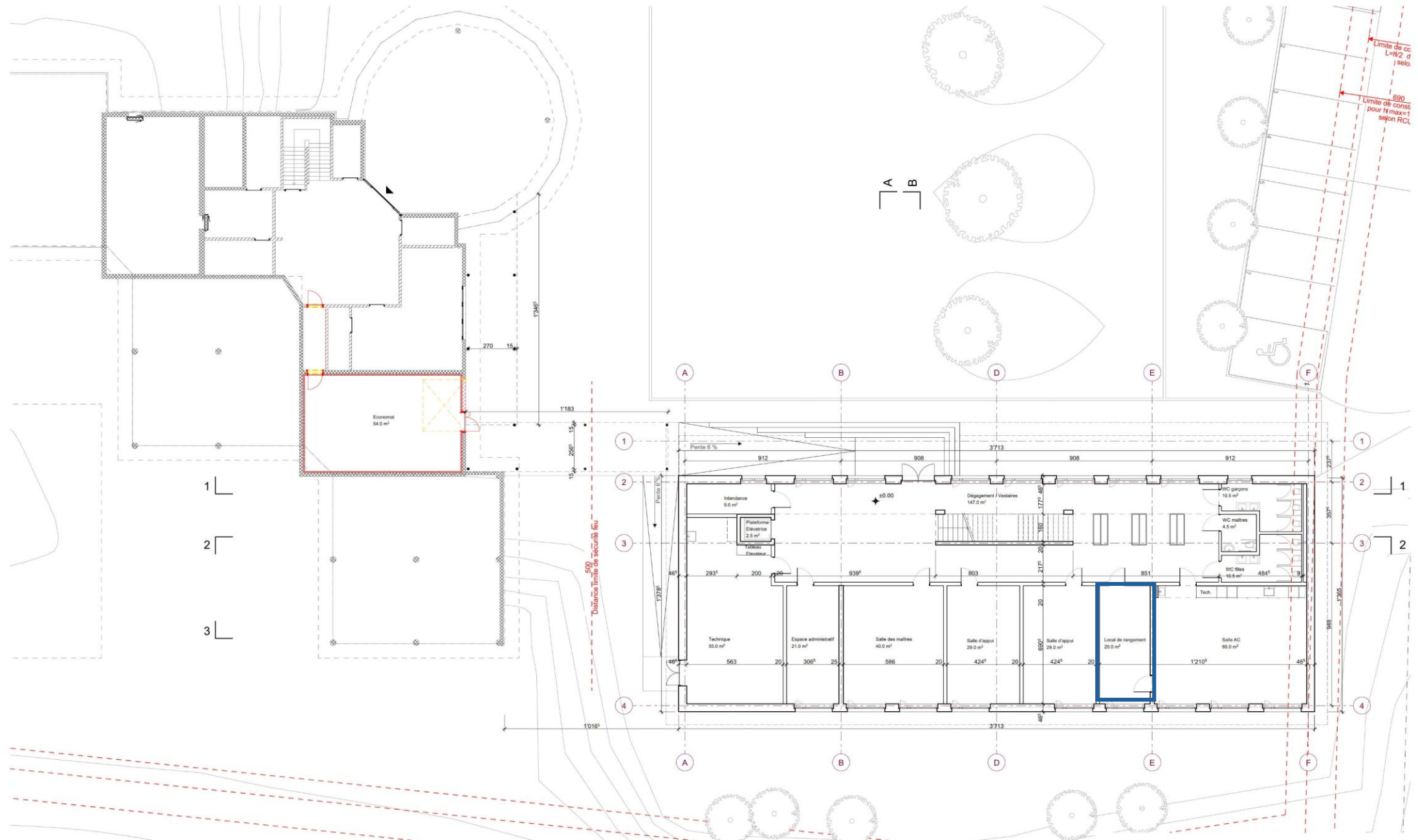
Rez-de-chaussée

Salle AC



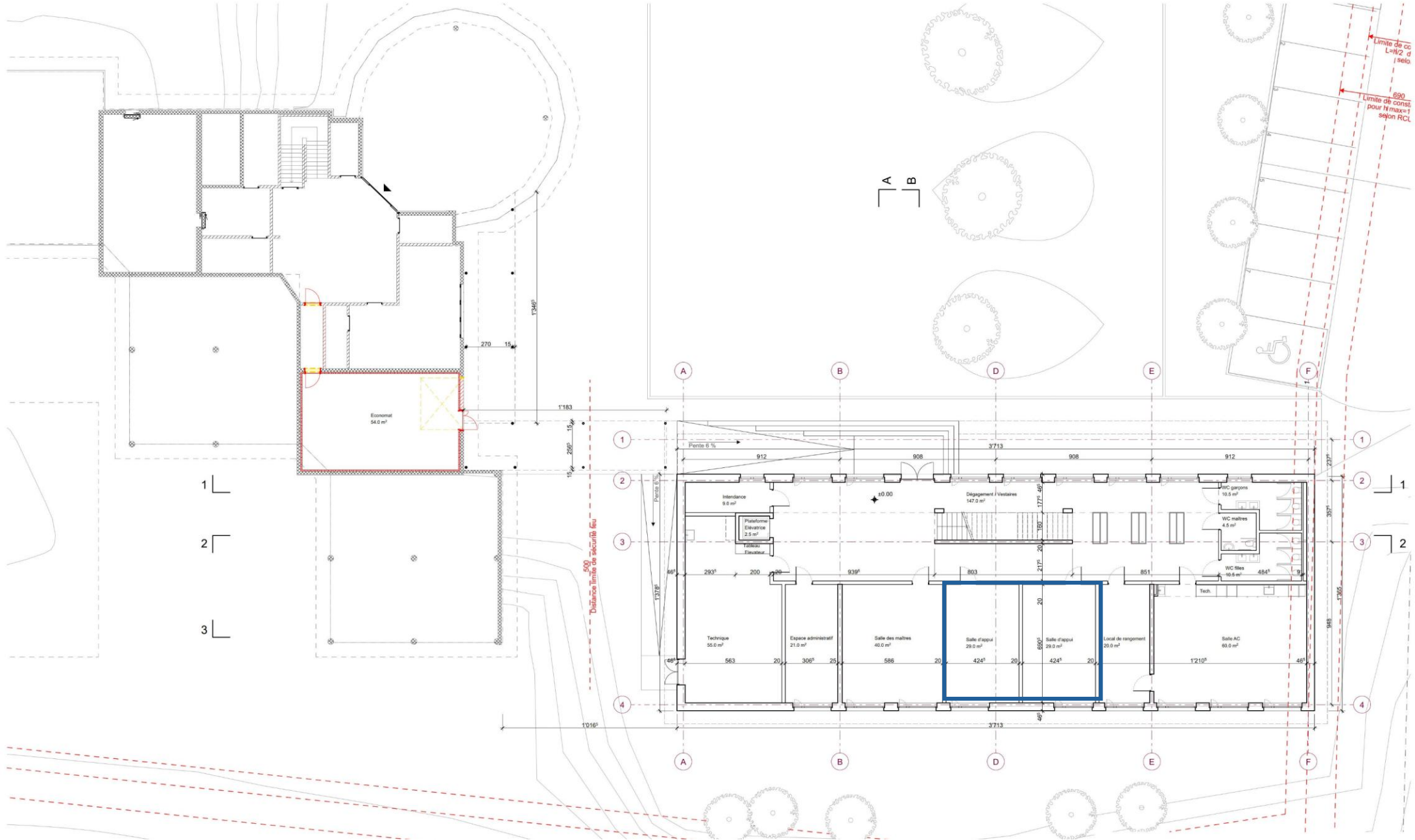
Rez-de-chaussée

Local rangement



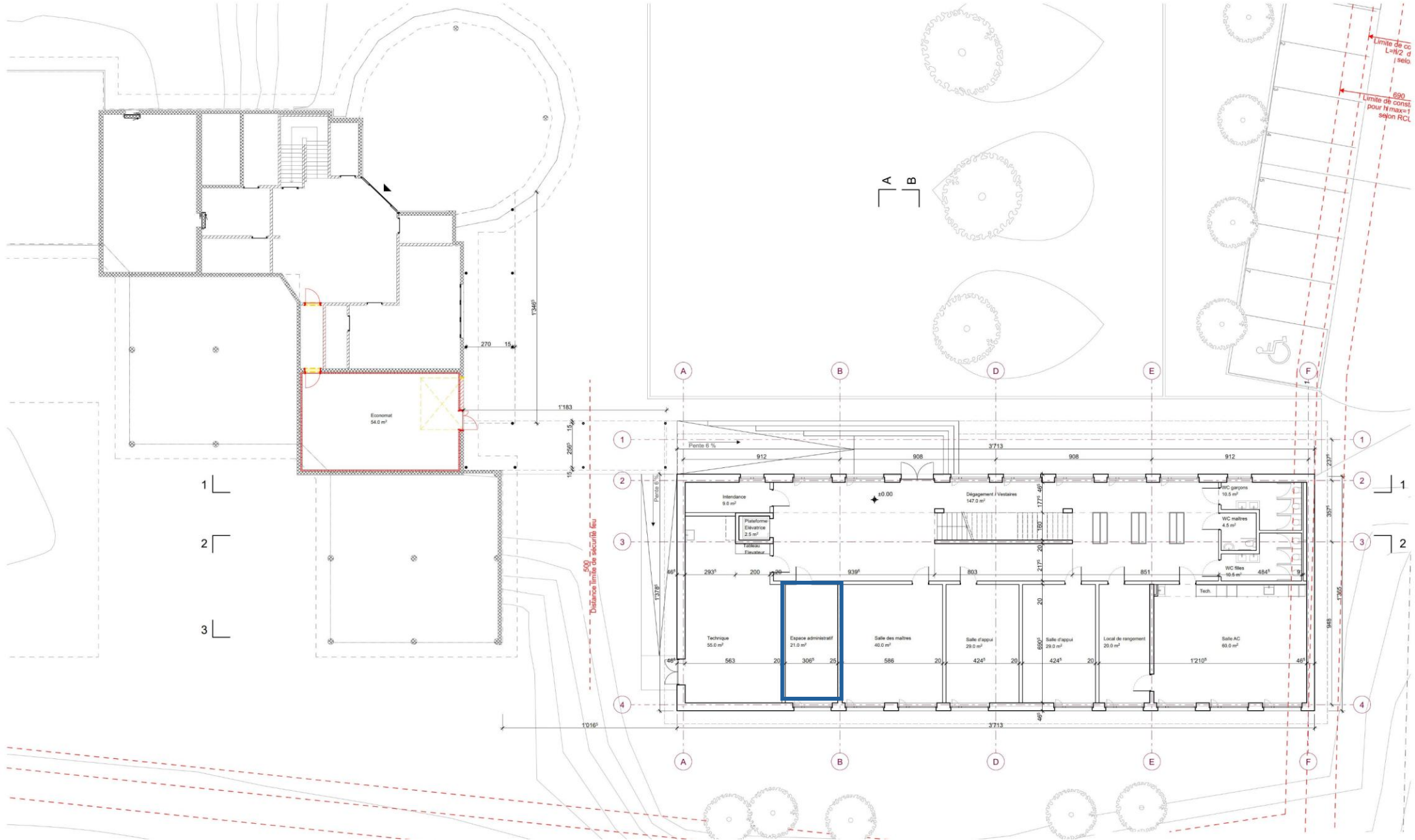
Rez-de-chaussée

Salle d'appui



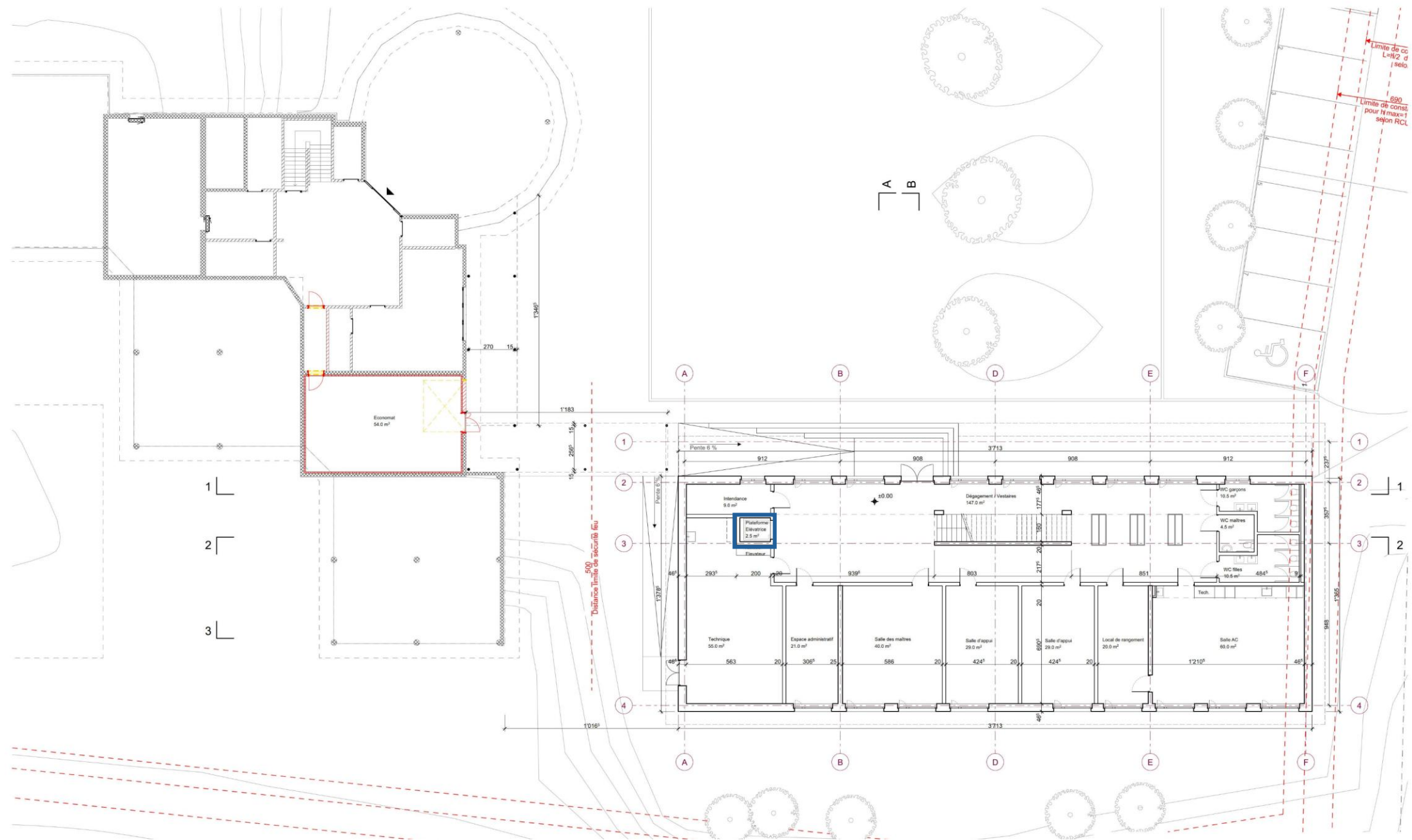
Rez-de-chaussée

Espace administratif



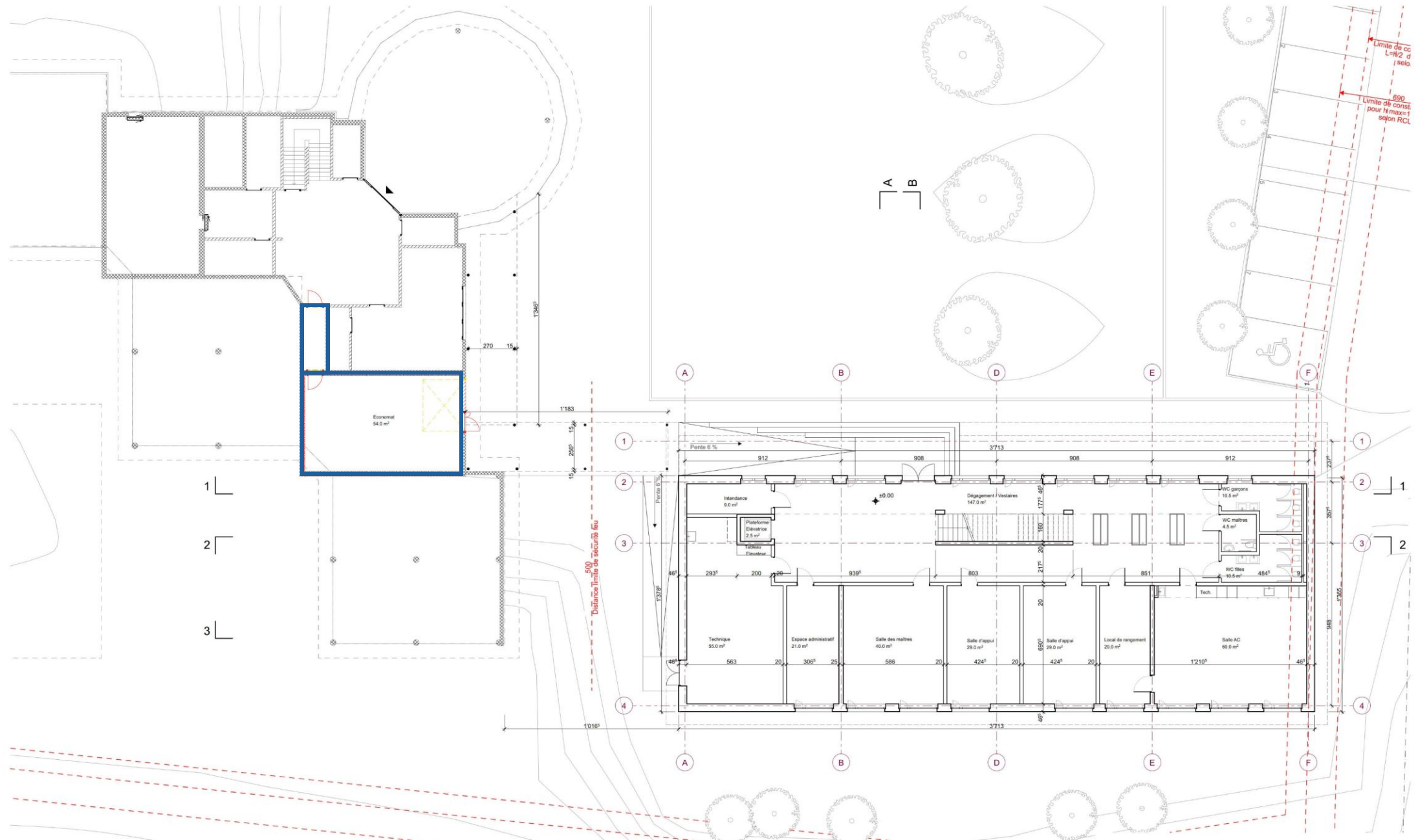
Rez-de-chaussée

Ascenseur / PMR



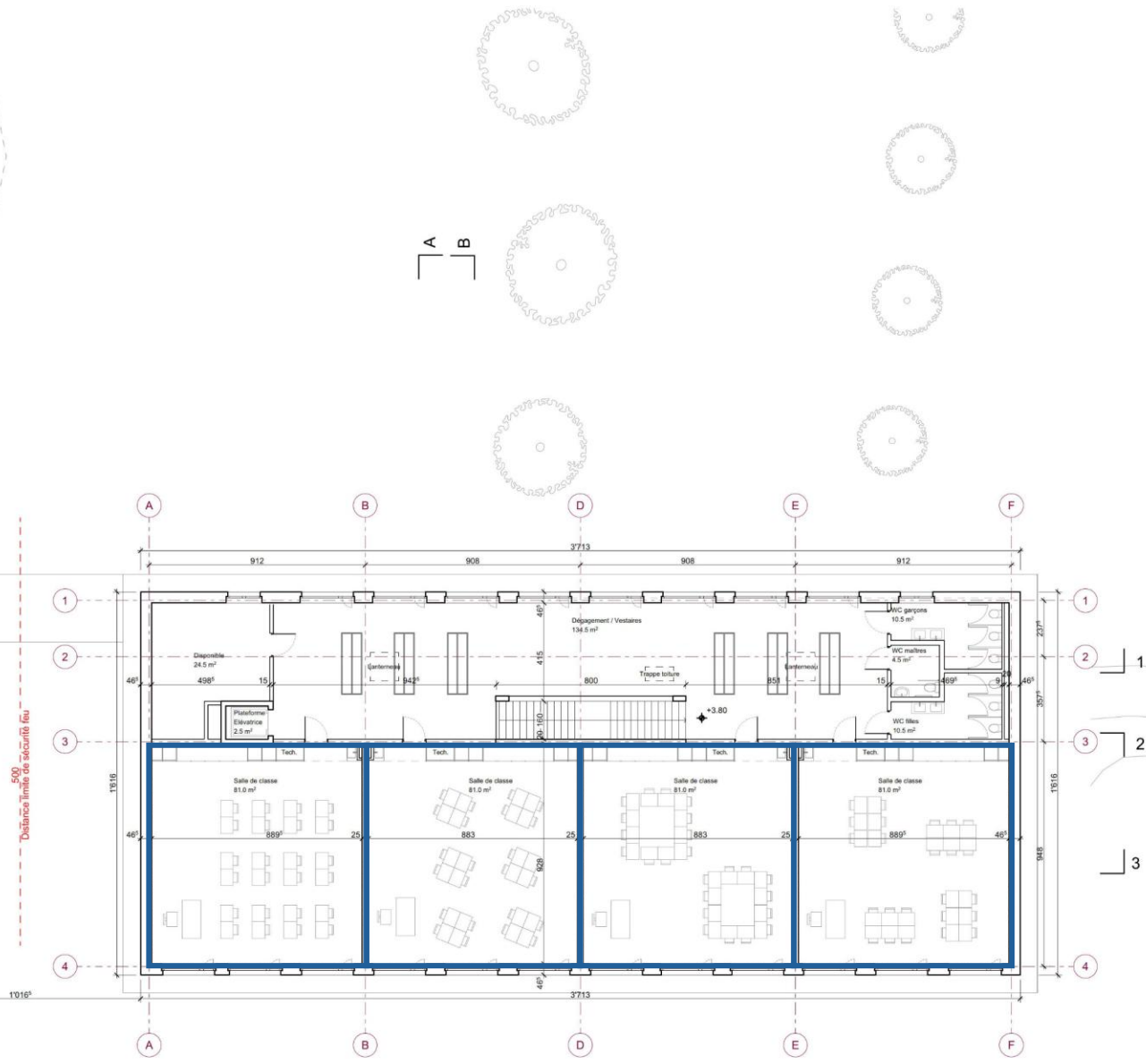
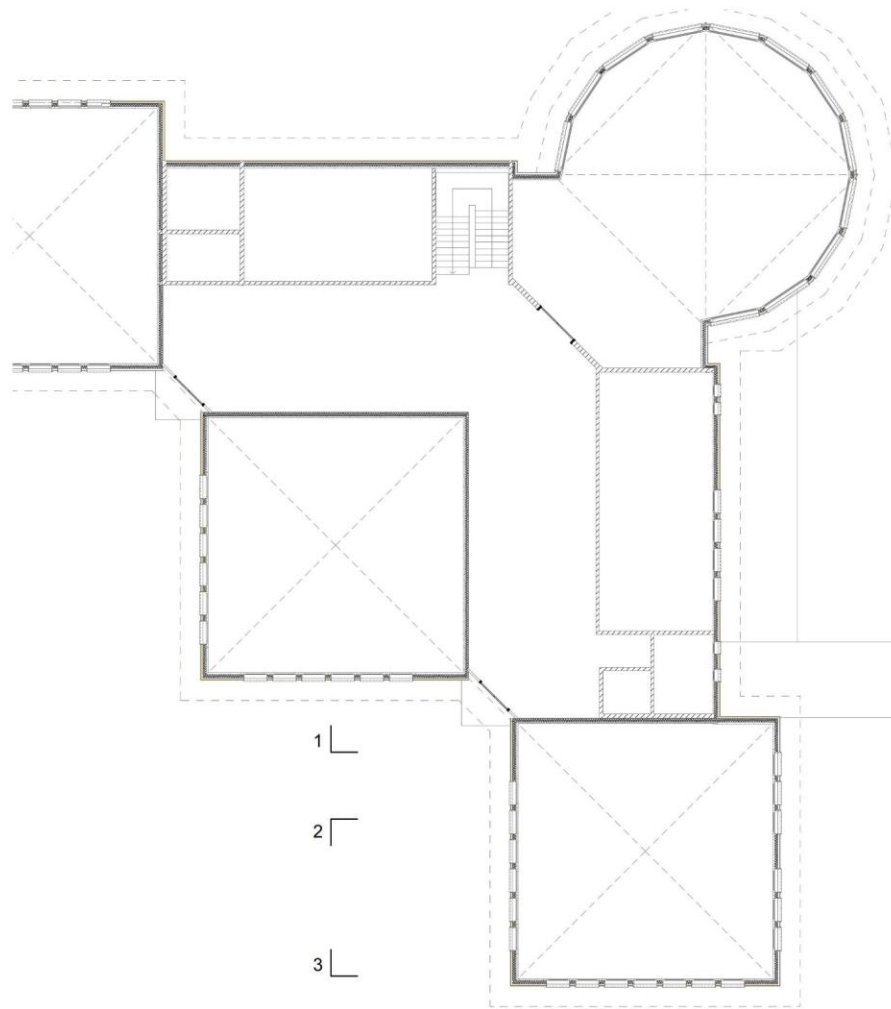
Rez-de-chaussée

Economat et photocopieuse



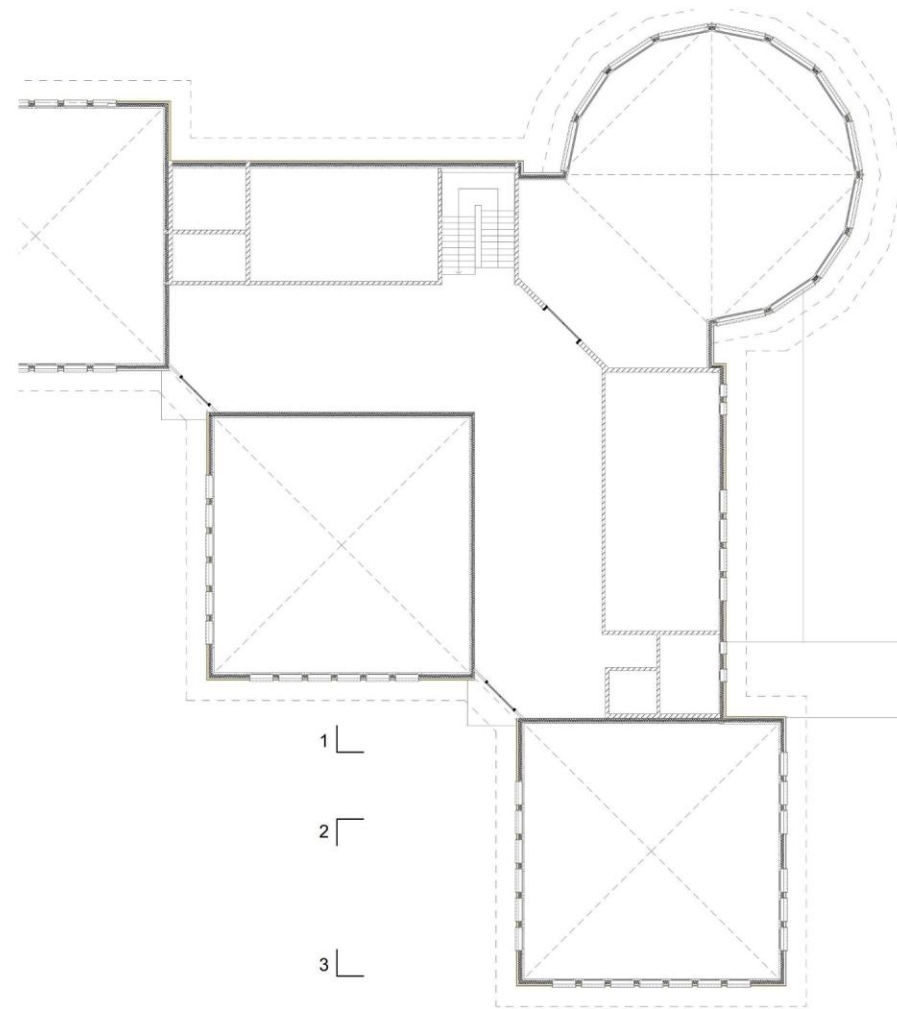
Etage

Salle de classes



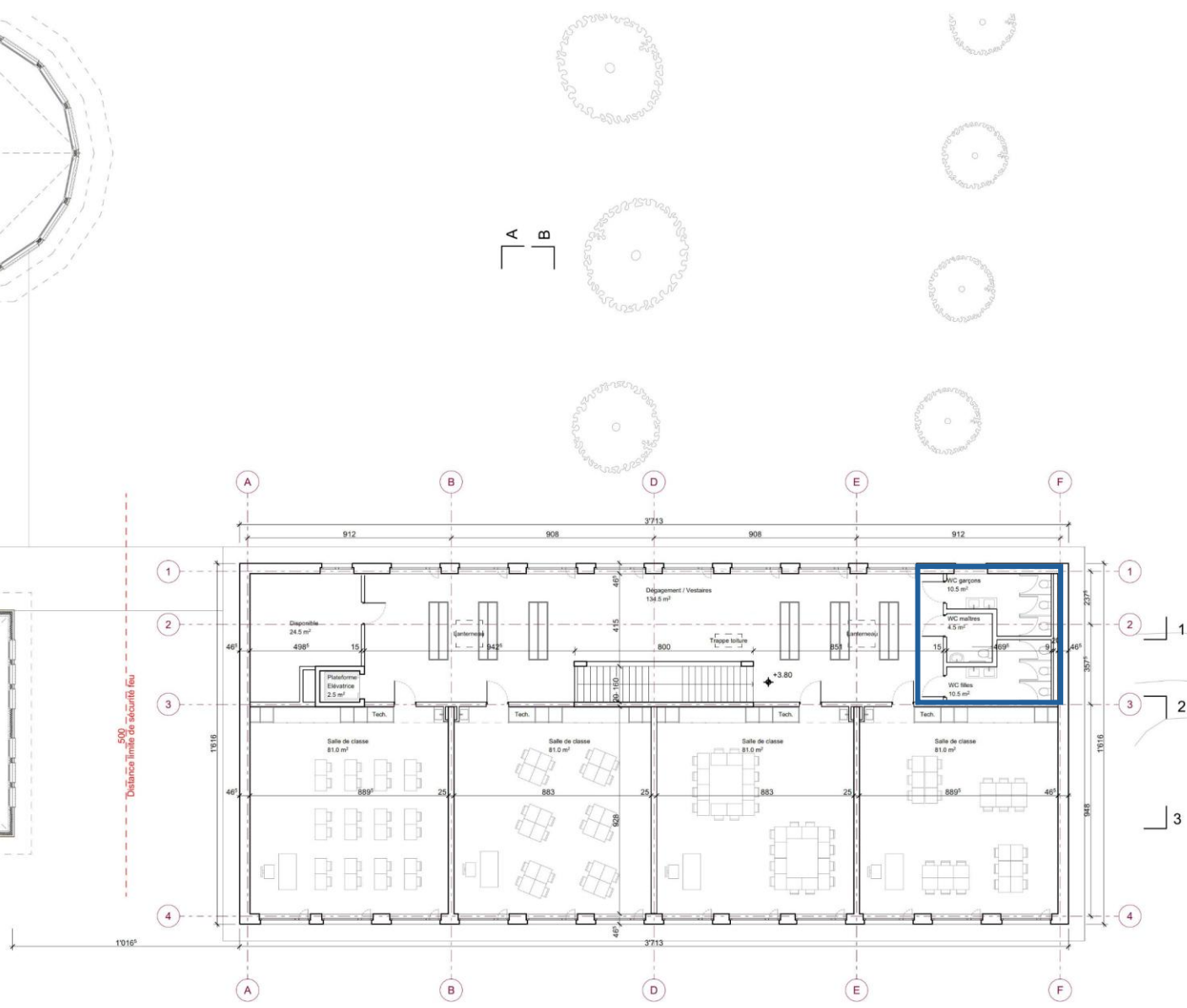
Etage

WC filles
 WC garçons
 WC maître

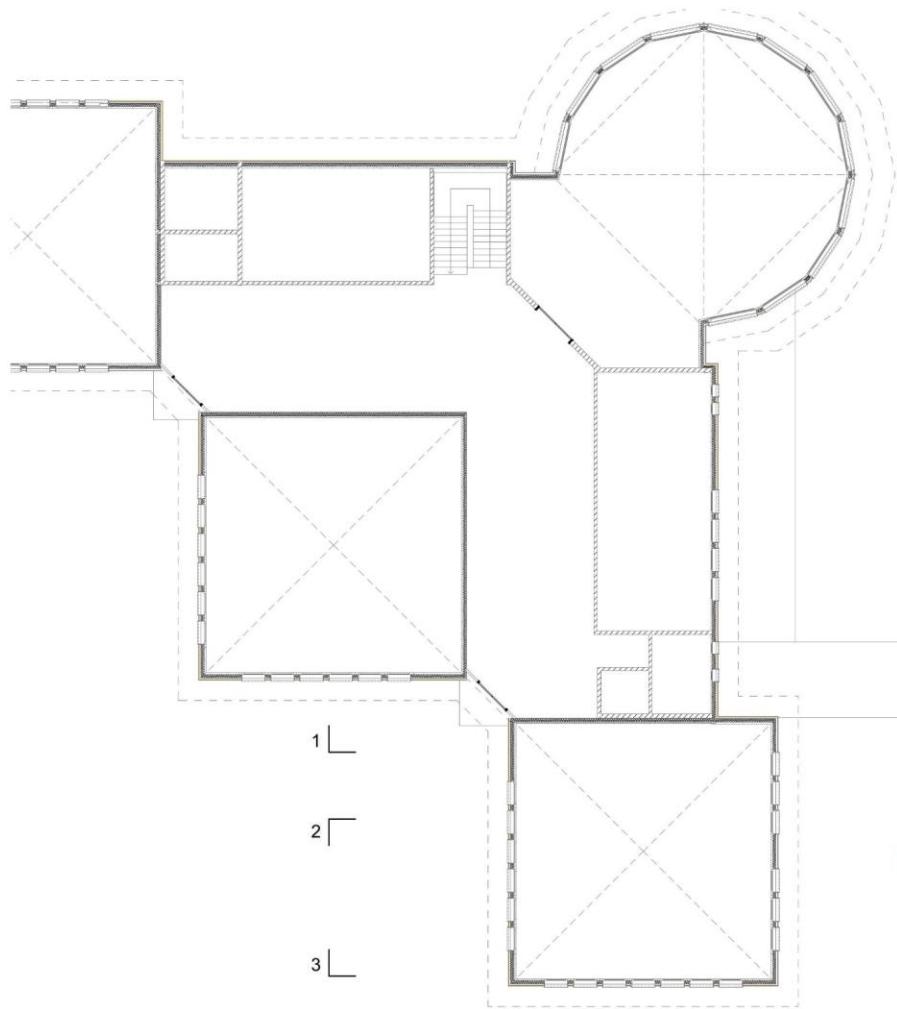


1
 2
 3

-500
 Distance limite de sécurité feu

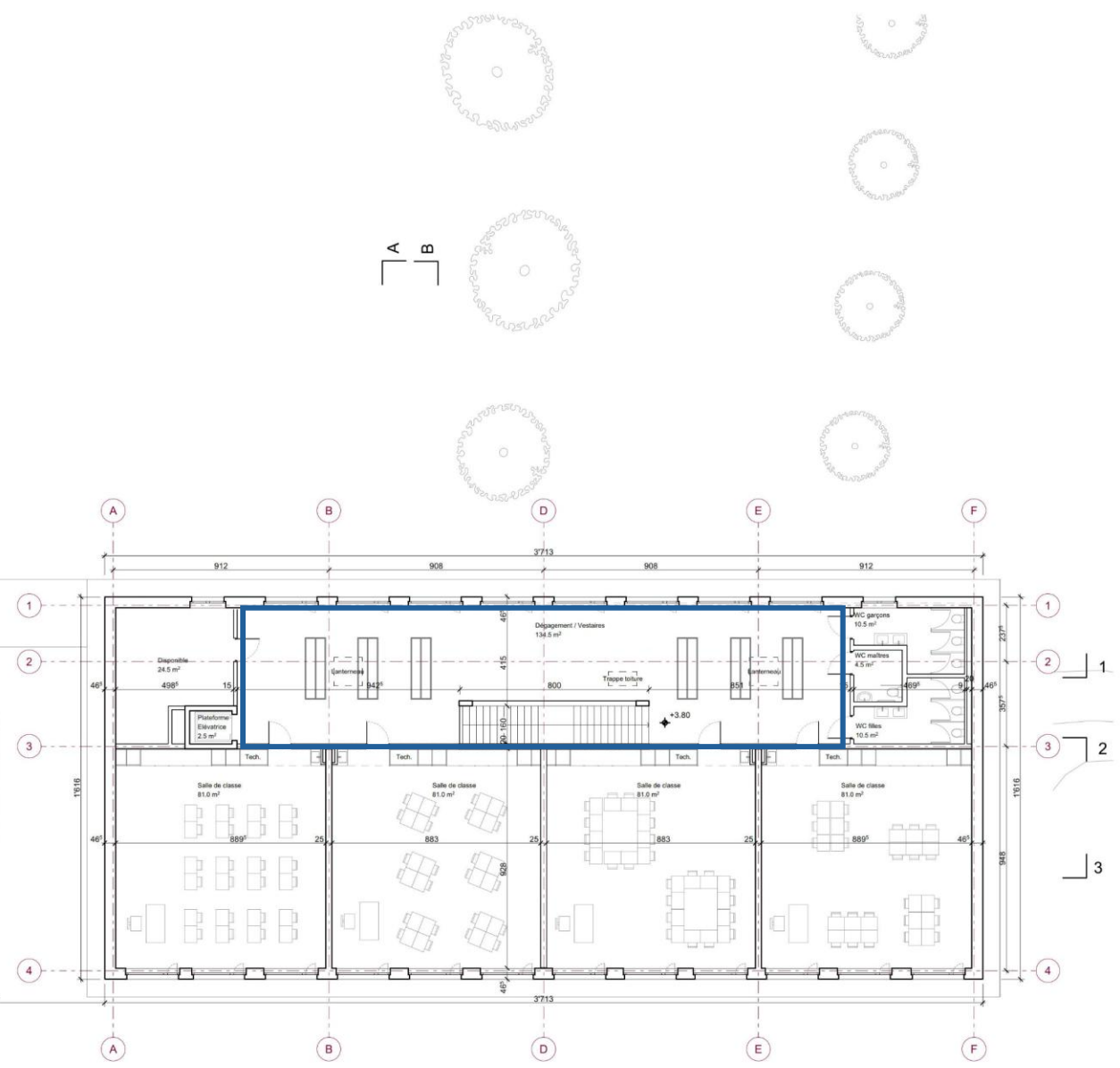


Dégagement/ Vestiaires



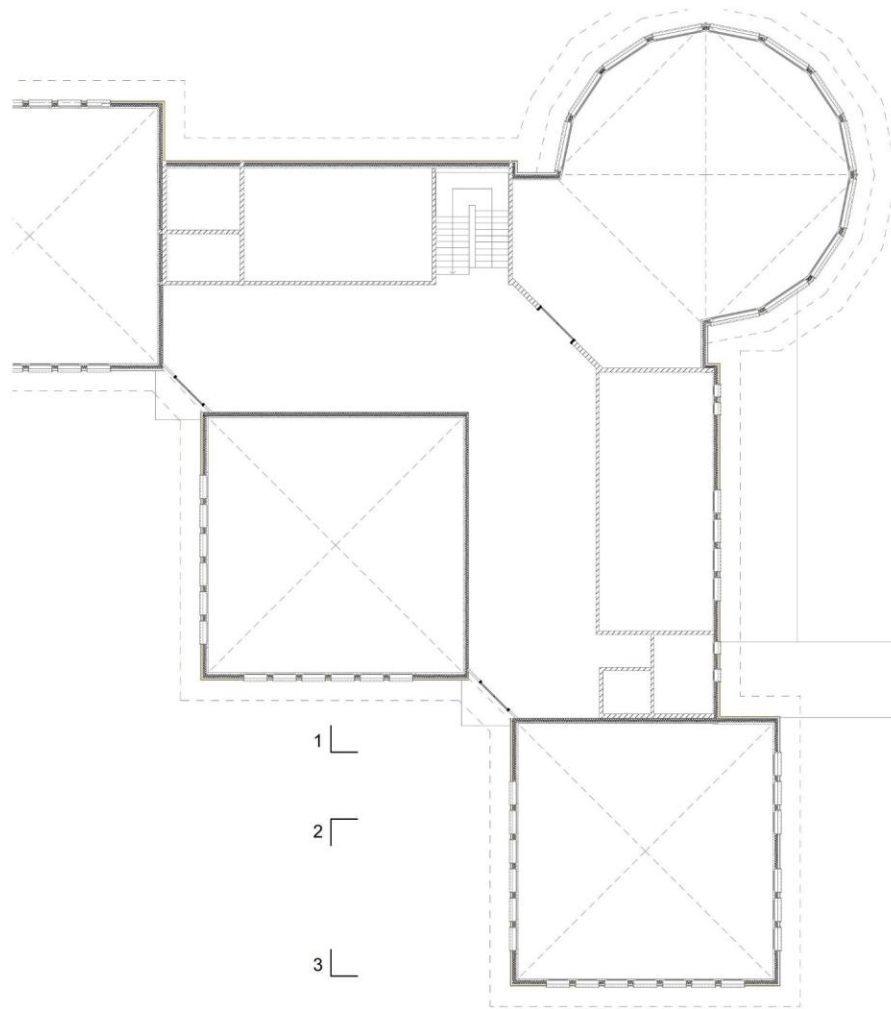
1
2
3

500
Distance limite de sécurité feu



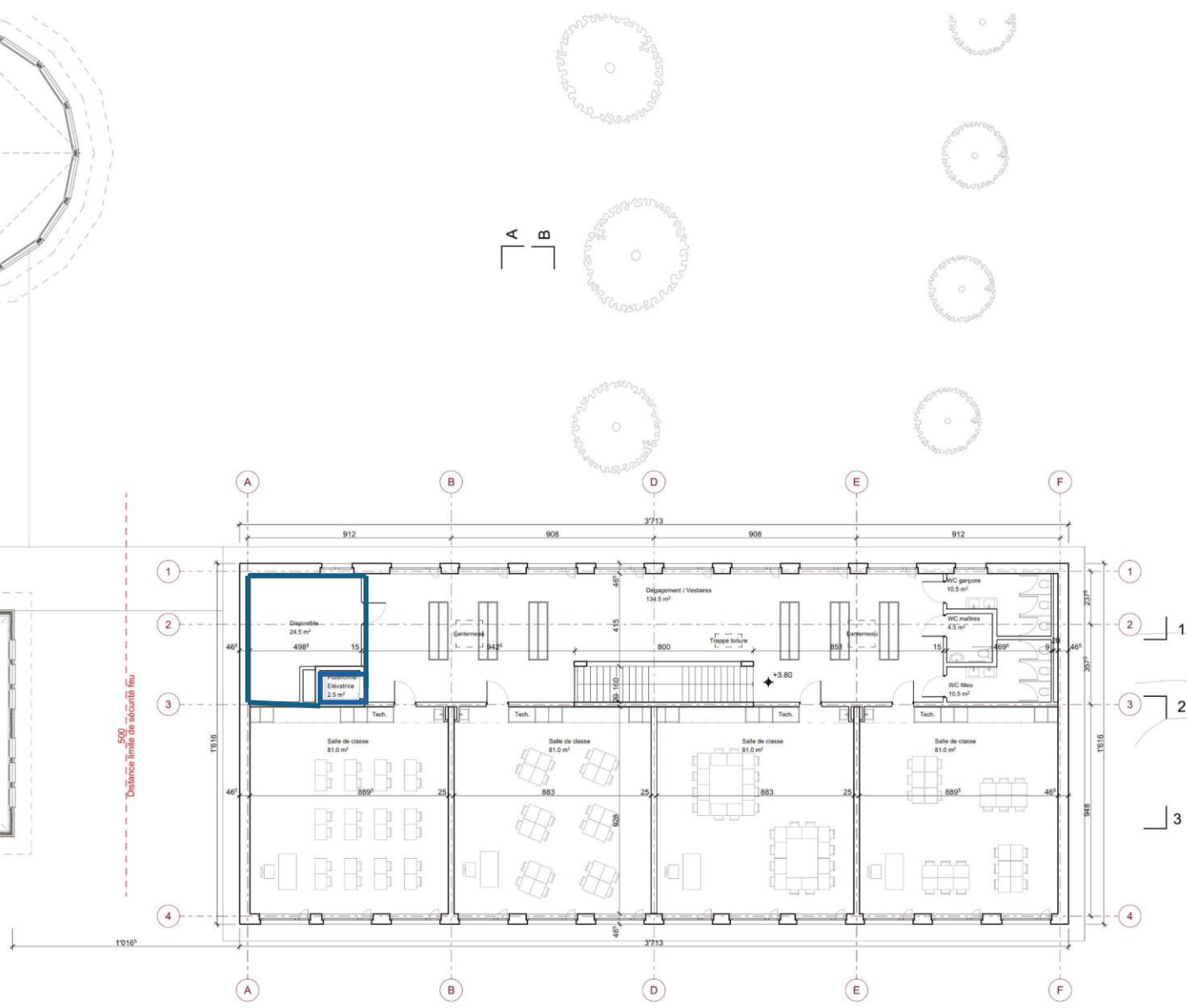
Rrez-de-chaussée

Salle à disposition
Ascenseur PMR



1
2
3

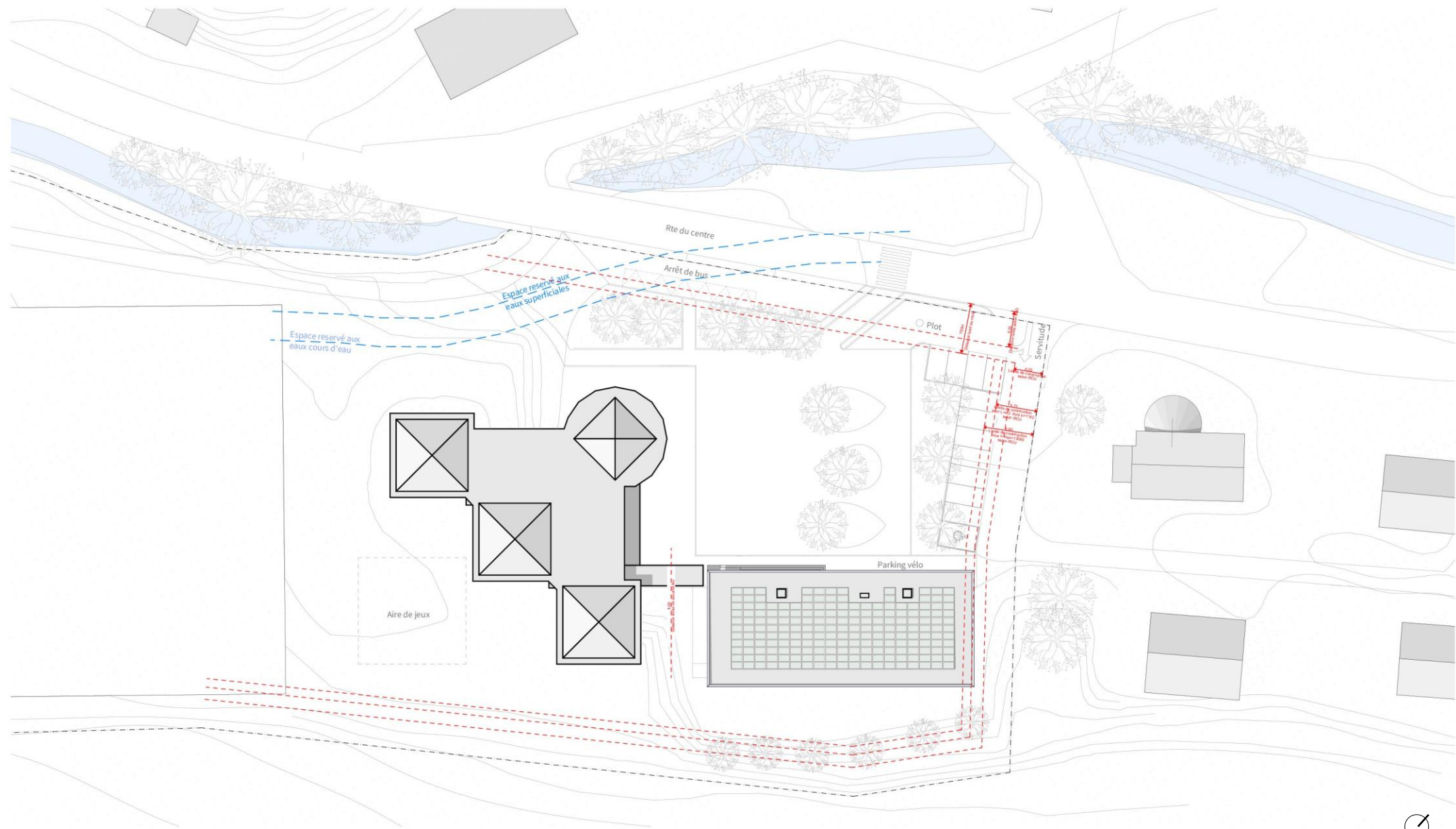
500
Distance limite de sécurité feu



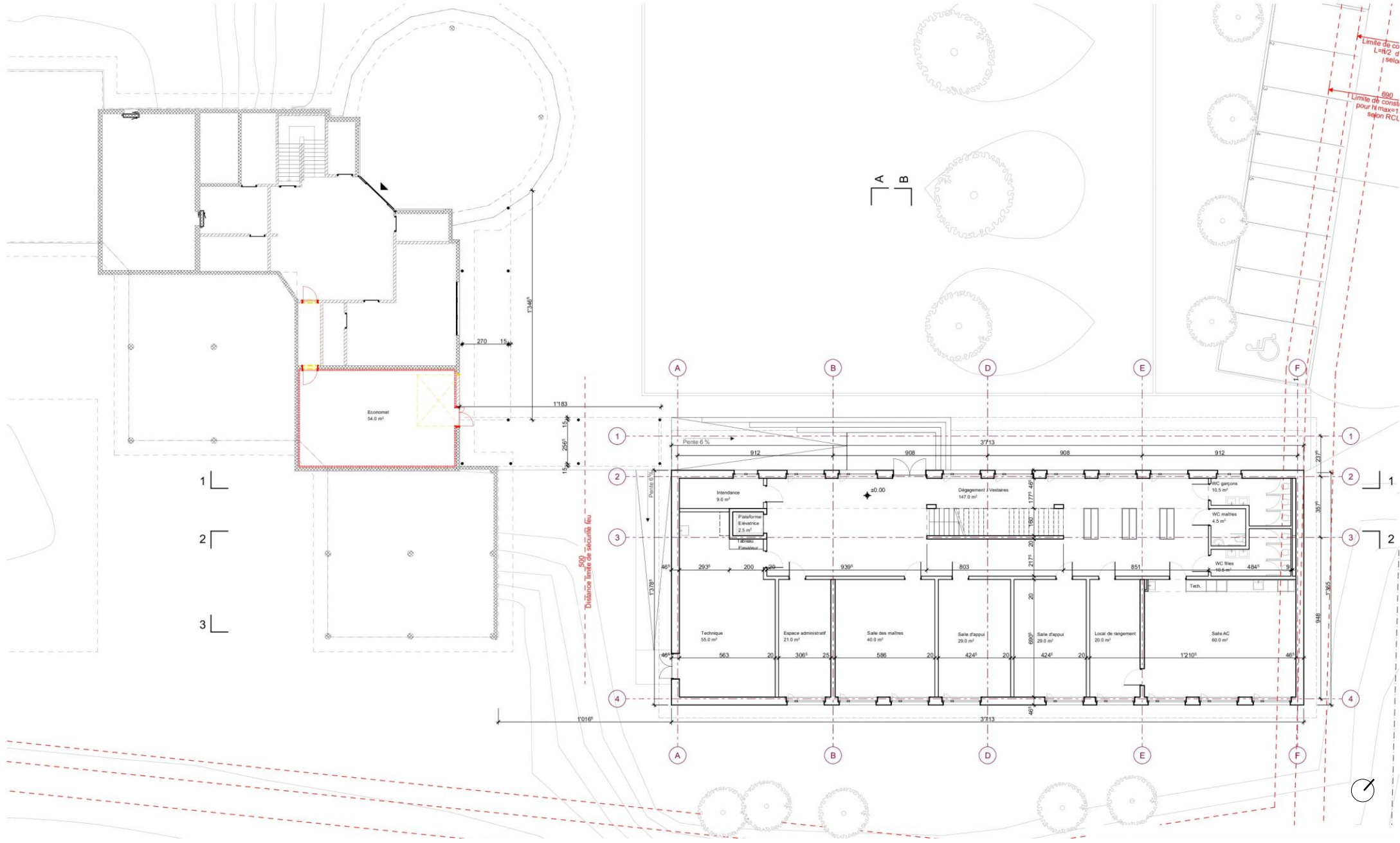
A B

1
2
3
4

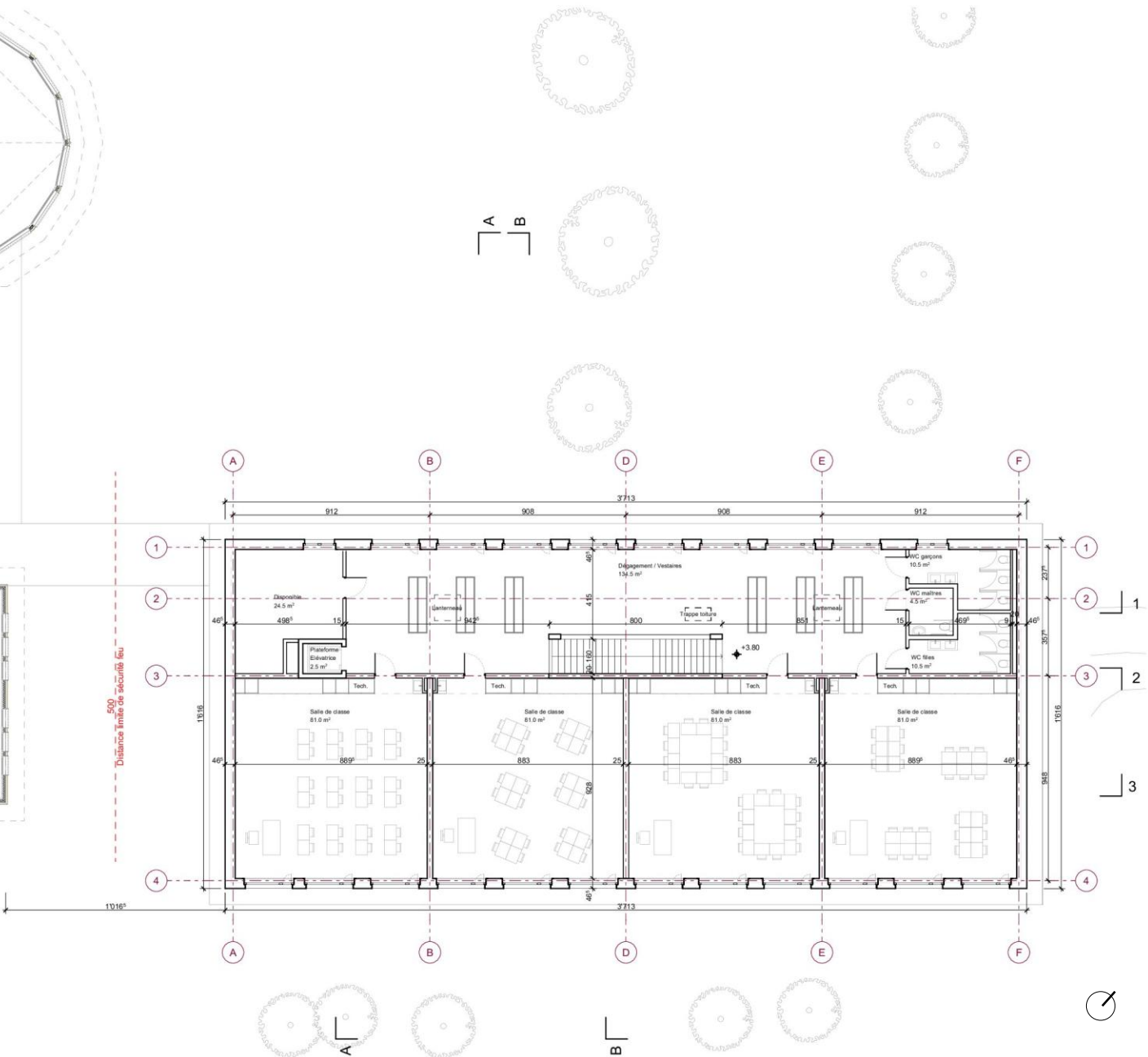
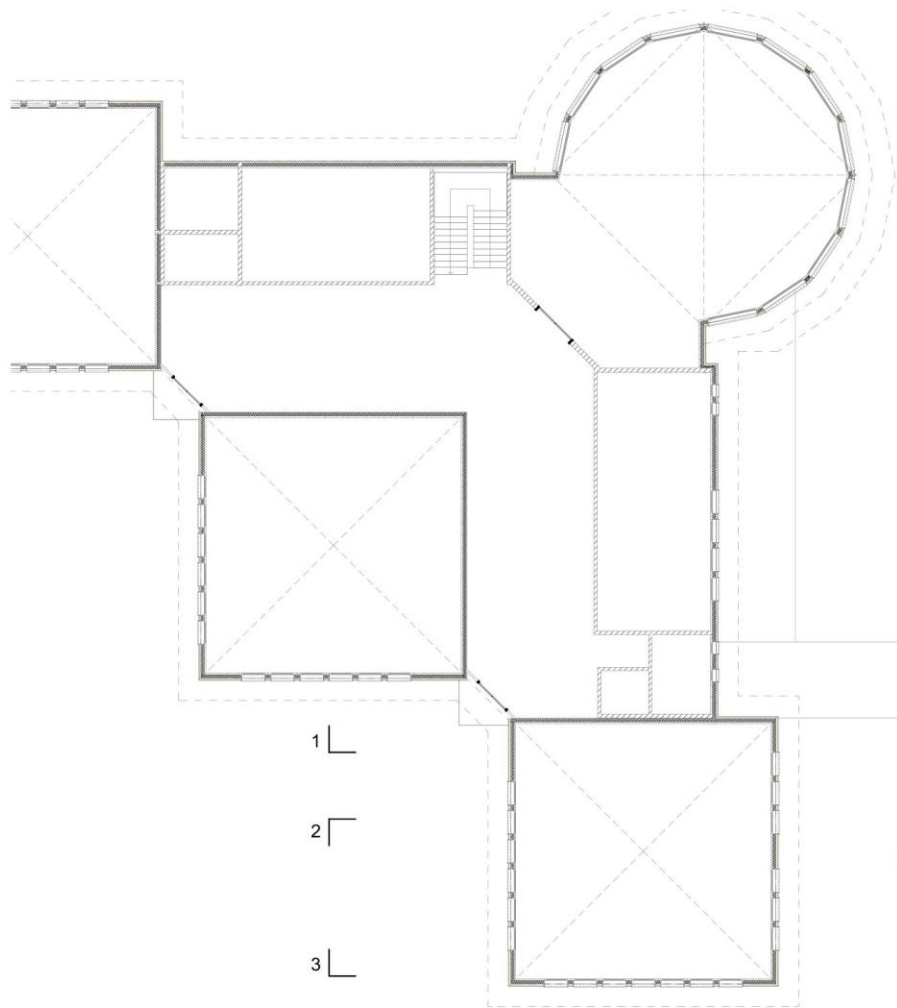
- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- **Plans – Coupes – Façades**
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

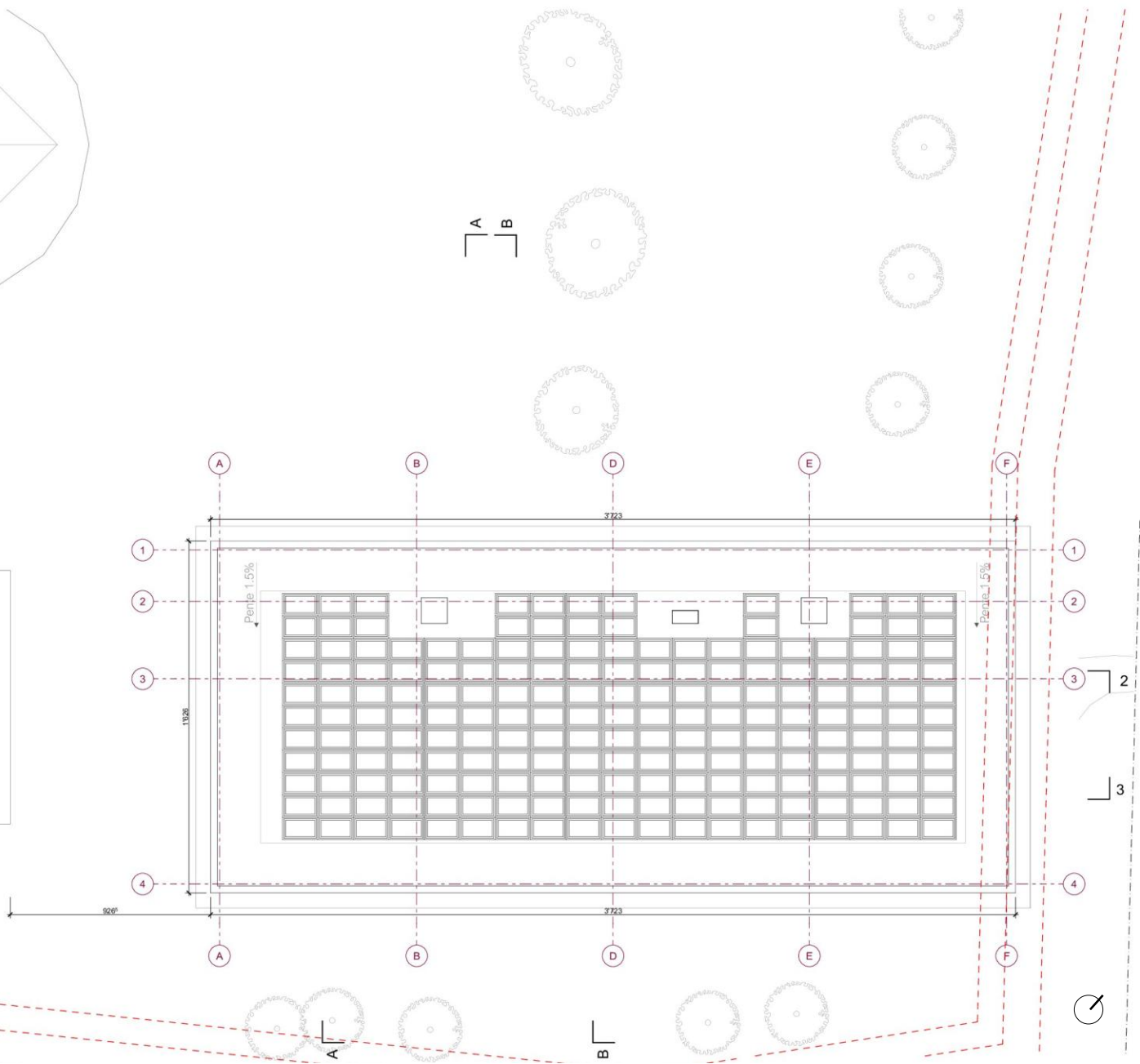
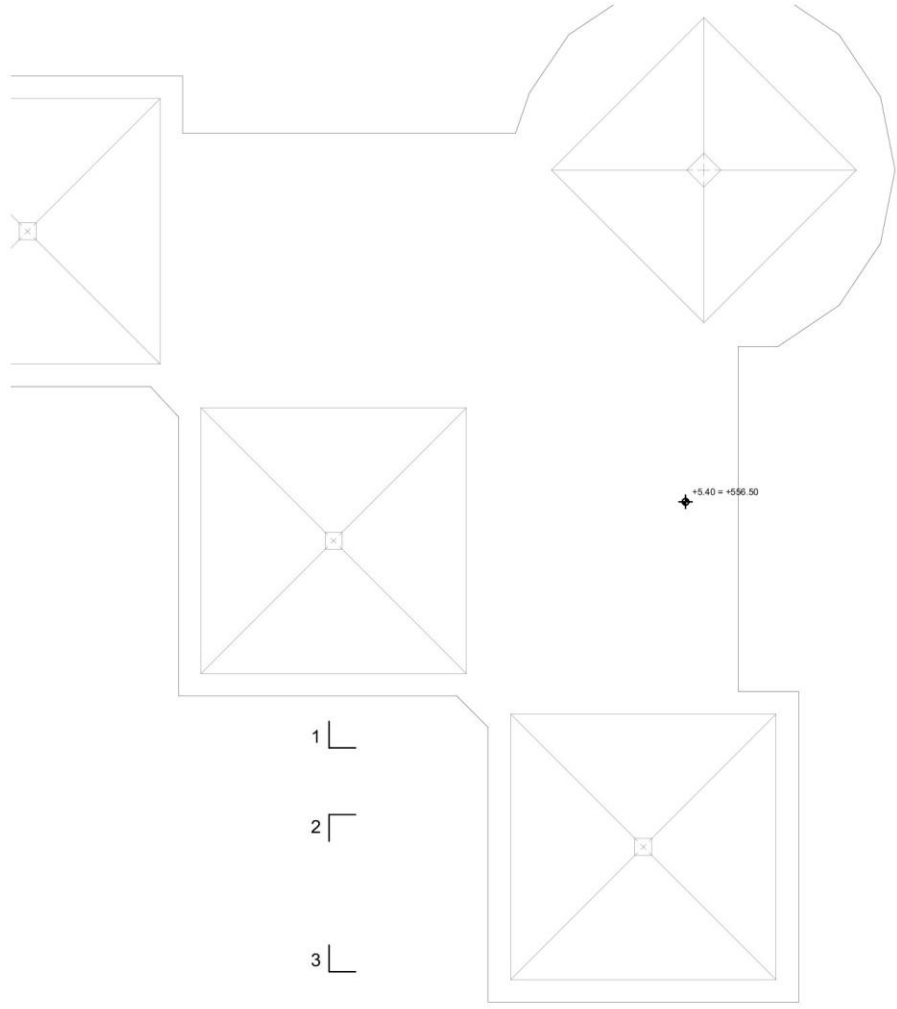


situation

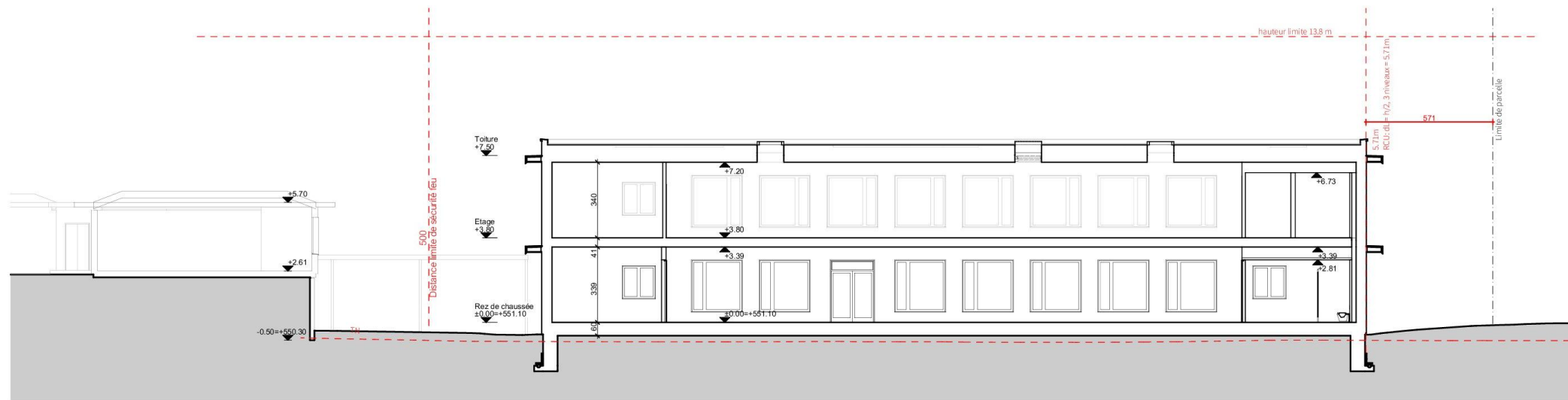


rez-de-chaussée

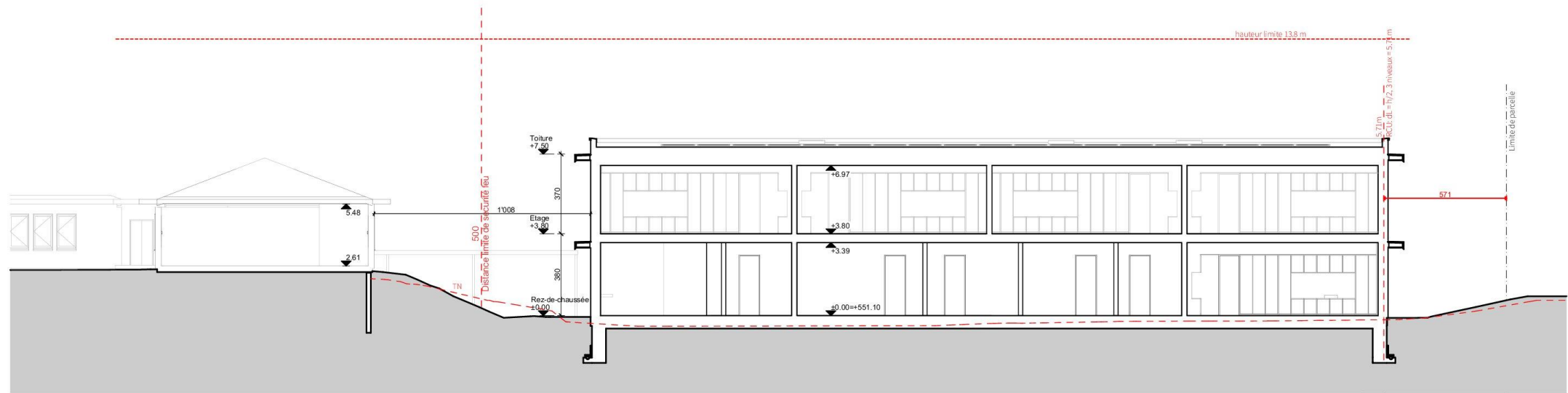




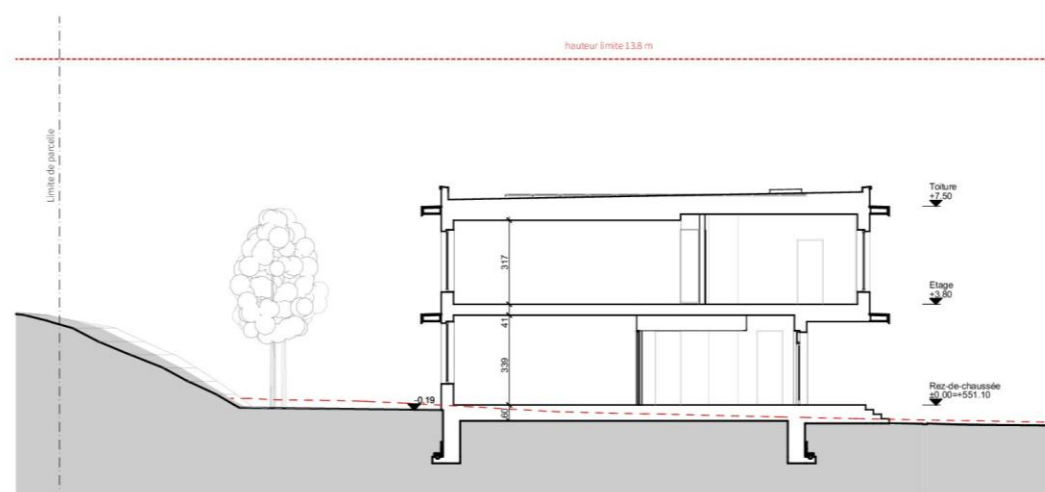
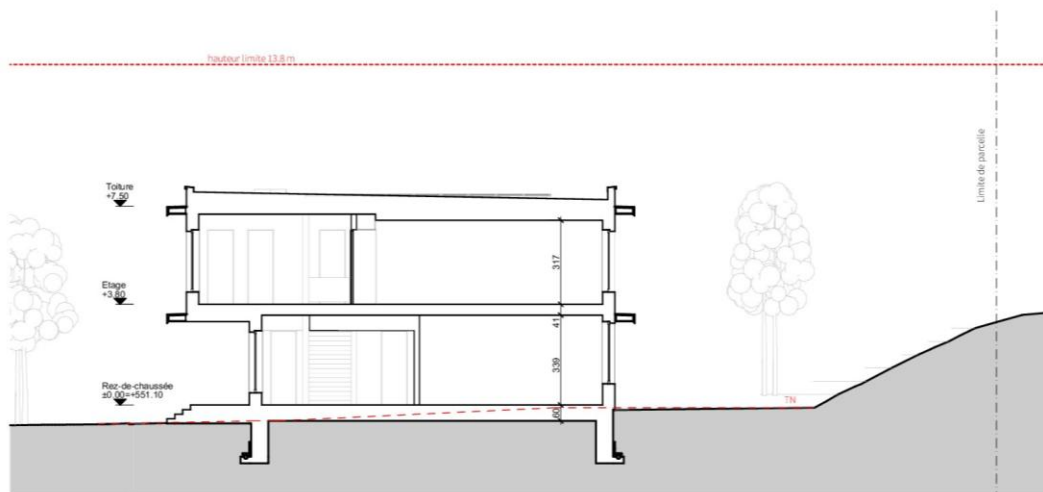
toiture



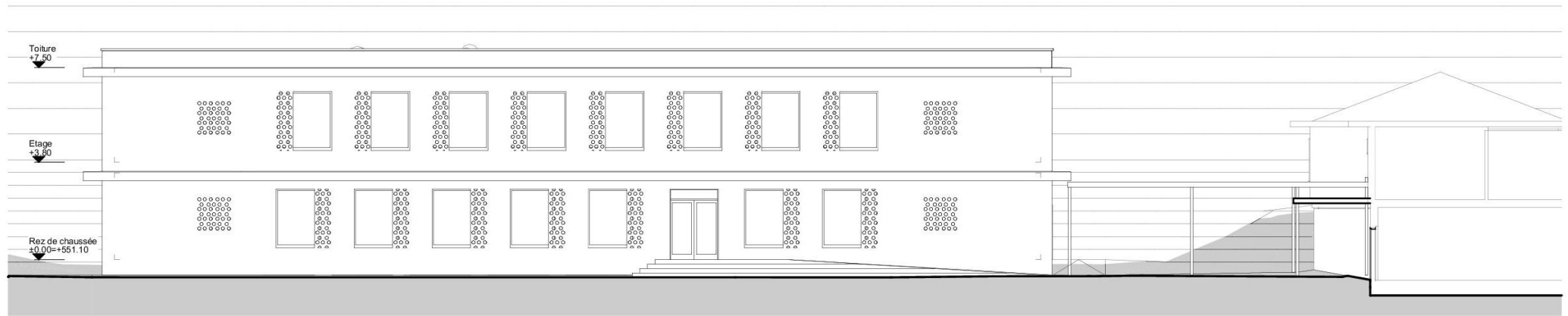
coupe 1



coupe 2

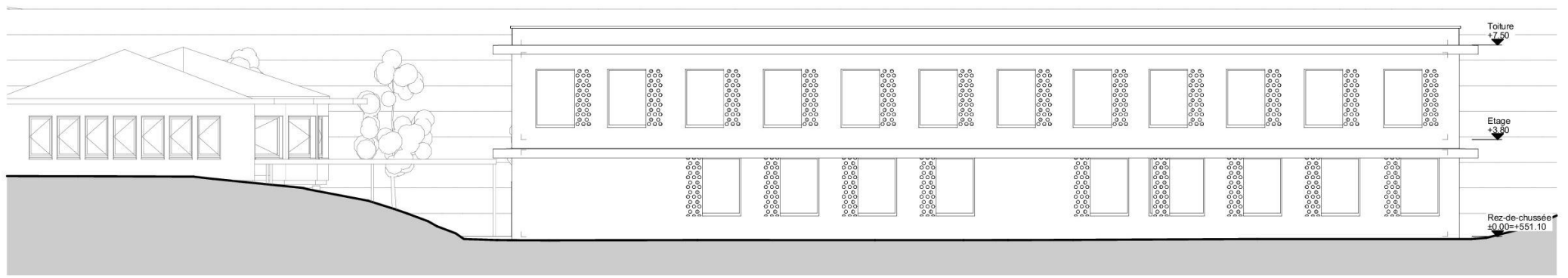


coupes a et b

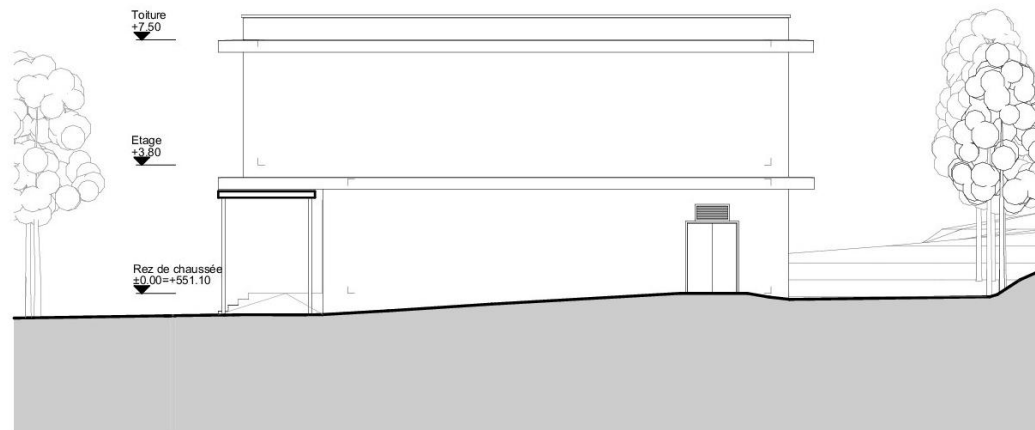




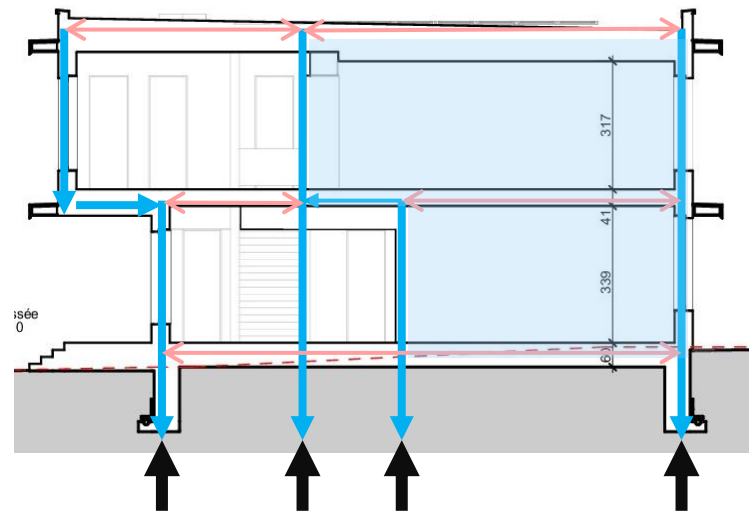
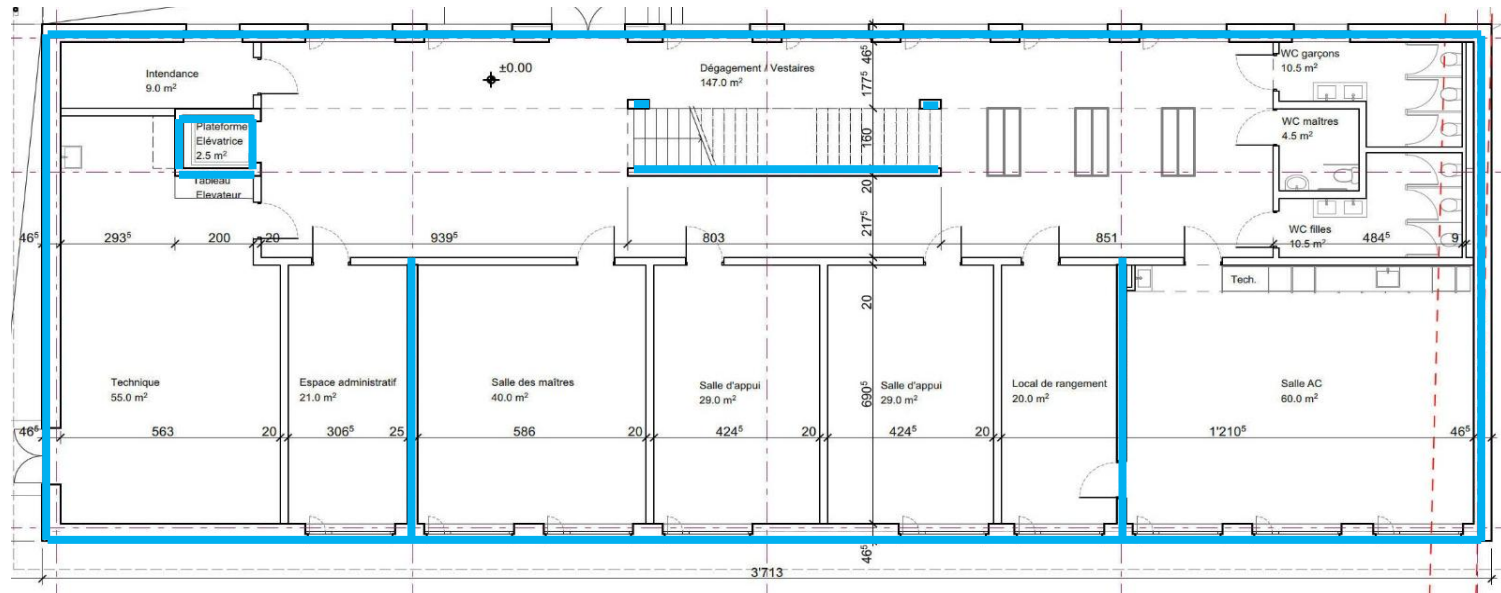
façade sud



façade sud

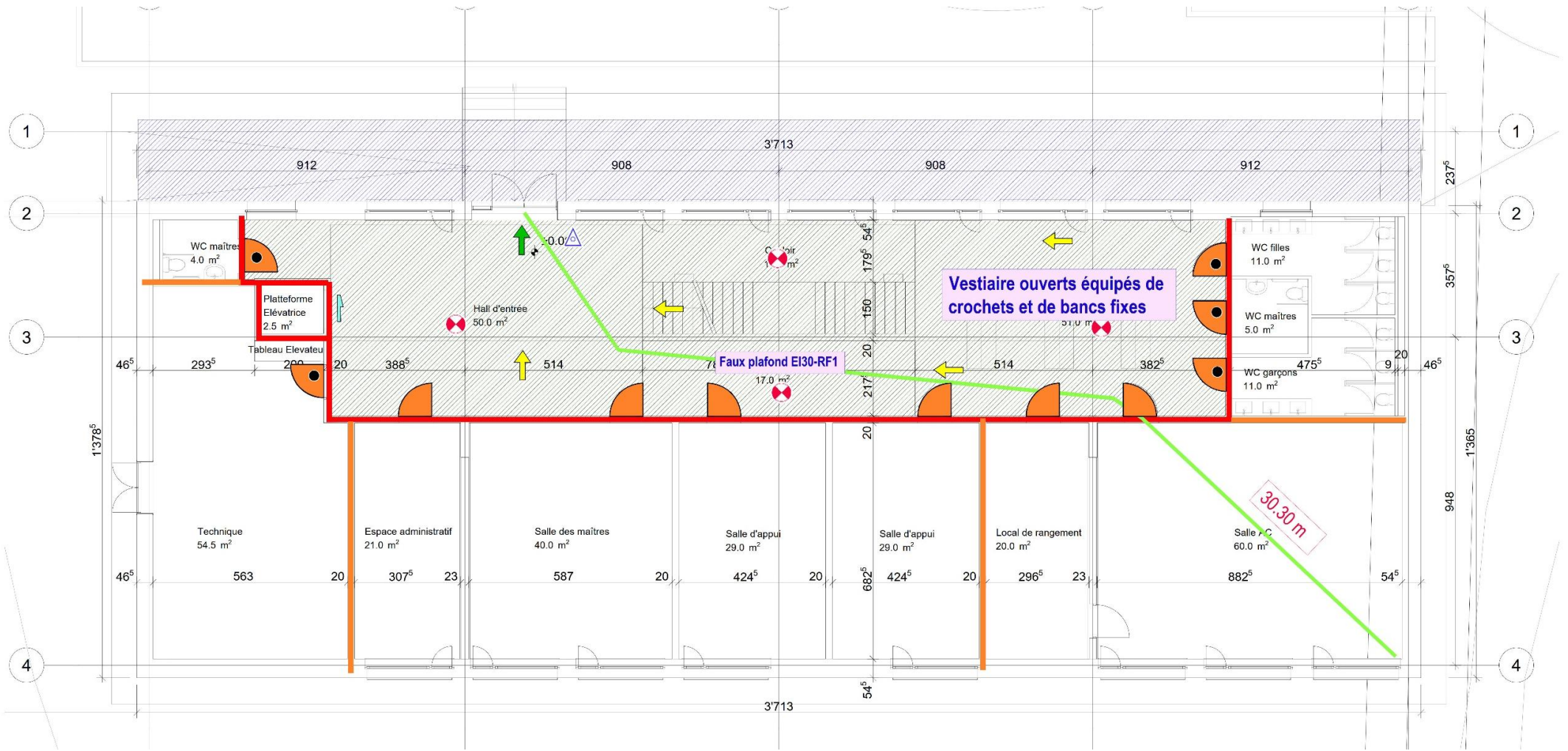


- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- **Structure**
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

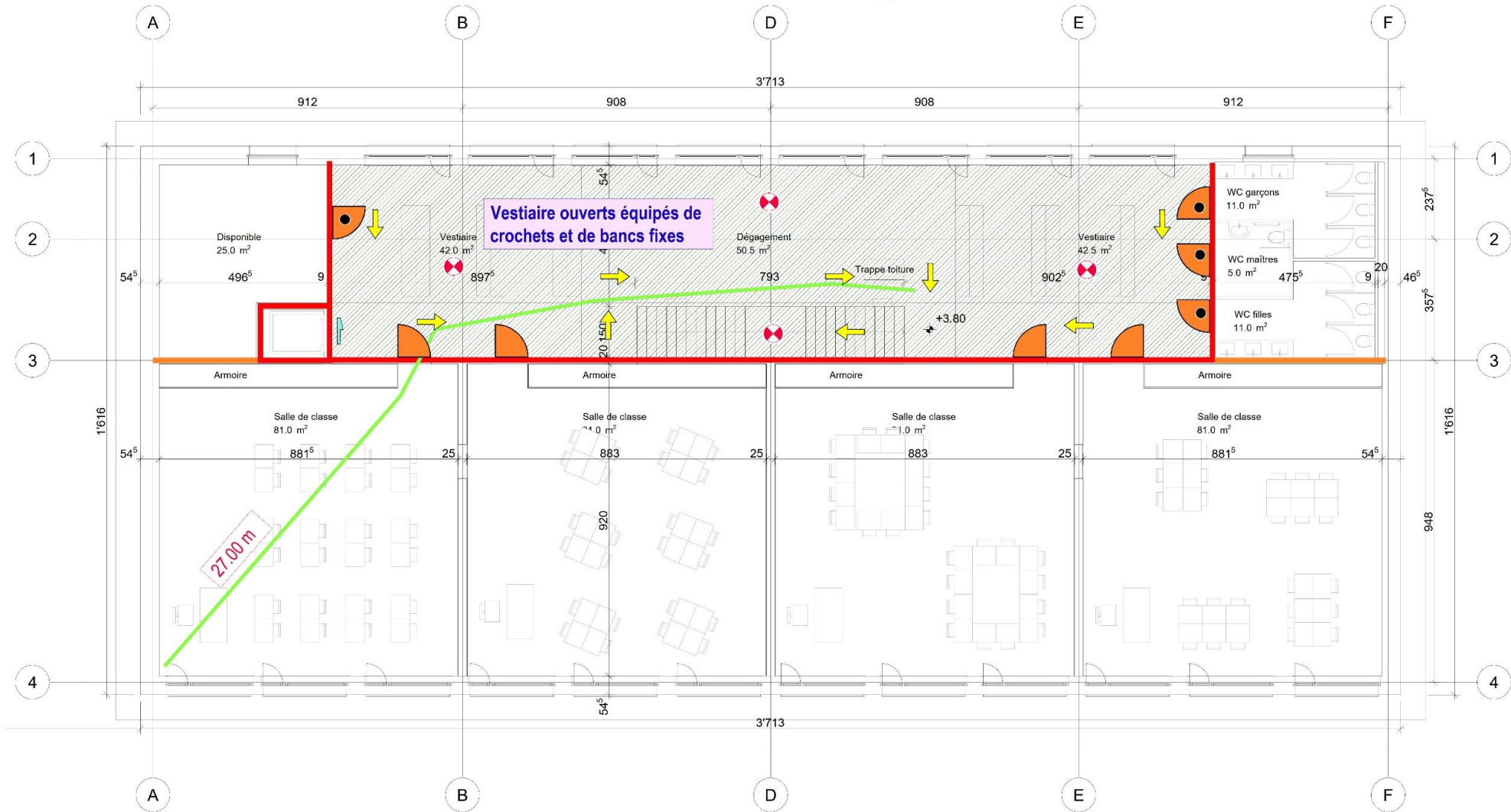


Structure

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- **Concept feu**
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs



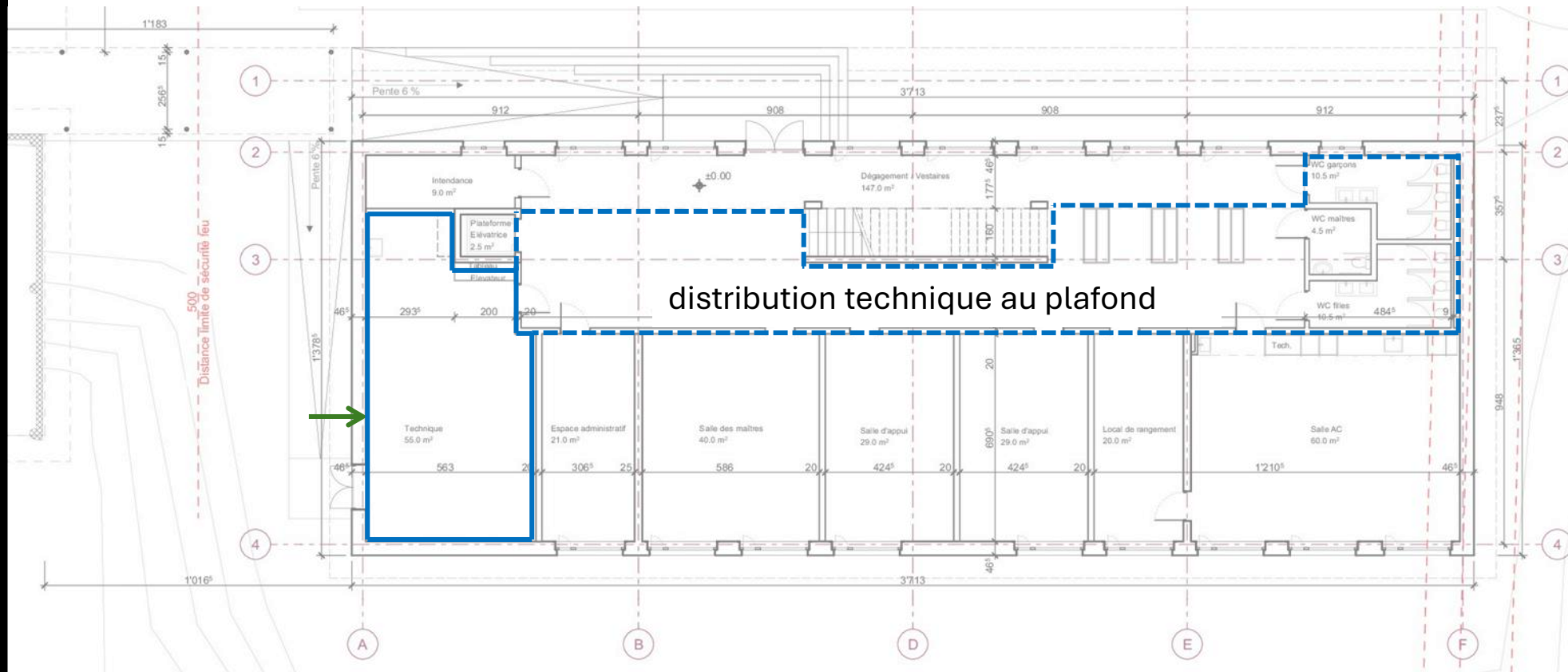
Concept feu



Concept feu

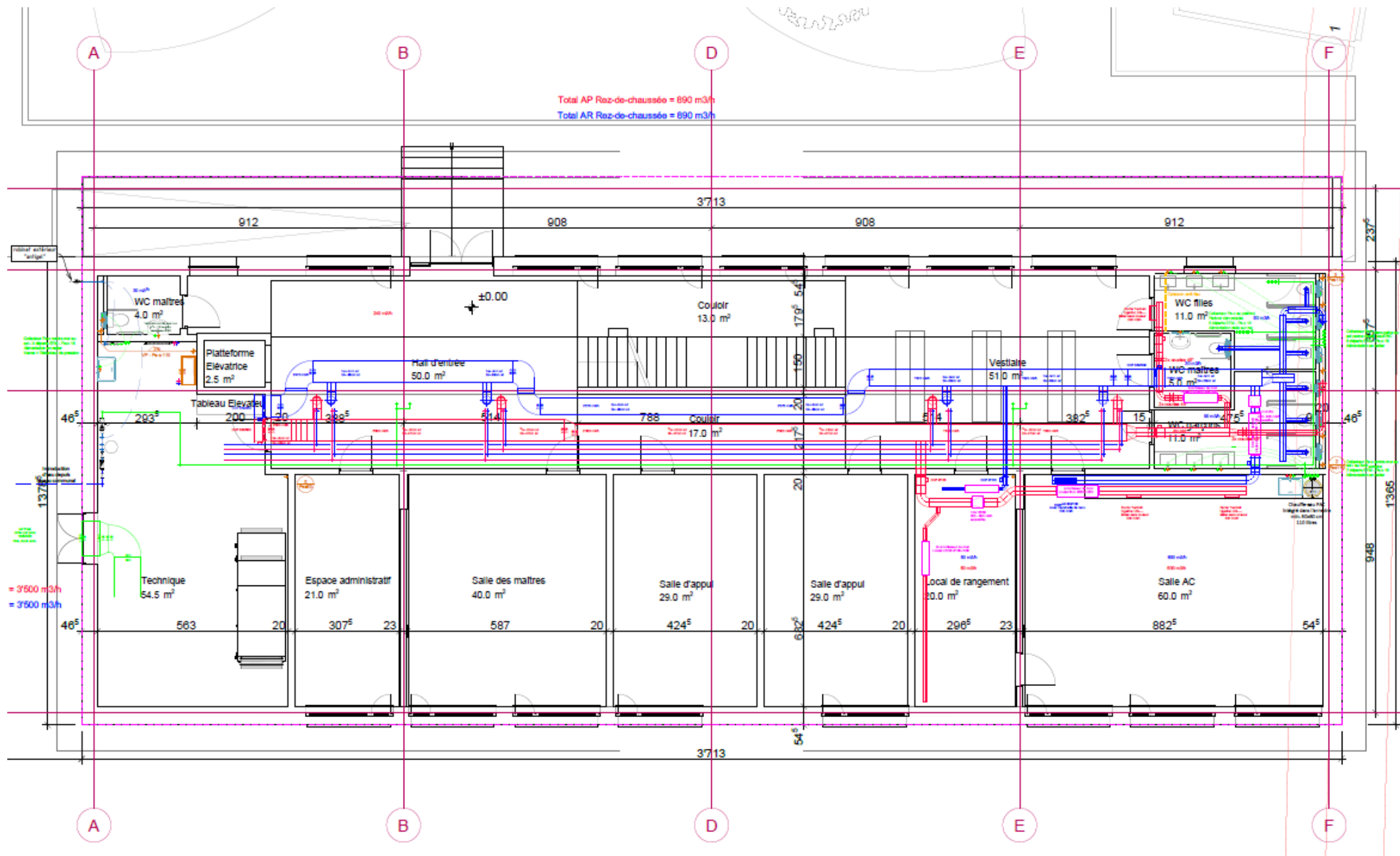
- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- **Concept CVS**
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

RDC

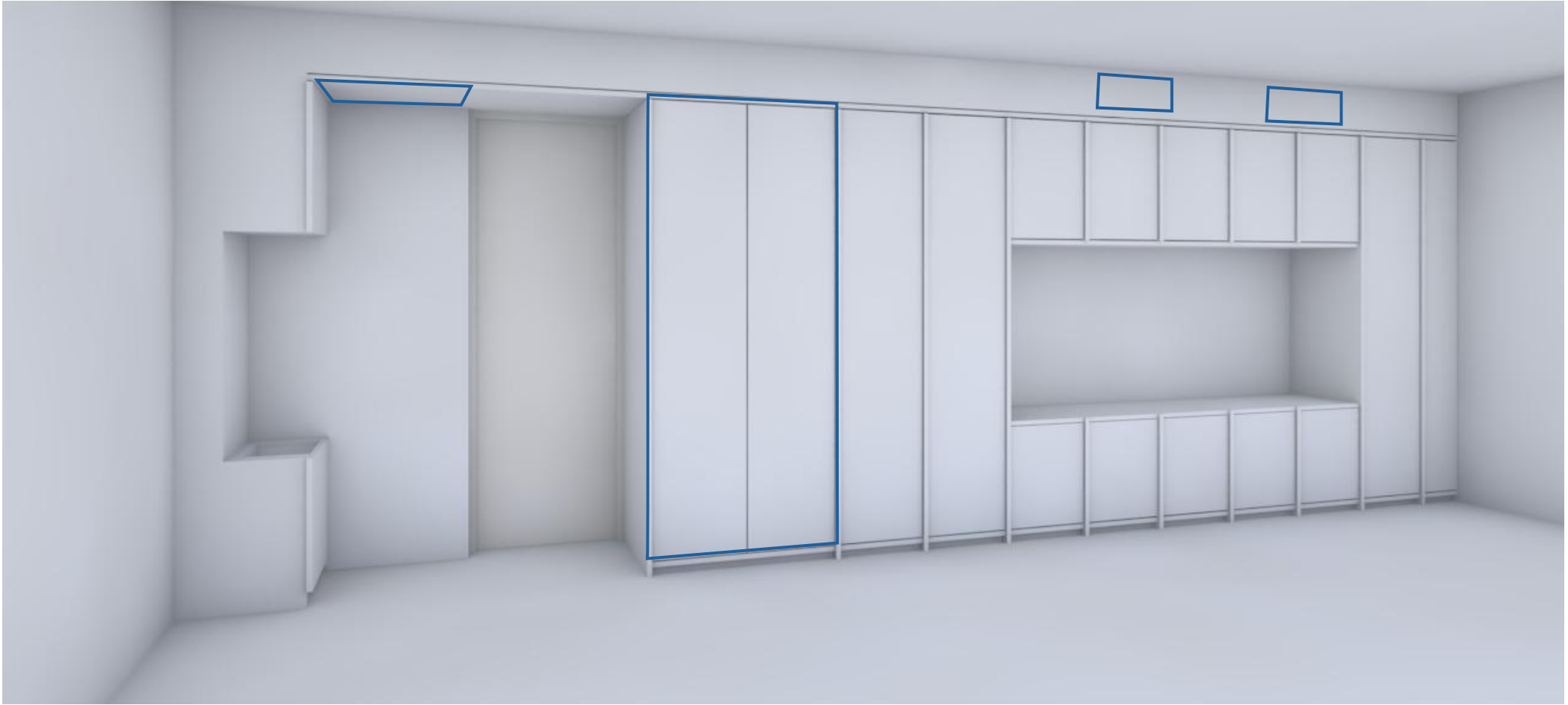


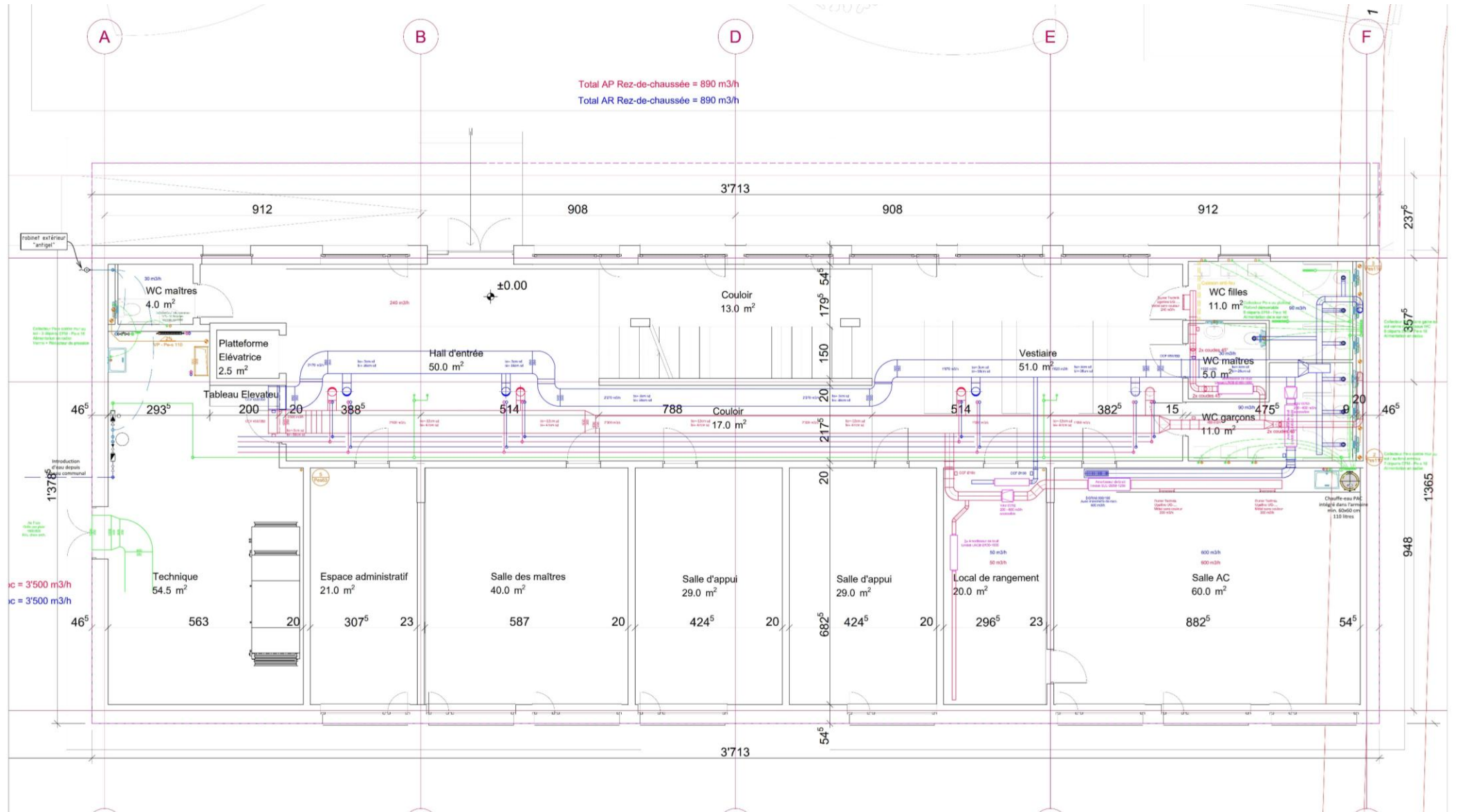
Concept CVS

RDC

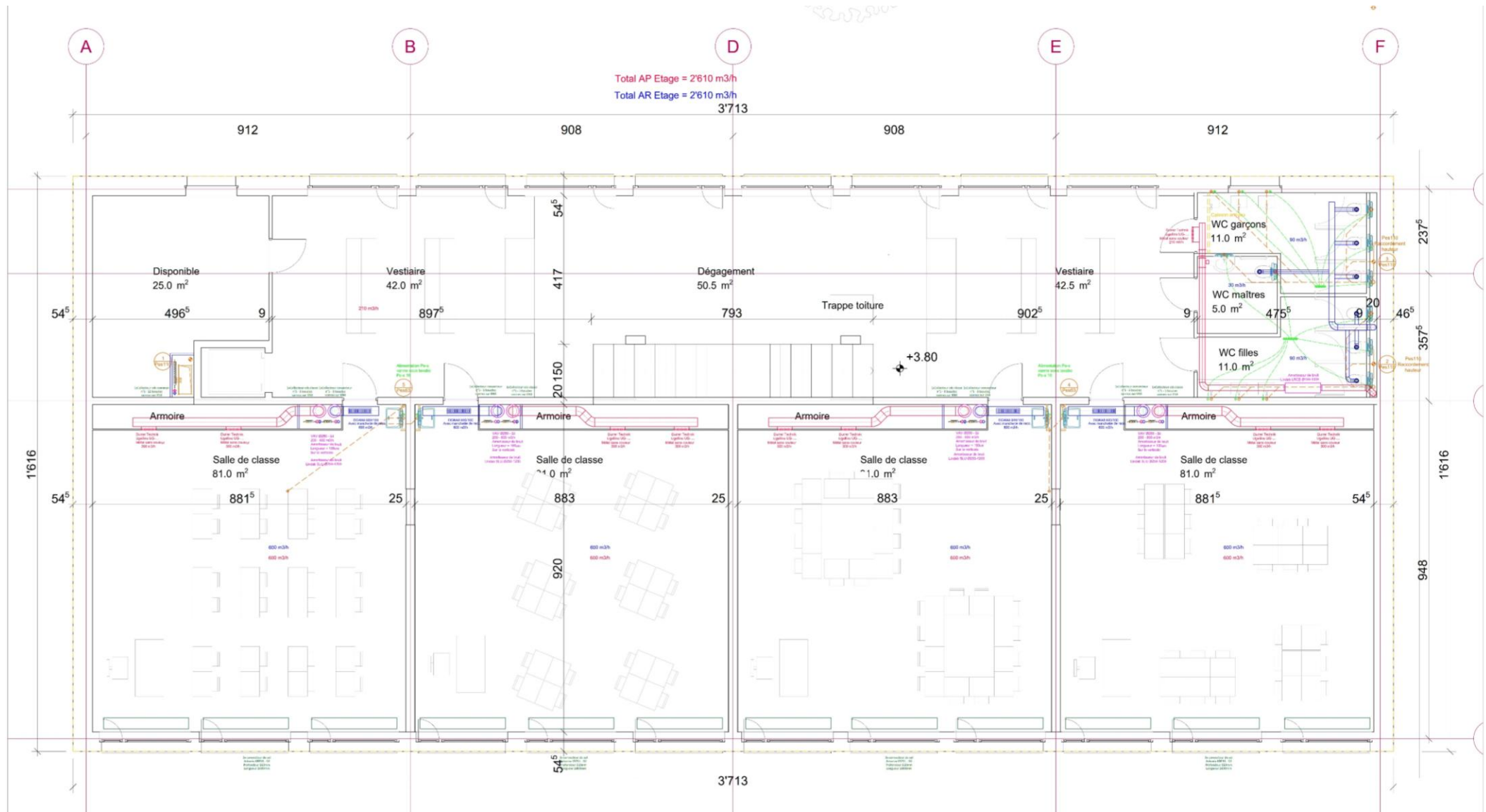


Concept CVS





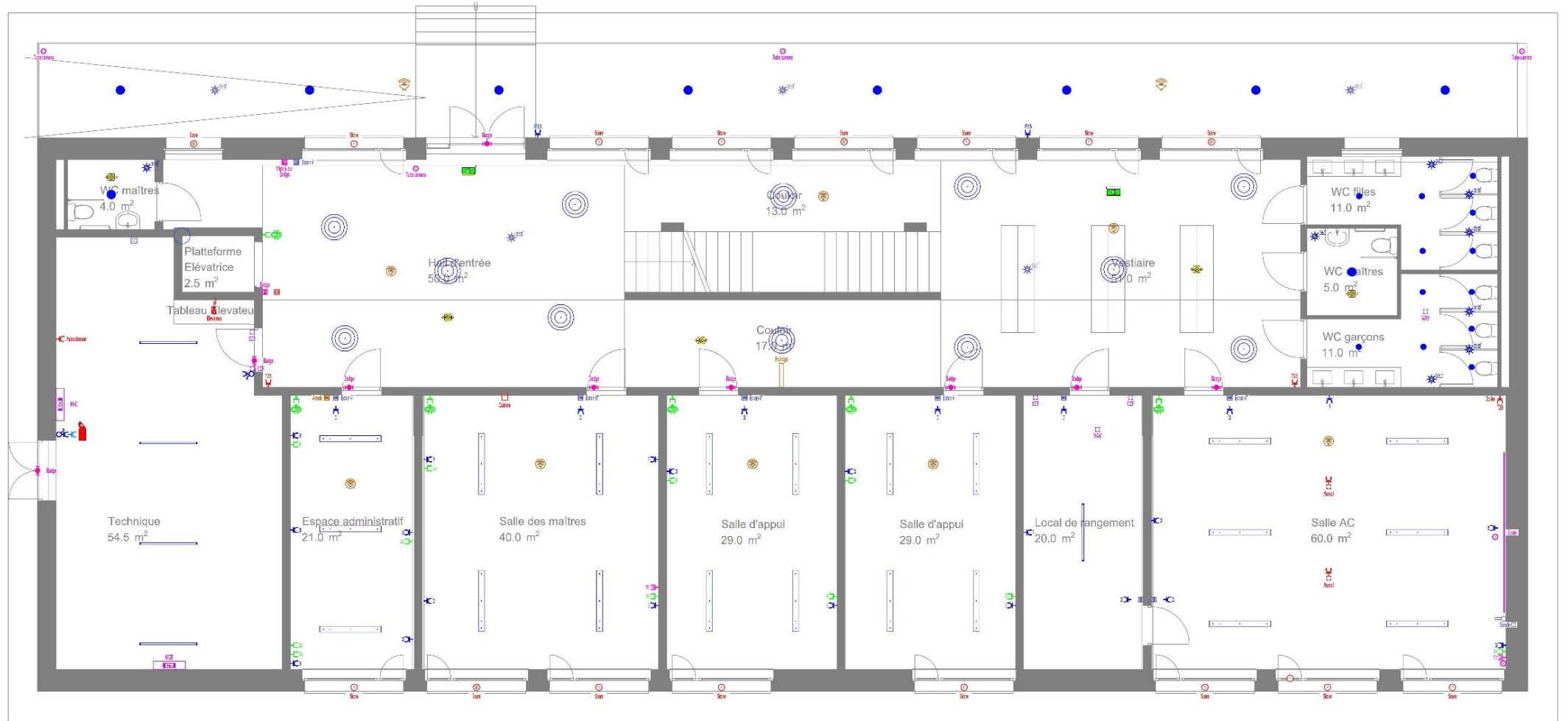
Concept CVS



Concept CVS

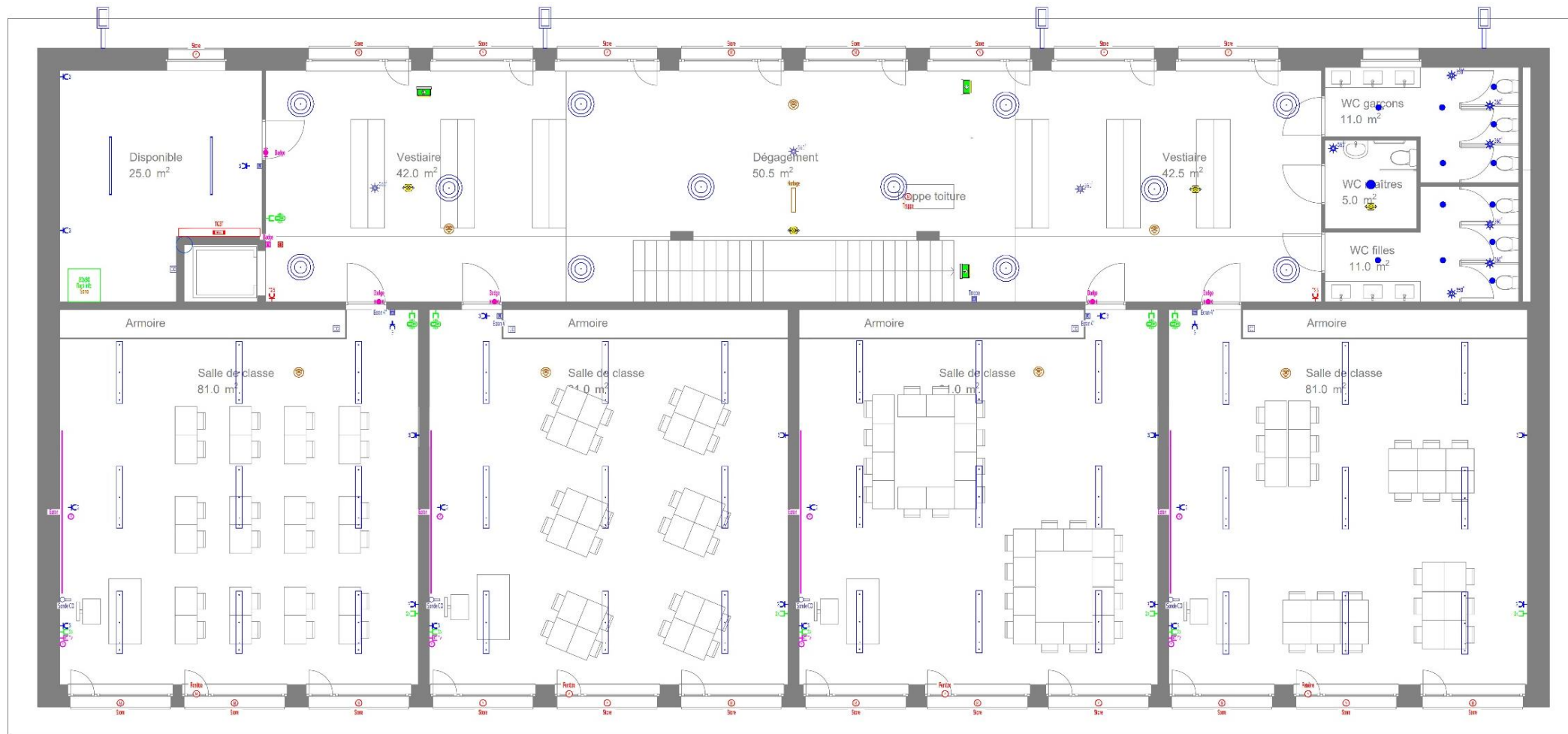
- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- **Concept électrique**
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

RDC



Concept électrique

Etage



Concept électrique

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- **Matérialité**
- Aménagements extérieurs



Béton

- Piliers
- Murs porteur périphériques
- Mur porteur voile
- Dalles

Matérialité



Façade ventilée



Matérialité



Isolation selon
besoin thermique

Matérialité



Menuiserie

- Fenêtres
- Encadrement
- Agencement fixe
- Portes intérieures

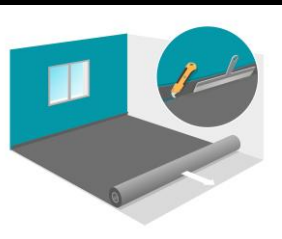
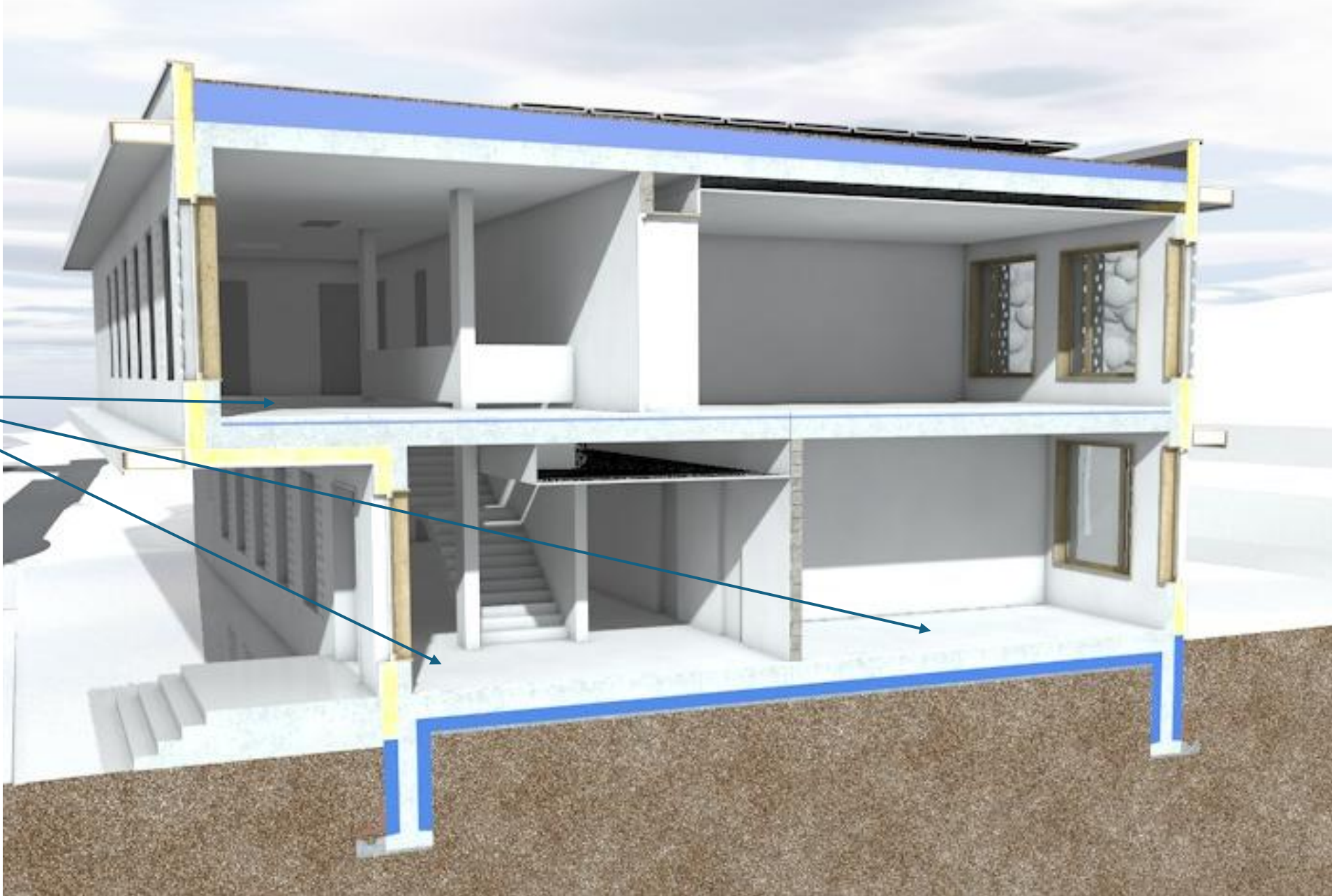
Matérialité



Métal

- Ferblanterie
- Finition fenêtres
- Portes extérieures
- Faux plafonds WC

Matérialité



PVC

- Sols (sur couche de chape flottante en ciment)



**Plâtre- Crêpis-
Peinture**

- Plafonds
- Faux plafond
- Sur lés de revêtement muraux

Matérialité



Carreaux faïence
• Murs intérieurs
des WC

Matérialité

- Situation
- Programme nouveau bâtiment scolaire
- Implantation
- Conception
- Plans – Coupes – Façades
- Structure
- Concept feu
- Concept CVS
- Concept électrique
- Matérialité
- Aménagements extérieurs

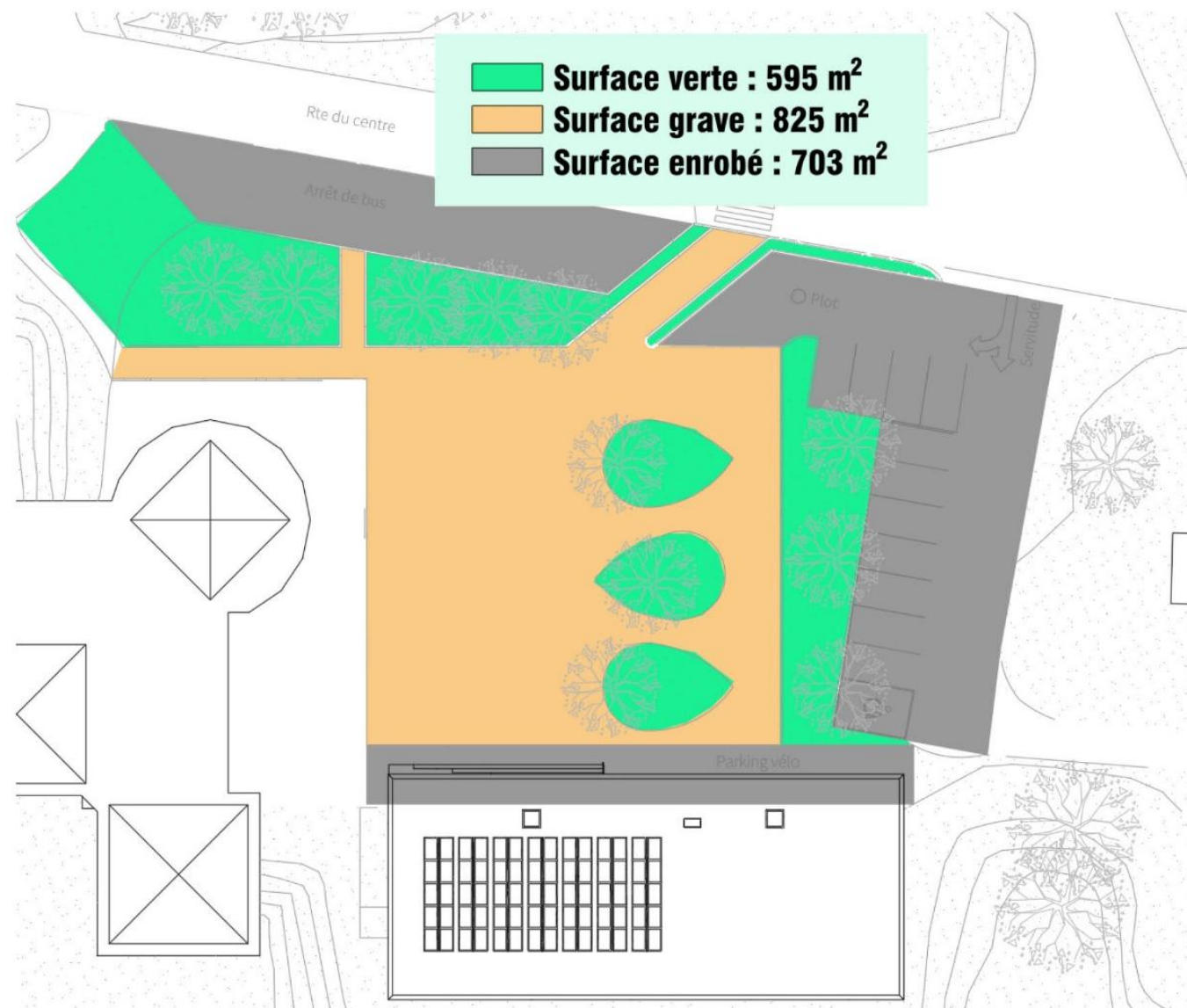
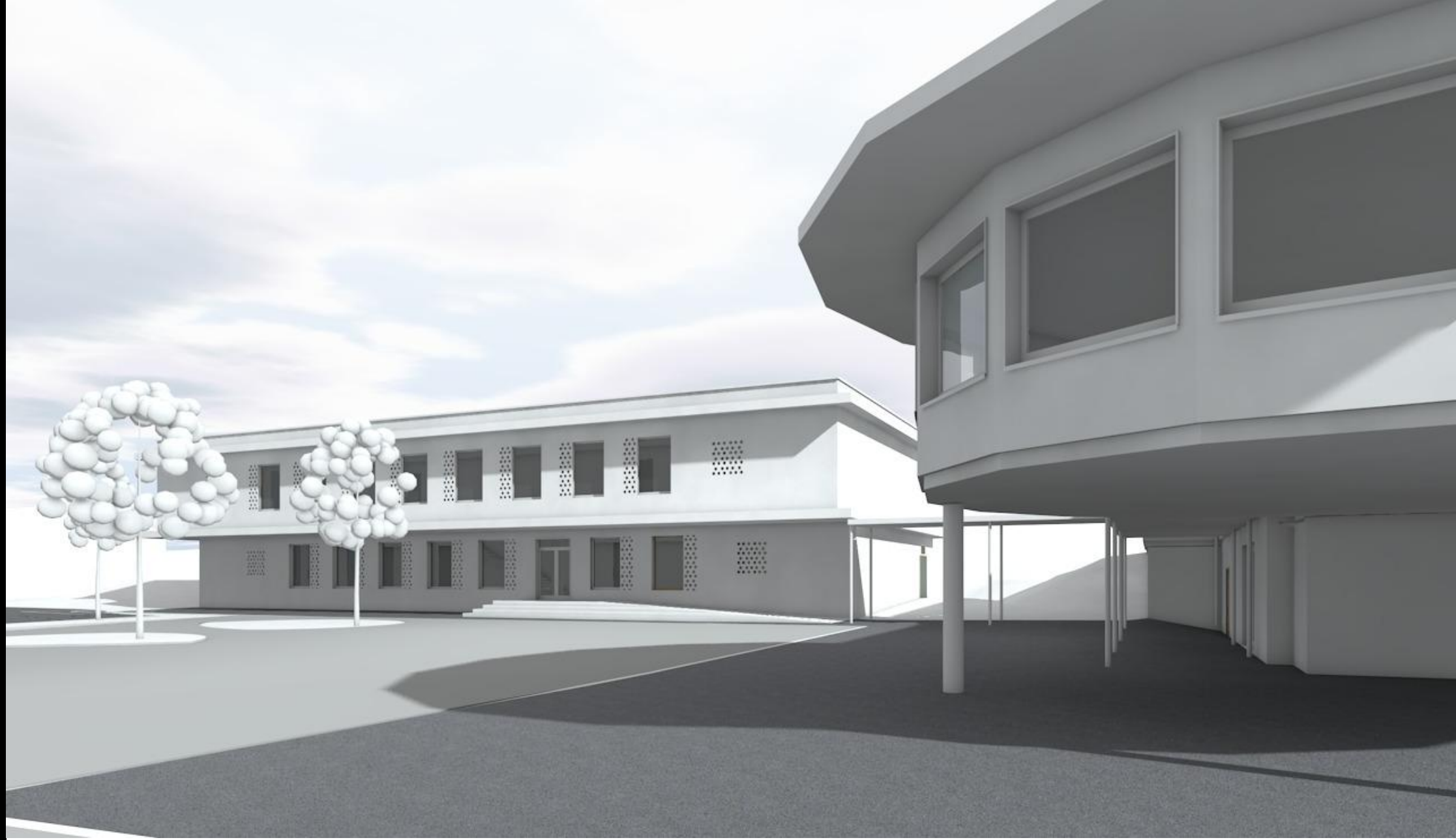
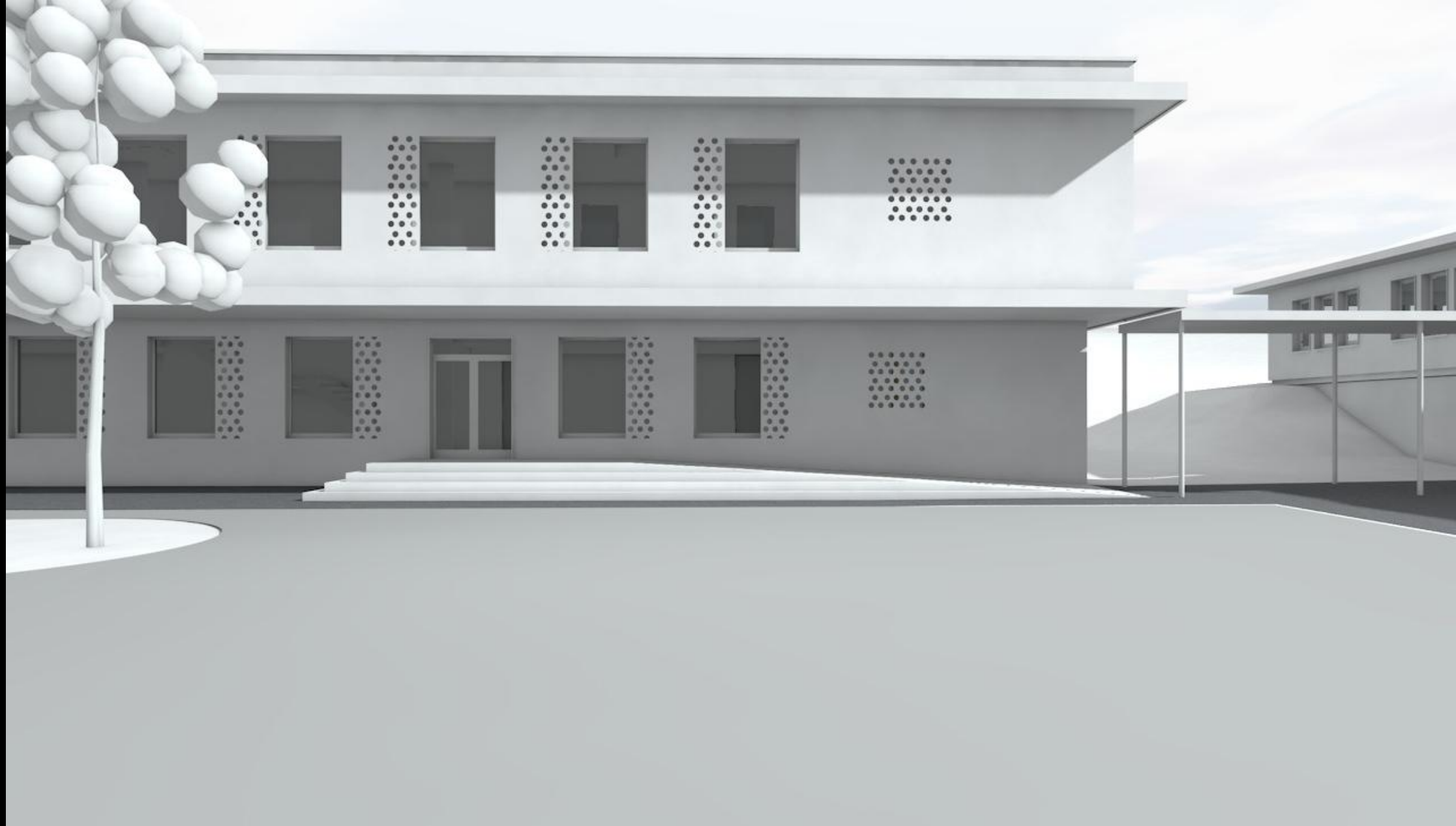


Figure 2 : Plan de repérage des différents types de revêtements







vue dans une salle de classe

Merci pour votre attention !



Assemblée communale du 15 décembre 2025

2.3.3 Cheiry, agrandissement du site scolaire demande de crédit de construction CHF 6'520'000.- TTC

Présentation

Texte de Ludmilla Bongard (Vice-Syndique et Conseillère en charge de ce dossier)

Le sujet qui vous est présenté, et pour lequel vous devrez vous prononcer tout à l'heure, est l'un des plus gros projets en termes de coûts, jusqu'à aujourd'hui, qui serait réalisé sur notre territoire.

L'impact d'un tel projet sur les capacités d'investissement de notre commune se fera probablement sentir sur les 10 prochaines années. Comme présenté dans la planification financière lors de la dernière assemblée communale, cela impliquera le report de quelques grands projets eux-aussi importants, bien que peu comparables financièrement.

Des chiffres, il va en être beaucoup question ce soir. Commençons par les effectifs prévisionnels : avec les données que nous avons aujourd'hui, nous savons que notre cercle comptera 107 élèves dans les degrés primaires pour la rentrée scolaire 2026. J'attire votre attention sur le fait que le prochain palier pour l'ouverture d'une classe se situe à 108. Ce seuil pourrait être très rapidement atteint d'ici le 15 mai 2026, si une ou plusieurs familles viennent s'installer dans notre enclave. Cela impliquera la pose d'une 2^{ème} salle provisoire. Pour la rentrée 2027, avec les données de la population actuelle, l'effectif primaire futur passe à 108. Déjà aujourd'hui, cet effectif annonce le maintien ou l'ouverture de cette 2^{ème} nouvelle classe. Je continue avec la rentrée 2028 pour laquelle l'effectif des élèves primaires grimpe à 111. A relever que l'arrivée de nouveaux habitants ne fait pas partie de l'équation alors que cet élément est loin d'être négligeable. Ce nombre de 111 devient alors un minimum.

Comme déjà démontré, le besoin en locaux pour les élèves de notre cercle est intimement lié à l'augmentation de la population. Celle-ci n'a pas encore atteint son point culminant, si l'on considère les projets en cours ou qui peuvent encore voir le jour. Car le solde du potentiel constructible ou de rénovation existant est loin d'être négligeable dans une commune comme la nôtre.

Ce besoin est donc considéré comme urgent parce que les infrastructures actuelles ne suffisent plus. De nombreux efforts pour trouver des solutions ont déjà été faits ces dernières années, tant du côté de l'école que des communes : collaboration avec la paroisse pour la location des salles de la cure sur le site de Surpierre ; utilisation de la rotonde pour accueillir une classe enfantine à Cheiry. Ces solutions ont permis à notre système scolaire de pouvoir fonctionner en respectant au mieux le cadre de l'enseignement posé par le canton, mais nous arrivons aujourd'hui à la fin des optimisations qui peuvent être réalisées avec ce qui existe. L'obligation de fournir une classe supplémentaire pour la rentrée 2025 le démontre bien. Le déficit en salles de classe est aujourd'hui de 2 mais avec l'arrivée d'un ou une élève en primaire, il manquera 1 salle de plus. En ce qui concerne l'école enfantine, les deux classes sont maintenues avec les statistiques actuelles jusqu'à la rentrée 2028 au minimum.

Lors des échanges avec le service cantonal de la Commission des Constructions Scolaires au sujet de la pose du pavillon, nous avons pu négocier afin qu'une de leur condition pour accepter cette classe provisoire soit retirée. En effet, il nous était demandé d'ajouter une surface de 21m² afin de disposer d'une salle d'appui supplémentaire. Argumentant qu'un projet d'agrandissement du site scolaire était déjà en réflexion et qu'il incluait 2 salles d'appui, nous avons pu obtenir l'annulation de cette demande. Si le projet d'agrandissement est accepté, nous pourrions donc bénéficier de la présence ponctuelle de thérapeutes (logopédiste et psychologue) sur le site de Cheiry, évitant ainsi aux parents de se déplacer jusqu'à Cugy voire Estavayer, pour les thérapies. Une des salles d'appui leur serait attribuée, pour répondre à la Loi Scolaire art. 63 al. 4 qui dit ceci : « *4 La prestation doit être dispensée, en principe, sur le lieu de scolarisation.* » Cette nouvelle organisation des services de logopédie et psychologie va être intégrée à tout futur projet scolaire et faire partie du programme des locaux. Par conséquent, cette prise en charge dans l'établissement impliquerait un ajustement (sous-entendu une diminution) des charges facturées à la commune pour l'utilisation des locaux du CO de Cugy pour ces thérapies.

Comme présenté dans le projet de l'architecte, le périmètre scolaire autour des bâtiments sera lui aussi grandement impacté car complètement repensé et modifié : zone de parking, espace de jeux, place de dépose pour les bus et accès à l'économat pour les véhicules de livraison ou pour les services d'urgence, tout est à créer ou à refaire pour permettre la séparation claire des flux de circulation entre les véhicules et les piétons. Si on y ajoute tous les travaux de fondation du bâtiment dans un terrain de qualité médiocre, les travaux d'ingénierie civile seront conséquents.

Ce nouveau bâtiment scolaire est un projet résolument tourné vers l'avenir. Il tient compte du fonctionnement de nos écoles du 21^e siècle et est destiné à plusieurs générations d'enfants de citoyens de la commune de Surpierre. Car ce sont bien eux les principaux bénéficiaires de cet investissement. Ils pourront évoluer dans un environnement de qualité respectant les normes et les connaissances récentes de construction et de technique. Le devoir d'exemplarité qui pèse sur tous les

bâtiments publics et en particulier les établissements scolaires, n'est pas un choix laissé aux communes, c'est une obligation cantonale. Le standard Minergie P n'est pas exigé mais fortement recommandé pour une validation du projet par les instances compétentes ; ce qui implique qu'un projet différent, dont les normes ne correspondraient pas à ce standard, ne serait pas autorisé. La conception énergétique, la consommation d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables sont ainsi visés par un examen attentif de nos autorités. Sans leur aval, un permis de construire ne peut pas être délivré.

La plus-value de cet agrandissement bénéficiera à la vie de notre établissement scolaire, tant pour les enfants que pour les enseignants. L'attractivité de la place de travail est également un point important en cas d'engagement. Notre situation géographique ne faisant pas de notre enclave une destination très prisée lors des postulations, nous pourrions compter sur un équipement actuel dans un bâtiment neuf. La commune n'est pas forcément identifiée comme l'employeur des enseignants, mais son implication dans le financement de la formation en général est une motivation supplémentaire pour chercher à attirer de très bons profils sur notre territoire.

Quant à l'accueil extrascolaire réalisé dans le bâtiment de La Rochette à Cheiry, même si au premier abord cet objet n'est pas en lien avec ce qui nous intéresse ce soir, il nous permet de nous détacher de l'obligation donnée aux communes d'intégrer ce genre de structure dans toute nouvelle construction scolaire. Il est donc à relever que cela implique une charge en moins sur le projet d'agrandissement qui vous est soumis et confirme un argument du Conseil communal pour le choix de l'emplacement des nouvelles classes.

S'appuyant sur tous ces aspects, le conseil communal, dont la mission est d'anticiper au mieux l'évolution de la commune avec les éléments à sa disposition, soutient ce projet afin d'assurer la pérennité de la scolarisation enfantine et primaire dans notre enclave. Parce que derrière tous les chiffres que vous pourrez entendre ce soir, il y a des enfants, des parents, des familles qui ont choisi, ou qui vont un jour choisir, de venir s'établir à Cheiry, Chapelle, Coumin, Vigny, Surpierre, Praratoud, au Sensuis ou à Villeneuve. Qu'est-ce que notre commune offre à ces nouveaux arrivants qui peut motiver leur choix ? Le charme bucolique d'une région de campagne, parfois une belle vue sur les Préalpes, une tranquillité villageoise, diverses sociétés locales bien actives... En résumé, un cadre idéal pour élever ses enfants. Ceci explique bien cette augmentation des effectifs scolaires. Notre population qui grandit, c'est le tissu social de notre commune qui rajeunit et qui reste plein de vie grâce aux familles. Notre rôle est de soutenir cette dynamique et d'assurer, auprès des générations suivantes, les conditions adéquates pour perpétuer cette envie de s'établir chez nous. C'est aujourd'hui que se construit l'avenir de notre commune et cet avenir est entre vos mains.

Pour la suite de la présentation, nous allons passer au tableau des coûts du projet :

Désignation	Montant en CHF
Travaux préparatoires	94 100,00
Excavation, gros œuvre	2 539 000,00
Installations électriques, CVC, sanitaires, inst. transport	925 600,00
Aménagements intérieurs	1 026 600,00
Aménagements extérieurs	710 100,00
Autorisations, taxes, assurances	56 000,00
Documentation, présentation, frais second. divers	77 000,00
Honoraires architecte, direction de travaux, ingénieurs, BAMO	1 070 116,00
Honoraires déjà engagé (crédit d'étude)	-264 000,00
Meubles	190 000,00
Divers et imprévus (environ 1,5%)	97 000,00
TOTAL TTC	6 521 516,00
TOTAL TTC ARRONDI	6 520 000,00

Remarque :

4 salles de classe

1 salle AC + 1 local de rangement = 1 salle de classe

1 bloc avec 2 salles d'appui, 1 salle des maîtres et 1 espace administratif = 1 salle de classe

= 6 salles de classe

Le coût final peut être associé au programme des locaux : le montant de 1 mio par salle ou groupe de salles est cohérent.